



RAPPORT DEFINITIF
N° 06 /18 ó RAP/ APA
DU 13 JUIN 2018 SUR LE PROJET DE
LOI DE REGLEMENT POUR 2016

- JUIN 2018-

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS
LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES
LISTE DES TABLEAUX
LISTE DES GRAPHES
SYNTHÈSE

INTRODUCTION

TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- 1- SUITES RÉSERVÉES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LA COUR
- 2- OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LE PLR

TITRE I - EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2016

- 1- CONTEXTE GÉNÉRAL
- 2- SPÉCIFICITÉS DES LOIS DE FINANCES 2016

TITRE II - ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GÉNÉRAL - CADRE I

- 1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES
 - A. *Modifications de crédits*
 - B. *Depassements de crédits*
- 2- LES OPÉRATIONS DES RECETTES BUDGÉTAIRES
 - 2.1 *Présentation générale*
 - 2.2 *Analyse par catégorie de recettes*
- 3- LES OPÉRATIONS DE DÉPENSES
 - 3.1 *Analyse par secteur*
 - 3.2 *Analyse par grandes catégories*
- 4- APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE
 - 4.1 *Observations d'ordre général*
 - 4.2 *Analyse de la performance*

TITRE III- EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES BUDGÉTAIRES ET DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX

- 1- LES OPÉRATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II
 - 1.1 *Résultat général excédentaire*
 - 1.2 *Budget annexe excédentaire de l'imprimerie nationale*
 - 1.3 *Budget annexe excédentaire des postes et télécommunications*
- 2- LES OPÉRATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRÉSOR - CADRE III
 - 2.1 *Résultat général déficitaire*
 - 2.2 *Comptes de participation déficitaires*
 - 2.3 *Comptes de commerce déficitaires*
 - 2.4 *Comptes de prêt excédentaire*
- 3- LES OPÉRATIONS GÉNÉRATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEUR- CADRE IV
 - 3.1 *Résultat excédentaire*
 - 3.2 *Tendance des résultats des opérations de FCV*
- 4- LES OPÉRATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V
 - 4.1 *Résultat excédentaire*
 - 4.2 *Tendance des résultats des opérations en capital de la dette pulique*
- 5- LE RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES
 - 5.1 *Résultat définitif déficitaire*
 - 5.2 *Situation du Compte Permanent du Trésor*

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

ACRONYMES	DEVELOPPEMENT
ACCTDP	Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique
BA	Budgets Annexes
BGE	Budget Général de l'Etat
BTA	Bon de Trésor par Adjudication
CDBF	Conseil de Discipline Budgétaire et Financière
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CPR	Caisse de Prévoyance et de Retraite
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CRCM	Caisse des Retraites Civiles et Militaires
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DD	Droit de Douane
DGB	Direction Générale du Budget
FCV	Fonds de Contre-Valeur
FPP	Fiche Pluriannuelle de Performance
IPVI	Impôt sur les Plus-Values Immobilières
IR	Impôts sur les Revenus
IRCM	Impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
IRSA	Impôts sur les Revenus Salariaux et Assimilés
LFA	Loi de Finances de l'Année
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de finances Rectificative
LOCS	Loi Organique sur la Cour Suprême
LOLF	Loi Organique sur les Lois de Finances
LR	Loi de Règlement
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAOMA	Paositra Malagasy
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
PGE	Politique Générale de l'Etat
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PLR	Projet de Loi de Règlement
PMO	Plan de mise en œuvre
PND	Plan National de Développement
PTNT	Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGCEBOP	Règlement Général sur la Comptabilité d'Exécution des Budgets des Organismes Publics
SGAB	Service de la Gestion des Aides Bilatérales
SIIGFP	Système d'Information Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SOA	Service Opérationnel d'Activités
TELMA	Télécom Malagasy
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES

CODE	ACRONYMES	INSTITUTIONS ET MINISTÈRES
SECTEUR ADMINISTRATIF		
01	PRESIDENCE	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
02	SENAT	SENAT
03	AN	ASSEMBLEE NATIONALE
04	HCC	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE
05	PRIMATURE	PRIMATURE
06	CRM	CONSEIL DE LA RECONCILIATION MALAGASY
07	CENI	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
11	MAE	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
12	MDN	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
13	SEMDNG	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE
14	MID	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
15	MSP	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE
16	MINJUS	MINISTERE DE LA JUSTICE
21	MFB	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
25	MEP	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
32	MFPRA	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION
36	MCC	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION
37	MCRI	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
SECTEUR PRODUCTIF		
34	MIDSPME	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
35	MT	MINISTERE DU TOURISME
41	MPAE	MINISTERE DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
43	MRHP	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
44	MEEMF	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE, DE LA MER ET DES FORETS
47	SMRHP	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE
53	MPMP	MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE
SECTEUR INFRASTRUCTURE		
51	MdEH	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES
52	MEHA	MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE
61	MTP	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
62	MEPATE	MINISTERE D'ETAT EN CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'EQUIPEMENT
63	MTM	MINISTERE DU TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE
66	MPTNT	MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

SECTEUR SOCIAL		
71	MINSANP	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
75	MJS	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
76	MPPSPF	MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME
81	MEN	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
83	MEETFP	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
84	MESUPRES	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
86	MACP	MINISTERE DE L'ARTISANAT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1- PRODUCTION DES PLR 2012 A 2016 A LA COUR DES COMPTES	2
TABLEAU N° 2- DISCORDANCE ENTRE PLR ET ANNEXES.....	5
TABLEAU N° 3- DISCORDANCE ENTRE PLR ET CGAF.....	6
TABLEAU N° 4- INDICATEURS MACROECONOMIQUES	9
TABLEAU N° 5- PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES.....	13
TABLEAU N° 6- FAIBLE COHERENCE ENTRE LES PRIORITES DES DEUX LOIS DE FINANCES	15
TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS	18
TABLEAU N° 8- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS.....	20
TABLEAU N° 9-DTI PRIS EN CHARGE PAR MFB.....	21
TABLEAU N° 10- DEPASSEMENT DE CREDIT AU TITRE DE DTI SUR DON- CONVENTION 188	22
TABLEAU N° 11-SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2016	23
TABLEAU N° 12- MINISTERES A DOTATIONS BUDGETAIRES IMPORTANTES	28
TABLEAU N° 13- REPARTITION PAR PROGRAMMES	30
TABLEAU N° 14- LISTE DES BENEFICIAIRES DES TRANSFERTS EN 2016	36
TABLEAU N° 15-STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS.....	38
TABLEAU N° 16- PART DES DEPENSES SOCIALES SUR PIB	39
TABLEAU N° 17-INDICATEURS DU PMO REPRIS DANS LE RAP.....	41
TABLEAU N° 18- GRILLE D’EVALUATION.....	43
TABLEAU N° 19-PERFORMANCE PAR SECTEUR.....	44
TABLEAU N° 20-PERFORMANCE DES INDICATEURS COMMUNS PAR PROGRAMME	44
TABLEAU N° 21-DISCORDANCE RAP et RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES.....	47
TABLEAU N° 22-RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2016.....	50
TABLEAU N° 23--RECETTES DU BUDGET ANNEXE DE L’IMPRIMERIE NATIONALE.....	51
TABLEAU N° 24-DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DE L’IMPRIMERIE NATIONALE	52
TABLEAU N° 25-DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE L’ORDONNATEUR ET CELLES DU COMPTABLE	53
TABLEAU N° 26- RECETTES DU BA DES POSTES & TELECOMMUNICATIONS	54
TABLEAU N° 27- DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.....	55
TABLEAU N° 28-OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR	56
TABLEAU N° 29- PARTICIPATION FINANCIERES DE L’ETAT EN 2016	58
TABLEAU N° 30-SITUATION GLOBALE DE REALISATION DES COMPTES DE COMMERCE	59
TABLEAU N° 31-SITUATION DES FCV EN 2016.....	61
TABLEAU N° 32-DEPENSES DU CADRE I PAYEES SUR FCV.....	62
TABLEAU N° 33-SITUATION DES OPERATIONS DES OCDP	64

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE N° 1 - EVOLUTION DU NOMBRE DE MODIFICATIONS DE CREDITS DE 2012 A 2016	3
GRAPHIQUE N° 2 -EVOLUTION DES OPERATIONS DE SOLDE DE 2014 A 2016	4
GRAPHIQUE N° 3 - STRUCTURE DES RECETTES FISCALES	24
GRAPHIQUE N° 4 - STRUCTURE DES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES	26
GRAPHIQUE N° 5 -REPARTITION DES DEPENSES PAR SECTEUR	29
GRAPHIQUE N° 6 - STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	35
GRAPHIQUE N° 7 - STRUCTURE DES DEPENSES HORS SOLDE.....	36
GRAPHIQUE N° 8 - EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE	37
GRAPHIQUE N° 9 - EVOLUTION DES FCV DE 2012 A 2016.....	63
GRAPHIQUE N° 10 -STRUCTURE DES EMPRUNTS PAR BAILLEURS.....	65
GRAPHIQUE N° 11 -EVOLUTION DES OCDP DE 2012 A 2016.....	66

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Sont relevées dans la présente synthèse les principales observations et recommandations de la Cour sur l'exécution de la Loi de Finances pour 2016 formulées dans son rapport sur le Projet de Loi de Règlement (PLR) 2016.

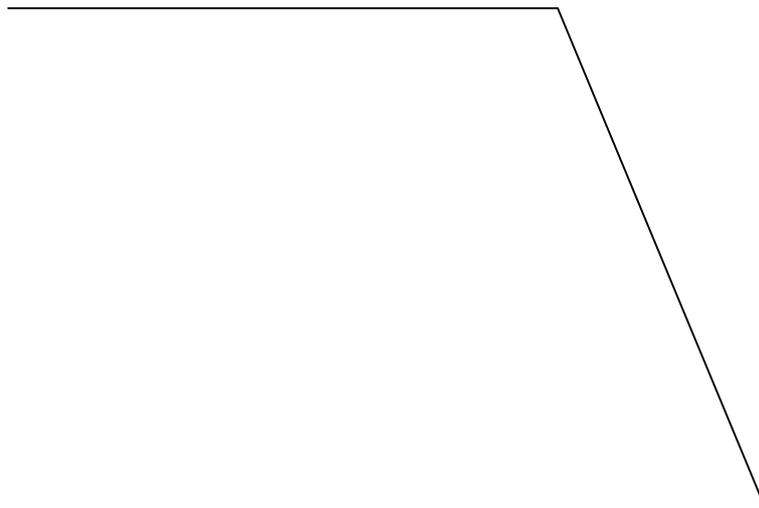
OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

➤ Sur les suites réservées aux recommandations antérieures de la Cour

- Sur la production des PLR : une nette amélioration est constatée par rapport à la production des PLR des années antérieures ;
- Sur les modifications de crédits : une hausse des modifications de crédits est observée par rapport à 2015 ; la Cour a recensé 196 actes de modification de crédits pour tous les Institutions et Ministères en 2016 contre 17 actes en 2015 ;
- Sur la hausse des dépenses de solde : une croissance cumulée de la masse salariale a été observée malgré les recommandations sur la maîtrise des dépenses de solde ; les inscriptions budgétaires des « Opérations courantes óSolde » ont connu une augmentation de l'ordre de 9,42% par rapport à 2015.
- Une persistance de discordance entre les documents notamment le PLR et le CGAF.

1- EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2016

La Loi de Finances pour 2016, équilibrée initialement en recettes et en dépenses à 8 405,89 milliards d'Ariary, puis révisée à la hausse par la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour atteindre 11 486, 59 milliards d'Ariary s'est soldé par un déficit de 1 963,98 milliards d'Ariary tel qu'il est retracé dans le tableau ci-après :



RESULTAT DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2016

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	
Cadre I : Budget général	4 138 077 586 000,00	3 859 402 819 795,39	7 123 315 579 000,00	6 200 007 804 517,80	-2 340 604 984 722,41
Cadre II : Budgets Annexes	28 979 599 000,00	24 237 902 324,88	28 979 599 000,00	19 349 050 470,62	+ 4 888 851 854,26
Cadre III : Comptes Particuliers du Trésor	726 448 857 000,00	391 593 000 753,10	1 550 159 231 000,00	1 303 131 122 963,65	- 911 538 122 210,55
Cadre IV : Opérations Génératrices de FCV et Assimilées	332 160 000,00	1 631 117 076,38	0	0	+1 631 117 076,38
Cadre V : Opérations en Capital de la Dette Publique	6 592 749 815 000,00	1 623 072 800 079,79	2 290 029 010 000,00	341 432 271 829,41	+ 1 281 640 528 250,38
TOTAL GENERAL	11 486 587 918 000,00	5 899 937 640 029,54	11 486 587 918 000,00	7 863 920 249 781,48	- 1 963 982 609 751,94

Source: PLR 2016

La tendance expansionniste des prévisions dans le cadre de la Loi des Finances témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son Plan National de Développement (PND) et d'asseoir une croissance forte et inclusive favorable à la réduction de la pauvreté. En effet, des mesures ont été prises pour l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes fiscales. Des modifications ont été également apportées au Code des Douanes.

Sur des prévisions d'un montant de 11 486,59 milliards d'Ariary des recettes et des dépenses, les réalisations des recettes se sont élevées à 5 899,94 milliards d'Ariary et celles des dépenses à 7 863 ,92 milliards d'Ariary. Ainsi, le taux d'exécution budgétaire est de 51% en matière de recettes et à 68% en matière de dépenses.

2. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I

2.1 GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

▪ Modifications de crédits

Pour l'année 2016, la Cour a recensé douze (12) décrets portant transferts de crédits et cinq (05) décrets portant virements de crédits. Les arrêtés portant aménagement de crédits pour l'année 2016 sont au nombre de 179. Un décret d'avance a été pris au cours de l'exercice sous revue.

Mais la Cour insiste sur le fait que la correspondance entre les programmes d'origine et les programmes destinataires des crédits transférés n'a pas été mise en évidence, ce qui a rendu difficile le contrôle effectué par la Cour sur les mouvements de crédits.

Suite au rapport provisoire n° 01 /18 ó RAP/ADM/APA du 08 mai 2018, le Ministère des Finances et du Budget a apporté des précisions selon lesquelles « *les Institutions et Ministères ont été contactés pour la production du compte rendu sur l'utilisation des crédits transférés ou virés. Ces documents seront envoyés à la Cour des Comptes dès leur disponibilité* ».

▪ **Dépassements de crédits**

Selon les documents transmis à la Cour, les dépassements de crédits se chiffrent au total à 245 345 347 265,73 Ariary en 2016 soit 245 344 125 265,73 Ariary sur crédits évaluatifs et 1 222 000,00 Ariary sur crédits limitatifs. Ces dépassements sont concentrés au niveau du Ministère des Finances et du Budget.

Toutefois, après examen par la Cour, les dépassements sur crédits à caractère limitatif sont ramenés à 20 918 928 880 Ariary et ceux des crédits évaluatifs à 224 425 458 385,73 Ariary. Ces derniers se rapportent notamment aux Droits et Taxes à l'Importation (DTI).

Sur les dépassements de crédits, le Ministère des Finances et du Budget a expliqué dans sa réponse que « *les DTI sur Dons et subventions, qui ne sont pas toujours prévisibles, sont supportés par l'État malgache, et non par les donateurs, et qu'ils constituent des dépenses à caractère transversal. La réforme prise dernièrement est que les crédits DTI sont limitatifs dans sa globalité dans la LFR 2016. Mais à partir de l'exercice 2017, ils sont limitatifs au niveau des comptes* ».

Compte tenu de cette réponse, les dépassements des crédits limitatifs sont ramenés à 11 915 763 578,00 Ariary et ceux des crédits évaluatifs à 233 428 623 687,73 Ariary.

Par ailleurs, la Cour tient à faire observer le taux excessif de dépassement de l'ordre de 201,24%, le montant total des dépassements proposé par le PLR se chiffre à 245 345 347 265,73 Ariary alors que les crédits définitifs y afférents s'élèvent à 121 917 553 000,00 Ariary.

2.2 LES OPERATIONS DE RECETTES BUDGETAIRES

Les réalisations atteignent 3 859,40 milliards d'Ariary pour des prévisions de 4 138,08 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation global assez satisfaisant de 93%. Les réalisations de 3 859,40 milliards d'Ariary se décomposent pour un montant de 3 716,70 milliards d'Ariary de recettes internes, soit 96%, et de recettes externes à concurrence de 142,70 milliards d'Ariary.

Par rapport à 2015, l'amélioration des recettes est relative étant donné qu'en termes de volumes, une augmentation d'environ 570 milliards d'Ariary a été relevée mais en termes de taux de réalisations, ils sont au même niveau de 93%. Les recettes fiscales tiennent une place prépondérante avec une proportion de 83%, et sont constituées à 48% par les impôts sur le commerce extérieur.

S'agissant des autres recettes budgétaires, leurs prévisions atteignent 706,97 milliards d'Ariary pour la période sous revue et ont connu une augmentation de 8,32 % par rapport à celles de 2015. Elles ne représentent que 17,08 % du montant total des recettes budgétaires.

En termes de réalisation, elles s'élèvent à 490,30 milliards d'Ariary, soit 69%, et sont dominées par « des recettes non fiscales », lesquelles sont formées principalement de recettes désignées « autres produits occasionnels » à concurrence de 241 milliards d'Ariary.

Concernant les recettes, le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a fait savoir dans sa réponse que :

« - une stratégie de politique fiscale est déjà mise en œuvre depuis 2016 et renforcée par la Politique Stratégique de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques à compter de Mars 2018 et, en collaboration avec l'Unité fiscale, une amélioration des informations sur les recettes dans les documents budgétaires ;

- La DGB, en collaboration avec l'Unité de Politique Fiscale a proposé, vers le mois d'avril 2018, une amélioration des informations sur les recettes dans les documentations budgétaires ».

2.3 LES OPERATIONS DE DEPENSES

Prévues initialement à 5 185,8 milliards d'Ariary, les dépenses du Budget Général ont été réajustées à 7 123,3 milliards d'Ariary, soit une hausse de 1 937,5 milliards d'Ariary. Elles représentent 62% des dépenses totales de l'Etat.

Par rapport à l'année 2015, ces prévisions ont connu une hausse 2 075,32 milliards d'Ariary, soit 41,11%.

Les réalisations de dépenses du Budget Général s'établissent à 6 200 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 87%, ce taux étant de 81% l'année précédente.

Les dépenses du cadre I sont caractérisées par la prédominance du secteur administratif, de la faiblesse de deux secteurs porteurs de croissance et de l'importance du programme « Administration et Coordination ».

L'analyse par grandes catégories des dépenses a fait ressortir :

- des dépenses de soldes de plus en plus croissantes ;
- les dépenses hors soldes axées sur des transferts, alors que les informations y afférentes sont estimées insuffisantes, ce qui rend difficile un contrôle approprié,
- le paiement régulier des intérêts de la dette qu'il conviendrait de poursuivre ;
- des dépenses d'investissement pas assez suffisantes pour les infrastructures

Les dépenses relatives au carburant et celles de redevances téléphoniques se démarquent des autres dépenses d'achat de biens et services avec leurs montants respectifs de 53 milliards d'Ariary et de 10 milliards d'Ariary.

En réponse au rapport provisoire, en ce qui concerne les dépenses courantes hors soldes, le Ministère des Finances et du Budget a transmis la liste des bénéficiaires des transferts en 2016 ;

En outre, à propos des investissements, ledit Ministère a fait savoir que « en matière de crédits, le taux d'investissement public alloué au secteur social connaîtra une hausse à partir de 2018. Quant aux réalisations, la qualité des investissements sera améliorée suite notamment à la mise en œuvre des stratégies sectorielles ».

2.4 APPRECIATION DE LA PERFORMANCE

Avec la mise en œuvre du Plan National de Développement, l'analyse de la Cour a porté sur l'adéquation des Lois de Finances à ce cadre de référence. En effet, Les 20 programmes définis dans le PND et PMO sont repris dans les programmes du Budget de l'Etat 2016, cependant, pour les indicateurs clés, seuls 31 sur les 77 définis dans le PMO y ont été retracés.

Le taux global de performance sectorielle est modéré et se chiffre à 52,17% pour 2016. Par rapport à 2015, une amélioration est à faire observer, étant de 49,45% pour 2015. Sur les indicateurs sus mentionnés, le taux de performance est de 48,39% soit 15 valeurs cibles atteintes et 16 non atteintes.

- *Programme « Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance »*
Ledit programme affiche une performance modérée avec un taux de 50% avec 02 indicateurs atteints et 02 non atteints.
- *Programme « Education universelle aux normes d'excellence »*
Sur les 4 indicateurs composant ce programme, 03 sont atteints soit une performance modérée estimée à 75%. Seul l'indicateur relatif au nombre de population de plus de 15 ans alphabétisée n'a pas atteint la valeur cible escomptée avec 32 900 personnes alphabétisées contre une prévision de 33 500 individus.
- *Programme « Capital naturel et résilience aux risques de catastrophes »*
Ce programme affiche une performance insuffisante de 33,33% au vu des indicateurs le composant. En effet, seule la valeur cible relative au nombre de suivi écologique effectué dans les Aires Protégées a été atteinte.

3. EXAMEN DES AUTRES CADRES BUDGETAIRES ET LES RESULTATS GENERAUX

3.1 LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES (BA) - CADRE II

Les opérations des Budgets Annexes pour 2016 se sont soldées par un résultat excédentaire de 4,89 milliards d'Ariary dont 63% proviennent des opérations du BA des Postes et Télécommunications. Par rapport à 2015, un accroissement de 37,7% est à noter.

Les principales observations de la Cour sur les Budgets Annexes portent sur :

- une sous-estimation des recettes sur les produits finis et une surévaluation des recettes sur les travaux relevés au niveau du BA de l'Imprimerie Nationale, contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF,
- l'existence d'une discordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur s'expliquant par le fait que, contrairement à l'ordonnateur, le comptable n'a pas pris en compte dans ses écritures le Fonds de renouvellement d'un montant de 1,17 milliard d'Ariary,
- Le Budget Annexe des Postes et Télécommunications qui continue de fonctionner malgré les recommandations de la Cour tendant à sa suppression.

En guise de réponse, le Ministère des Finances et du Budget a expliqué que

- *Pour l'Imprimerie Nationale, « la différence entre l'écriture du comptable et de l'ordonnateur est due à la présentation du compte définitif de l'Imprimerie Nationale car le montant de Ar. 1 169 001 007,60 n'est pas une recette propre mais un prélèvement sur le compte 106 pour financer la classe 2 » ;*
- *Pour le Budget Annexe des Postes et Télécommunications, « l'étude du reversement dans le Budget Général de la Solde et des indemnités des agents émergeant sur le BA, a été assignée à la Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'Etat (DGGFPE) ».*

3.2 LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

Les CPT ont réalisé des recettes d'un montant total de 391,59 milliards d'Ariary et des dépenses de 1 303,13 milliards d'Ariary, enregistrant ainsi un déficit de 911,54 milliards d'Ariary. Ledit déficit s'est aggravé par rapport à 2015.

Ce déficit est essentiellement dû à ce que :

- au niveau des comptes de commerce, des dépenses réalisées d'un montant de 476,06 milliards d'Ariary représentent plus de 150% des recettes lesquelles s'élèvent à 316,67 milliards d'Ariary ;
- au niveau des comptes de participation, un déficit de 807,47 milliards d'Ariary a été enregistré.

En outre, il est à observer que :

- pour les comptes d'affectation spéciale, sur des prévisions d'un montant de 26,82 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses, aucune opération n'a été effectuée ;
- un compte de commerce « Suivi et Contrôle des Activités minières » créé en 2016 au titre du Ministère des Mines et du Pétrole n'a fait l'objet d'aucune opération de recettes ni de dépenses.

Selon le MFB, « les mesures afin de maîtriser l'accroissement du déficit des caisses de retraite n'ont été initiées concrètement que depuis 2017, à travers la maîtrise des dépenses et l'amélioration des recettes. Pour les comptes de commerce et les comptes d'affectation spéciale, la raison principale expliquant cette situation¹ est l'inexistence de nomination des acteurs budgétaires dans la plupart des cas ».

3.3 LES OPERATIONS SUR FONDS DE CONTRE-VALEUR(FCV) ó Cadre IV

Les opérations sur FCV ont affiché un excédent de recettes de 1 631 ,12 milliards d'Ariary avec des réalisations de recettes de même montant face à une absence de dépenses réalisées.

Sur des prévisions de recettes de 332,16 millions d'Ariary, les réalisations s'élèvent à 1 631 ,12 milliards d'Ariary, ce qui représente 491 % des prévisions définitives. Ce taux élevé semble plutôt traduire une sous-évaluation des recettes.

La Cour a relevé que certaines opérations du FCV servant à financer le cadre I ne sont pas retracées au niveau du cadre IV, contrairement à l'article 35 de la Loi organique sur les Lois de Finances (LOLF) qui dispose que , les dépenses d'investissement et de fonctionnement financées par les ressources issues des Fonds de Contre-Valeur constituent les dépenses du cadre IV et le solde dudit Cadre correspond à la somme des différences entre les recettes et les dépenses dudit compte dans ce tableau

Le fait de mettre séparément les dépenses et les recettes sur FCV ne saurait qu'affecter la sincérité des informations et du résultat budgétaire.

Au titre des opérations sur les FCV, le MFB a expliqué que « certaines opérations n'ont pas pu être prévues au moment de la préparation de la Loi des Finances 2016 ».

¹ Cette situation : absence de réalisation, cf. Rapport Provisoire sur le PLR 2016 page 52-56

3.4 LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V

Les Opérations en Capital de la Dette Publique ont engrangé des recettes de 1 623,07 milliards d'Ariary et engendré des dépenses d'un montant de 341,43 milliards d'Ariary pour dégager, au final, un excédent de 1 281,64 milliards d'Ariary.

Le résultat de ce cadre est en hausse par rapport aux années budgétaires précédentes conséquemment à une meilleure de réalisation de recettes relatives à la dette intérieure et au tirage annuel issu des prêts octroyés par l'International Development Association (IDA), et de la « Facilité Elargie de Crédits ».

L'évolution du résultat des Opérations en Capital de la Dette Publique n'a cessé de croître de façon exponentielle depuis l'exercice 2011 en passant de 113,49 milliards d'Ariary en 2011 à 1 631,32 milliards d'Ariary.

3.5 LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

L'exécution de la Loi de Finances pour 2016 s'est soldée par un déficit de 1 963,98 milliards d'Ariary contre un excédent de 80,30 milliards d'Ariary en 2015.

Ainsi, le résultat déficitaire de l'exécution de la Loi de Finances 2016 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à 1 963 982 609 751,94 Ariary.

La Cour a relevé une discordance d'un montant de 5 799 999,60 Ariary au niveau du « Cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2015) ». En effet, le « cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2015) » inscrit au CGAF 2015 s'élève à 11 673 724 649 076,00 Ariary alors que celui du CGAF 2016 est de 11 673 730 449 075,60 Ariary.

Compte tenu des observations sus évoquées, la Cour formule comme auparavant des recommandations à l'attention des Parlementaires et des acteurs budgétaires.

➤ RECOMMANDATIONS AUX PARLEMENTAIRES

Pour l'année 2016, la Cour recommande l'adoption :

- de l'article 1^{er} du PLR 2016 constatant au titre du cadre I- Budget Général la somme de 3 859 402 819 795,39 Ariary en recettes, et de 6 200 007 804 517,80 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 2 340 604 984 722,41 Ariary ;
- de l'article 2 du PLR 2016 constatant les opérations des Budgets Annexes s'élevant à 24 237 902 324,88 Ariary en recettes et en dépenses à 19 349 050 470,62 Ariary et dégageant un excédent de 4 888 851 854,26 Ariary, ce malgré les discordances entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable sur la prise en compte en dépense de « Fonds de renouvellement » du Budget Annexe- Imprimerie Nationale ;
- de l'article 3 du PLR 2016 constatant les opérations des Comptes Particuliers du Trésor s'élevant respectivement en recettes à 391 593 000 753,10 Ariary et en dépenses à 1 303 131 122 963,65 Ariary, soit un déficit de 911 538 122 210,55 Ariary ;

- de l'article 4 du PLR 2016 constatant les opérations sur Fonds de Contre- Valeur, s'élevant en dépenses à zéro Ariary, en recettes à 1 631 117 076,38 Ariary dégageant ainsi un résultat excédentaire de 1 631 117 076,38 Ariary ;
- de l'article 5 du PLR 2016 constatant les opérations en Capital de la Dette Publique s'élevant à 1 623 072 800 079,79 Ariary en recettes et en dépenses à 341 432 271 829,41 Ariary et le résultat excédentaire à 1 281 640 528 240,38 Ariary ;
- de l'article 7 du PLR constatant les résultats d'exécution des cinq cadres de la Loi de Finances pour 2016 s'élevant au total à un déficit de 1 963 982 609 751,94 Ariary ;
- de l'article 8 du PLR autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor des résultats déficitaires de 1 963 982 609 751,94 Ariary en 2016.

Par contre, la Cour recommande concernant l'article 6 :

- L'approbation des dépassements des crédits évaluatifs d'un montant de 233 428 623 687,73 Ariary en application de l'article 13-b de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF).
- Le rejet des dépassements de crédits à caractère limitatif d'un montant de 11 915 763 578,00 Ariary en application des articles 2, 10 et 13a de la LOLF et par conséquent la traduction des ordonnateurs secondaires devant le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) en application de l'article 13 de la loi n°2004-006 du 26 juillet 2004 portant réorganisation et fonctionnement du CDBF.

➤ **RECOMMANDATIONS AUX ACTEURS BUDGETAIRES**

Dans sa réponse au rapport provisoire sur le PLR 2016, le Ministère des Finances et du Budget a déjà évoqué que quelques mesures sont déjà entreprises pour les exercices ultérieurs à 2016. La Cour prend acte de ces mesures et se réserve le droit de faire le suivi sur :

- la présentation exhaustive et globale des virements et transferts de crédits, mettant en relation et cohérence les programmes d'origine et bénéficiaires, conformément à l'article 19 de la LOLF ;
- la fiabilisation du SIIGFP tout en réduisant les incidents relatifs à son utilisation ;
- l'ouverture de crédits au niveau de chaque département ministériel correspondant aux dépenses au titre de DTI ;
- l'amélioration de la performance du Gouvernement en matière de recouvrement des recettes budgétaires,
- la communication de toutes les informations concernant les recettes
- la production de toutes informations et données relatives aux opérations de transfert afin d'améliorer la transparence de la gestion des deniers publics.
- la poursuite du paiement régulier des intérêts de la dette
- l'amélioration des investissements publics pour assurer un développement durable, d'autant plus qu'ils sont financés en grande partie par des ressources extérieures.

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

- la cohérence des objectifs et indicateurs de performance contenus dans le RAP avec ceux du PND et des ODD : les ODD devraient être contextualisés et transparents au niveau de tous les indicateurs définis par les Institutions et Ministères ;
- l'instauration d'un système informatisé de pilotage de la performance : mettre en relation et corroborer les données et informations en matière de performance avec le Système National Intégré de Suivi Evaluation (SNISE) et non seulement avec le SIIGFP;
- la fiabilisation des indicateurs ;
- la production de toutes les données estimées nécessaires à l'appréciation de la performance ;
- l'application du principe de sincérité consacré par la LOLF lors de l'élaboration des Budgets Annexes ;
- le respect de la procédure en matière de comptabilisation du « fonds de renouvellement » en recette tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 et de procéder au rapprochement d'usage ;
- la concrétisation de la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications ;
- la poursuite des mesures prises pour maîtriser le déficit des Caisses de Retraite
- l'intégration de toutes les opérations relatives au FCV tant en dépenses qu'en recettes au cadre IV et la communication de toutes les informations relatives aux opérations sur FCV aussi bien en dépenses qu'en recettes.

*

*

*

INTRODUCTION

Aux termes des articles 93 et 128 de la Constitution 2010, repris par l'article 62 de la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF), « *la Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement. Elle assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances* ».

Cette assistance consiste, entre autres, en l'établissement par la Cour d'un rapport sur l'exécution de la Loi de Finances en vertu de l'article 278 de la Loi Organique n° 2004-036 du 1^{er} octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ou Loi Organique sur la Cour Suprême (LOCS) qui dispose que : « *La Cour des Comptes contrôle l'exécution des Lois de Finances. A cet effet, elle apprécie : 1. La régularité et la sincérité des comptes consolidés des ordonnateurs et des comptables. 2. La qualité de la gestion dans l'exécution des Lois de Finances. Elle établit à l'attention du Parlement un rapport et une Déclaration générale de conformité entre les écritures des ordonnateurs et celles des comptables de l'Etat.* ».

Selon l'article 44 alinéa 3 de la LOLF, le rapport de la Cour des Comptes sera joint à tout Projet de Loi de Règlement (PLR). Etant donné que le PLR est l'aboutissement du processus d'exécution des Lois de Finances elles-mêmes votées par les parlementaires, son examen est une occasion pour les représentants du peuple d'apprécier les résultats de l'exécution de la Loi de Finances. A ce titre et conformément à l'article 2 de la LOLF, la Loi de Règlement constate le montant définitif des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées au cours d'une année civile. Elle peut en outre approuver les dépassements de crédit résultant de circonstances exceptionnelles.

Le présent rapport, vise à éclairer le Parlement dans l'examen du PLR et ultérieurement des Lois de finances. Il expose les résultats du contrôle effectué par la Cour des Comptes sur la base des états financiers de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016, et les annexes explicatives ainsi que le Rapport Annuel de Performance (RAP) transmis par le Ministère des Finances et du Budget.

Après la présentation d'observations d'ordre général dans un titre préliminaire, ce rapport s'articule autour de trois parties à savoir :

- Titre I : Examen des Lois de Finances 2016,
- Titre II : Analyse de l'exécution du Budget Général,
- Titre III : Analyse de l'exécution des autres cadres budgétaires et des résultats généraux.

Outre le présent rapport, une Déclaration Générale de Conformité entre les écritures des comptables et celles des ordonnateurs est établie par la Cour dans le cadre de l'examen du PLR.

TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

1- SUITES RESERVEES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LACOUR

Concernant les recommandations formulées par la Cour dans ses précédents rapports sur le contrôle de l'exécution des lois de Finances au titre des années 2012, 2013 et 2014, notifiés au Ministère des Finances et du Budget respectivement aux mois de janvier, novembre et décembre 2016, il y a lieu de relever les points suivants :

A. Résorption du retard de production du PLR

En vertu de :

- l'article 62 de la LOLF : « La Cour des Comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des Lois de Finances conformément à la Constitution et à la loi organique sur la Cour Suprême »,
- l'article 46 alinéa 3 de la même loi organique : « Le projet de loi de Règlement, y compris le rapport et les annexes explicatives, est déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué au cours de la première session de la deuxième année qui suit l'exécution du budget concerné. »,
- l'article 377 de la loi organique n°2004-036 du 1er octobre 2004 : « Dans le cadre du présent contrôle, le Ministre chargé des Finances transmet à la Cour, le projet de loi de Règlement appuyé des documents budgétaires et comptables prévus en la matière, au plus tard quatre mois avant la date fixée pour le dépôt dudit projet sur les bureaux du Parlement. »,

Ainsi, le PLR est à transmettre à la Cour au plus tard le mois de janvier de la deuxième année, soit en janvier 2018 pour le PLR 2016. Ce dernier a été déposé au greffe de la Cour le 13 Décembre 2017, dans le délai réglementaire en vertu de l'article 377 de la loi organique 2004-036 du 1^{er} octobre 2004 qui stipule que « Dans le cadre du présent contrôle, le Ministre chargé des Finances transmet à la Cour, le projet de loi de Règlement appuyé des documents budgétaires et comptables prévus en la matière, au plus tard quatre mois avant la date fixée pour le dépôt dudit projet sur les bureaux du Parlement. »

Une nette amélioration est de ce fait constatée par rapport à la production des PLR des années antérieures grâce aux travaux de la Cellule Technique chargée de l'Arrêté des Comptes Publics (CTACP), tel que le retrace le tableau suivant :

TABLEAU N° 1- PRODUCTION DES PLR 2012 A 2016 A LA COUR DES COMPTES

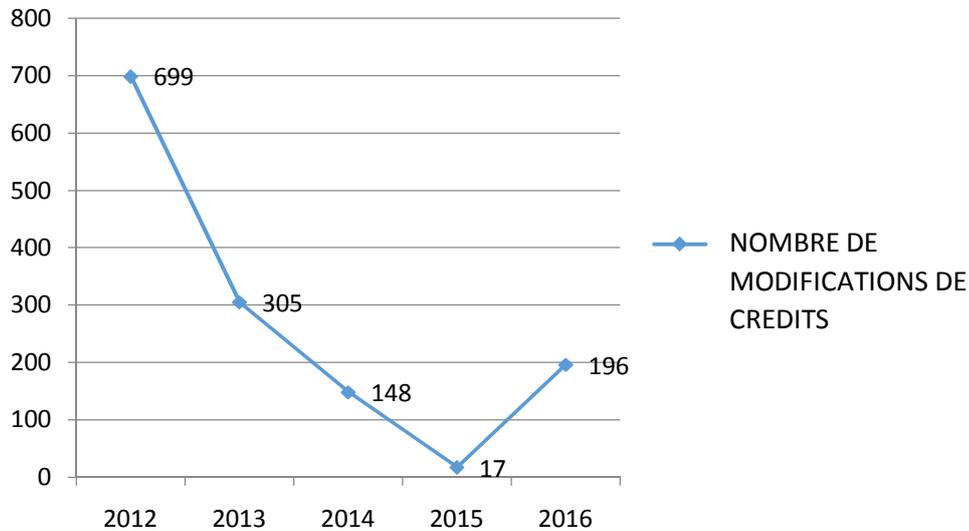
ANNEE	DEPÔT LEGAL A LA COUR	DATE DE PRODUCTION A LA COUR	RETARD DE PRODUCTION
2012	Janvier 2014	09/12/2015	1 an et 11 mois
2013	Janvier 2015	01/04/2016	1 an et 3 mois
2014	Janvier 2016	15/09/2016	8 mois
2015	Janvier 2017	01/02/2017	1 jour
2016	Janvier 2018	13/12/2017	-

Source : Cour des Comptes

B. Hausse du nombre de modifications de crédits

Au titre de l'exercice budgétaire 2016, la Cour a recensé 196 actes de modifications de crédits dont 17 mouvements de Crédits et 179 aménagements de crédits pour tous les Institutions et Ministères. Ce nombre a augmenté par rapport à l'année 2015 où, la Cour a enregistré uniquement 17 actes de modifications de crédits dont 9 mouvements de crédits et 8 aménagements de crédits. L'on note par ailleurs une évolution irrégulière des modifications de crédits depuis 2012 tel que l'illustre le graphique ci-après, reflétant un manque de rigueur dans la programmation budgétaire et la gestion de crédits.

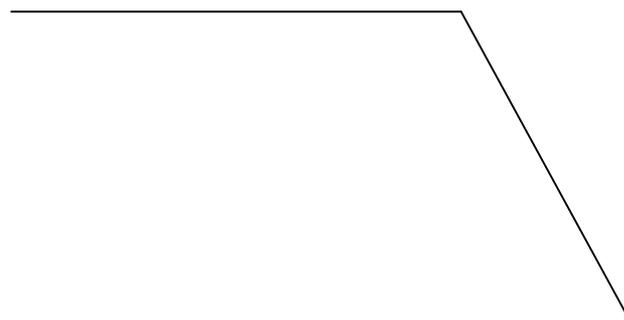
GRAPHIQUE N° 1- EVOLUTION DU NOMBRE DE MODIFICATIONS DE CREDITS DE 2012 A 2016



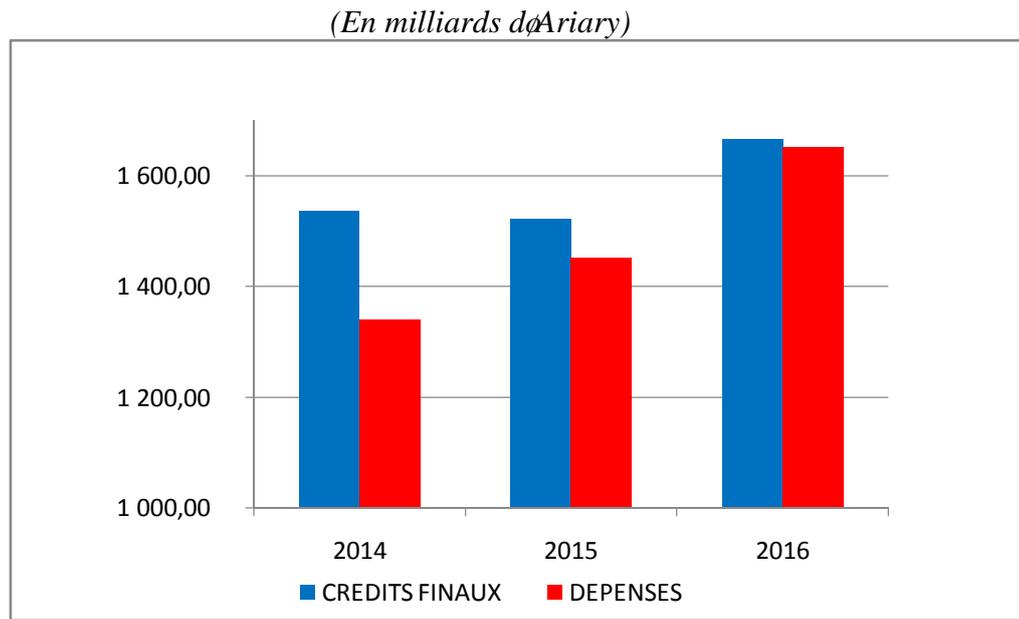
Sources: PLR 2012 à 2016

C. Augmentation des dépenses de solde

Depuis l'examen du PLR 2011, la Cour a noté une croissance cumulée de la masse salariale et a recommandé la maîtrise des dépenses de solde. Or, il a été observé au vu des inscriptions budgétaires au titre de l'année 2016 que les « Opérations courantes óSolde » ont connu une augmentation de l'ordre de 9,42% par rapport à 2015. En effet, les prévisions y afférentes s'élèvent à 1 521 826 878 000,00 Ariary en 2015 contre 1 665 225 000 000,00 Ariary en 2016. Par ailleurs, le graphique ci-après met en exergue l'augmentation des prévisions et des dépenses effectives en matière de solde durant ces trois dernières années.



GRAPHIQUE N° 2 - EVOLUTION DES OPERATIONS DE SOLDE DE 2014 A 2016



Source : Cour des Comptes

D. Persistance des discordances entre PLR et CGAF

Il a été également constaté la persistance de discordances entre le PLR et le CGAF au niveau du compte de prêt des CPT et des dettes extérieures des opérations en Capital de la dette publique, bien qu'une telle remarque ait déjà été signalée par la Cour dans le cadre de l'examen du PLR 2014.

Les états de développement du CGAF font ressortir les détails du compte de résultat de l'exécution des Lois de finances, et des incohérences entre ces états et le PLR sont constatées. Telles incohérences sont développées infra.

2- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR 2016

A. Insuffisances dans la présentation des documents budgétaires

Des insuffisances ont été observées dans la présentation des documents budgétaires annexés au PLR affectant la lisibilité des informations produites.

Pourtant, en vertu de l'Arrêté n°6459/2005 du 8 juin 2005 portant guide d'application du Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP 2006), les informations financières contenues dans les états financiers doivent être intelligibles, pertinentes et fiables. Or, il a été relevé que les documents annexés au PLR ont été présentés par cadre. Toutefois, en ce qui concerne les documents annexes aux opérations de dépenses de certains Ministères au titre du cadre I, des informations relatives aux autres cadres budgétaires, en l'occurrence celles du cadre III, y sont encore enregistrées affectant ainsi le montant total du Budget Général (cadre I). Cette situation remet en cause la fiabilité desdits documents.

Dans sa réponse au rapport provisoire sur le PLR, le Ministère des Finances et du Budget a précisé que : « les dépenses des CPT sont intégrées dans l'état de développement des dépenses afin de respecter l'équilibre total entre les crédits et les dépenses, conformément au

rapprochement fait avec le Trésor, mais aussi pour garder le montant des crédits ouverts selon les Lois des Finances ».

Toutefois, l'examen du PLR et ses annexes fait ressortir que le fait d'intégrer les dépenses du cadre III dans le cadre I induit en erreur la lecture du PLR et ses annexes, comme le montre tableau suivant à titre d'illustration :

TABLEAU N° 2- DISCORDANCE ENTRE PLR ET ANNEXES

MINISTERES	MONTANT DES DEPENSES		ECART
	PLR page 75	Etat des dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement	
Ministère du Commerce et de la Consommation	21 223 225 340,66	21 712 363 646,66	489 138 306,00
Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation	115 615 587 370,11	126 306 274 459,35	10 690 687 089,24

Source : PLR et Etat des dépenses de fonctionnement 2016

A la lecture du tableau, des discordances pourraient être à observer alors que celles-ci constituent des dépenses du Cadre III après exploitation des documents et retraitement du SIIGFP.

Pourtant, pour les recettes des CPT, une annexe y afférente laquelle est séparée de celle des recettes du cadre I a été produite à l'appui du PLR 2016.

Aussi, la Cour maintient sa recommandation de produire un document séparé relatif aux dépenses des Comptes particuliers du Trésor (CPT), à l'instar des recettes des CPT.

B. Discordance entre le PLR et CGAF

Des incohérences entre les documents budgétaires ont été relevées telles qu'il ressort du tableau ci-après :

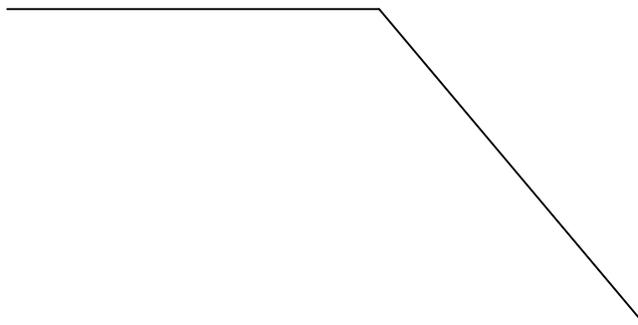


TABLEAU N° 3- DISCORDANCE ENTRE PLR ET CGAF

(En Ariary)

CPT - COMPTES DE PRETS RECETTES REALISEES		
DOCUMENTS DE REFERENCE	MONTANT	ECART
PLR page 95 ó COMPTE DE PRETS - Recettes réalisées í í í í í í í í ..	74 926 092 300,57	74 849 494 382,17
CGAF page 30 ó SITUATION DES RECOUVREMENTS ET DES RESTES A RECOUVRER Recouvrement effectuéí í í í í í í	76 597 918,40	
DETTES EXTERIEURES		
RECETTES		
PLR page 98- Recettes réaliséesí í í í í í í í í í	536 035 850 697,30	0,40
CGAF page 40- ENCOURS DE LA DETTE Tiragesí í í í í í í í í í í í í í í í í	536 035 850 696,90	
DEPENSES		
PLR page 98- Dépenses réaliséesí í í í í í í í í í í	220 908 379 787,47	-1,00
CGAF page 40- ENCOURS DE LA DETTE Amortissementí í í í í í í í í í í í	220 908 379 788,47	

Sources : PLR et CGAF 2016

Døune part, pour les réalisations des CPT au niveau du compte de prêts, un écart de 74 849 494 382,17 Ariary a été relevé entre le PLR 2016 (page 95) et le CGAF 2016 (page 30). Cette discordance concerne notamment les recouvrements effectués.

Døautre part, des écarts au niveau des dettes extérieures sont également observés. De telles incohérences remettent en cause la fiabilité des documents budgétaires.

En réponse au rapport provisoire N° 01 /18 ó RAP/ADM/APA du 08 mai 2018 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2016, le MFB a avancé que, concernant les CPT, le montant de 74 926 092 300,57 Ariary inscrit à la page 95 du PLR 2016 correspond au montant au crédit du compte 273 Prise en Charge (PEC) des Ordres de Recettes des prêts et reprêts après les opérations de retraitement (annulations des PEC sans recouvrement et recouvrement des PEC antérieurs). Quant au montant de 76 597 918,40 Ariary figurant dans la page 30 du CGAF, il s'agit du montant d'encaissement relatif aux remboursements des prêts (compte 4165) effectués durant l'exercice 2016.

Par ailleurs, concernant les dettes extérieures, le MFB a affirmé que les écarts ont été redressés lors de la réévaluation de la dette au 31/12/2016 dans les opérations de fin de gestion de l'ACCTDP. Par contre, le PLR prend en considération les chiffres dans les opérations de la gestion.

Certes, ces écarts sont minimes mais leurs cumuls pourraient éventuellement affecter le résultat global.

La Cour réitère ainsi ses recommandations et attire l'attention des responsables sur la production des documents budgétaires cohérents et fiables.

TITRE I. EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2016

1- CONTEXTE GENERAL

A. Au niveau mondial

Le ralentissement de l'économie mondiale, observé les années précédentes s'est encore accentué en 2016. En effet, le taux de croissance du produit mondial brut n'atteint que 3,1% en 2016 contre 3,2% en 2015. Selon le rapport du Fonds Monétaire International, les divergences de politiques monétaires dans les pays avancés, les incertitudes liées au *Brexit* (référendum pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) en juin, les tensions géopolitiques dans quelques grands pays émergents, la poursuite du rééquilibrage de l'économie de la Chine et enfin la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base sont autant de facteurs qui ont pesé sur la croissance durant l'année 2016. En outre, l'afflux des réfugiés en 2016 a des conséquences économiques non négligeables pour les pays directement concernés et pour leurs voisins.

Par ailleurs, force est de constater que la dynamique de croissance n'a pas été la même partout. Des tendances hétérogènes sont observées dans les différents groupes de pays. En effet, les économies avancées se sont montrées plus résilientes et ont même bénéficié d'une timide reprise tandis que l'activité économique a considérablement ralenti dans les pays émergents et en développement, exerçant ainsi une pression négative sur la croissance économique mondiale.

De surcroît, l'économie américaine a été revigorée par la croissance de la demande intérieure. La reprise de la consommation et la stabilité du marché du travail ont permis de soutenir l'activité économique en dépit de la faiblesse de l'investissement. De même, la dynamique de la croissance a été globalement positive dans la zone euro. Une fois de plus, celle-ci est portée par une hausse de la consommation des ménages due à la baisse des prix de l'énergie sur le marché international alors que les déficits du secteur extérieur causés notamment par le recul de l'euro vis-à-vis du dollar ont été contrebalancé par des taux d'intérêts faibles. Le *Brexit* n'a pas eu d'incidence néfaste sur l'économie du Royaume-Uni, la croissance s'y est établie à 1,8% en 2016 contre 1,7% dans la zone euro et 1,6% aux Etats-Unis. Au Japon, par contre, l'activité économique a été bien plus morose malgré une demande intérieure robuste. La croissance économique chute à 0,9% contre 1,2 l'année précédente. Les raisons principales ont été la faiblesse des investissements et la dépréciation continue du Yen voulue par la Banque du Japon.

Quant aux pays émergents et en développement, la situation a été loin d'être homogène mais les récessions avérées dans certaines régions ont certainement eu un impact négatif sur l'activité économique au niveau mondial. En effet, le taux de croissance global de ces pays n'atteint que de 4,1%, niveau relativement bas si l'on considère les performances économiques passées de ces pays. La récession du Brésil a été persistante avec un taux de croissance négatif de -3,5% et peut être expliquée par deux facteurs principaux à savoir les incertitudes politiques ainsi que la baisse des cours des matières premières. Quant à l'économie russe, malgré une légère embellie, la récession est toujours de mise avec un taux de croissance négatif de -0,6%. En contraste avec le Brésil et la Russie, la Chine et l'Inde ont continué à avoir un rythme de croissance élevé avec des taux respectifs de 6,7 et 7,6% en 2016. Le rééquilibrage de

l'économie de la Chine en faveur de la consommation et des services n'a pas empêché ces derniers de porter la croissance économique mondiale. Enfin, les pays de l'Afrique subsaharienne n'ont pas été épargnés par des conjonctures économiques difficiles et la chute des prix des produits de base. La croissance de la région a chuté de 1,8 % en s'établissant à 1,6% en 2016 contre 3,4% en 2015².

B. Au niveau national

a) Cadre politique et institutionnel

L'année 2016 parachève par la mise en place des institutions démocratiques de la Quatrième République. Ainsi, la nomination du Président du Sénat qui est à la fois le deuxième personnage de l'État selon la Constitution a eu lieu en février 2016.

En avril 2016, un nouveau Premier ministre a été nommé, le 3^{ème} depuis le début du mandat présidentiel en 2014.

Fin 2016, Madagascar organise plusieurs événements internationaux dont le 19^{ème} sommet des chefs d'États et de Gouvernements du COMESA (10-19 octobre 2016), et le XVI^{ème} sommet de la Francophonie (22-27 novembre 2016).

Par ailleurs, le Plan National de Développement (PND) élaboré par le Pouvoir Exécutif en 2015 a identifié trois axes principaux à savoir : l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la relance économique et l'élargissement des services sociaux de base.

b) Cadre économique et social

Malgré un contexte mondial difficile, le regain de l'activité économique observé pour Madagascar en 2015 s'est poursuivi en 2016. Ainsi, le taux de croissance économique a augmenté de 1,1 point en atteignant 4,2% alors qu'il était de 3,1% l'année d'avant. La plus forte progression revient au secteur secondaire qui enregistre un taux de croissance de 5,5% alors que les secteurs primaire et tertiaire sont crédités de taux de croissance respectifs de 1,6% et 4,8%. En outre, si le secteur primaire a été rendu vulnérable par les aléas climatiques, la croissance a surtout été soutenue par le secteur des services, notamment les bâtiments et travaux publics, les transports et le tourisme et le secteur secondaire, en l'occurrence les mines et les zones franches industrielles.

En outre, Madagascar bénéficie du soutien de plusieurs bailleurs. En juillet 2016, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord de 40 mois au titre d'une Facilité élargie de crédit (FEC) de 304,7 M\$. L'Union européenne joue également un rôle majeur à Madagascar avec une programmation de 518 M€ pour le 11e Fonds européen de développement (2014-2020)³.

Finalement, Madagascar a obtenu un engagement de 6,4 milliards de dollars pour appuyer ses projets de développement sur la période 2017-2020, lors de la Conférence des bailleurs et des investisseurs qui s'est tenue à Paris en décembre 2016⁴.

² Les données figurant dans cette section sont essentiellement tirées du Rapport annuel 2016 de la Banque Centrale de Madagascar ainsi que du PLR 2016

³Source : Union Européenne

⁴ D'après le document : « Madagascar vue d'ensemble », www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview

Une maîtrise de l'inflation a également été notée avec un taux de 7,0% en 2016 contre 7,6% l'année précédente. Ce regain de confiance semblait également bénéficier au secteur extérieur suite à l'excédent du solde de compte courant et du solde de la balance de paiements de 210,9 millions de DTS. Le tableau ci-après donne un aperçu des principaux agrégats économiques en 2016.

TABLEAU N° 4- INDICATEURS MACROECONOMIQUES

DESIGNATION	LFI du 29 décembre 2015	LFR du 12 juillet 2016	PLR 2016	REALISATION 2015
Taux de croissance économique	4,5%	4,1%	4,2%	3,1%
Taux de croissance secteur primaire	2,5%	2,2%	1,6%	-0,7%
Taux de croissance secteur secondaire	5,7%	4,9%	5,5%	7,3%
Taux de croissance secteur tertiaire	5,2%	4,8%	4,8%	3,4%
Taux d'inflation	7,2%	7,1%	6,7%	7,6%
Déficit budgétaire	3,7% du PIB	4,5% du PIB		3,7% du PIB
Taux de pression fiscale	10,4%	10,8%		-

Sources : LFI, LFR, PLR 2016 et PLR 2015

Toutefois, en dépit de ces signes de reprise au niveau des indicateurs économiques, force est de constater que l'année 2016 n'a pas été très encourageant, sur le plan social. La vulnérabilité de la population face aux aléas climatiques, la précarité et la baisse des emplois créés (environ 15 000 emplois salariés créés en 2016 contre 18 000 environ en 2015), la baisse du taux de scolarisation (49,4% pour la période 2014-2015 contre 48,6% pour la période 2015-2016), la malnutrition et la baisse du taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (3,9% en 2015 contre 3,1% en 2016) ont constitué autant de facteurs aggravant l'incidence et la profondeur de la pauvreté de la population malgache.⁵

c) Cadre juridique

✓ **Loi portant Loi de Finances pour 2016**

Il s'agit de la Loi n° 2015-050 du 29 décembre 2015 portant Loi de Finances pour 2016. En outre, conformément aux articles 51 et 52 de la LOLF, les textes d'application dont les références suivent ont été pris :

- le Décret n° 2015-1692 du 30 Décembre 2015 portant répartition des crédits autorisés par la Loi de Finances pour 2016 entre les différents Institutions et Départements ministériels de l'Etat;

- l'Arrêté n° 37178/2015 du 31 Décembre 2015 portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2016 du Budget de l'Etat,

⁵ Rapport économique et financier 2016, Ministère de l'Economie et du Plan

- le Circulaire n° 07 - MFB/SG/DGB/DEB/SAIDM du 31 Décembre 2015 ayant pour objet l'exécution, au titre de l'exercice 2016, du Budget Général, des Budgets Annexes, et des opérations des Comptes Particuliers du Trésor ;

✓ **Loi portant Loi de Finances Rectificative pour 2016**

Il s'agit de la Loi n°2016-007 du 12 juillet 2016 portant Loi de Finances rectificative (LFR) pour 2016.

Deux principaux textes d'application de Loi de Finances Rectificative ont été pris :

- Décret n° 2016-926 du 12 Juillet 2016 portant répartition des crédits autorisés par la loi n°2016-007 du 12 juillet 2016 portant Loi de Finances Rectificative pour 2016 ;

- Arrêté n° 14822/2016 du 13 Juillet 2016 Portant ouverture de crédits au niveau du budget d'exécution de la gestion 2016 du Budget de l'Etat.

2- SPECIFICITES DES LOIS DE FINANCES 2016

Les Lois de finances initiale et rectificative 2016 ont prévu une série de mesures destinées à appuyer la mise en œuvre de la Politique Générale de l'Etat. Ces dispositions viennent renforcer les mesures prises les années précédentes.

A. Au niveau de la Loi de finances initiale

Les dispositions fiscales s'articulent autour de trois points. En premier lieu, l'élargissement de l'assiette fiscale par l'imposition à l'impôt sur les Revenus de la plus-value de cession des titres sociaux et/ou des droits y afférents ainsi que l'augmentation du taux du Droit d'Accise sur la communication par téléphonie et réseaux mobiles. En deuxième lieu, la sécurisation des recettes fiscales grâce notamment à :

- la mise en place de la délivrance d'autorisation définitive d'achat local et/ou d'importation d'alcool;
- l'installation obligatoire de caisse enregistreuse auprès de certains contribuables ;
- l'instauration de l'obligation pour les institutions financières et établissement de crédit de déclarer le registre des comptes ouverts par les particuliers et sociétés auprès de leurs établissements.

Enfin, l'optimisation et accélération du remboursement de crédit de TVA par l'ouverture d'un compte spécial auprès de la Banque Centrale de Madagascar ou du Trésor Public.

Sur le Code des Douanes, certaines modifications ont été apportées par souci d'harmonisation avec le Code des Douanes communautaire du COMESA. Il s'agit notamment, des dispositions concernant l'obligation d'acquiescement des taxes par les entrepositaires pour les marchandises placées en entrepôt public, même en cas de vol ou de perte. En outre, les dispositions du Code des douanes permettant à l'Administration de mener à bien ses actions ont été renforcées, particulièrement en matière de recherche et constatation des infractions ainsi que de recouvrement des créances de l'Etat.

Au niveau des tarifs, le respect des engagements avec l'Union Européenne pris dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire (APEI) a conduit à l'abaissement des Droits de Douane (DD) y afférents au niveau du tarif national. Dans ce cadre, le calendrier pour l'année 2016 prévoit l'abaissement de Droit de Douane APEI jusqu'à 15% pour les biens finaux et 8% pour les biens intermédiaires tandis que tous les biens primaires et les biens d'équipement sont complètement affranchis de Droit de Douanes à l'instar de ce qui s'est passé en 2015. Des mesures sécuritaires fermes sont également prévues à savoir :

- l'abrogation définitive des suspensions de taxes pétrolières et d'exonération des droits et taxes sur les huiles alimentaires ;
- l'encadrement et le contrôle strict des régimes économiques et des régimes d'exonération y compris le régime des zones et entreprises franches industrielles ;
- le renforcement des procédures de contrôle des espèces tarifaires, des valeurs en douanes, des volumes et des origines des marchandises.

Enfin, dans l'optique d'honorer les engagements pris avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en matière de taux consolidés, les taux des Droits de douanes de certaines lignes tarifaires ont été ajustés suivant leurs recommandations.

B. Au niveau de la Loi de finances rectificative

Les principales modifications des dispositions fiscales proposées dans la Loi de Finances Rectificative 2016 s'articulent autour des points suivants :

- la mise en œuvre des mesures de relance économique, notamment à travers : (i) le non-paiement du droit de visa de transit pour un séjour inférieur à 24 heures, même générant une perte de recettes fiscales d'environ 1 Milliard d'Ariary, (ii) la rationalisation, l'allègement et le plafonnement global des taux des amendes fiscales.
- la sécurisation et l'amélioration des recettes à travers : (i) l'imposition à l'impôt sur les revenus des dividendes versés aux non-résidents, (ii) la tarification du visa transformable dont le gain escompté est de 0,5 Milliard d'Ariary, (iii) le prélèvement en amont de tous les impôts indirects et taxes annexes afférentes aux produits alcooliques obtenus à partir de l'alcool haut degré (AHD) de fabrication locale.
- le renforcement des obligations fiscales du contribuable par : (i) la présentation des états financiers selon des nouveaux modèles établis dans la liasse fiscale, (ii) l'obligation d'effectuer la déclaration en ligne de l'annexe de la TVA.

Sur le Code des Douanes, des modifications ont été apportées en vue d'un meilleur encadrement des régimes de privilège et de renforcement des actions de l'Administration. Il s'agit notamment du droit de visite des marchandises, du droit de visite des marchandises, du régime d'admission temporaire pour perfectionnement actif, du régime des retours ou encore de la composition et des conditions de port de l'uniforme des agents des douanes.

Sur le tarif des douanes, les modifications apportées au Tarif des douanes visent notamment à :

- respecter les derniers engagements de consolidations tarifaires de 1995 auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) portant exclusivement sur les produits agricoles et les produits chimiques par la restauration des droits de douane de 45 lignes tarifaires n'ayant pas dû subir de baisse de taux de DD lors de la LFI 2016.
- relancer l'industrie nationale de boissons par l'harmonisation au taux de 10% des intrants le taux de DD appliqué aux cannettes en plastiques et celles en aluminium.

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

- pallier au risque de fausse déclaration d'espèce sur certaines positions tarifaires relatives aux « coqs et poules de race pure » et aux « plaques et feuilles en matières plastiques ».
- appliquer l'exonération de TVA à l'importation pour la position tarifaire relative aux « mulets et bardots vivants de race pure » conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.
- se mettre aux normes des positions tarifaires du système harmonisé de 2012 de l'OMD par la suppression et la modification de certaines positions.
- se conformer aux recommandations de l'OMD de juin 2015 portant amendement de la Nomenclature.

L'impact fiscal de ces modifications est évalué à 2,5 milliards Ariary soit 0,1% de l'objectif de recettes douanières pour 2016.

Quant aux dépenses, les priorités se focalisent sur le redressement de l'économie, le soutien aux services sociaux de base, et la pérennisation de la bonne gouvernance, conformément à la Politique Générale de l'Etat. Ainsi, les dépenses sont axées sur

- l'imprégnation de la bonne gouvernance : Bonne gouvernance et Etat de droit, lutte contre la corruption et renforcement de la sécurité et de la défense) ;
- la relance de l'économie : agriculture, élevage, ressources halieutiques et pêche, environnement, tourisme et aménagement du territoire, ressources stratégiques et énergie, transport, télécommunications et nouvelles technologies, développement de l'industrie, du commerce et du secteur privé ;
- l'accès aux services sociaux de base : protection et développement social, santé publique, éducation, eau, assainissement et hygiène

Ainsi, les Lois de Finances de l'année 2016 se présentent comme suit :

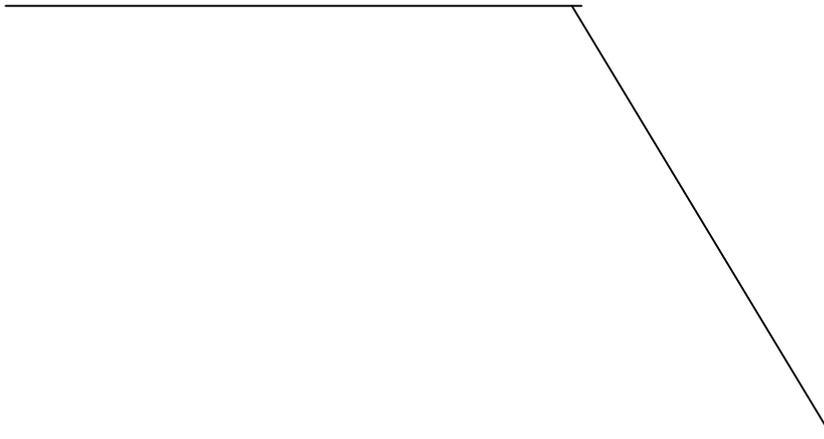


TABLEAU N° 5- PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		SOLDES	
	LFI	LFR	LFI	LFR	LFI	LFR
CADRE I : BUDGET GENERAL DE L'ETAT						
a - Fonctionnement	3 577 914 196 000,00	3 501 958 567 000,00	3 617 650 804 000,00	5 441 057 000 000,00	- 39 736608 000,00	-1 939 098 433 000,00
b - Investissement	595 210 174 000,00	636 119 019 000,00	1 568 185 830 000,00	1 682 258 579 000,00	-972975656 000,00	-1 046 139 560 000,00
TOTAL CADRE I	4 173 124 370 000,00	4 138 077 586 000,00	5 185 836 634 000,00	7 123 315 579 000,00	-1 012 712 264 000,00	-2 985 237 993 000,00
CADRE II : BUDGETS ANNEXES						
a - Fonctionnement	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	0,00	0,00
b - Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CADRE II	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	0,00	0,00
CADRE III : COMPTES PARTICULIERS DE TRESOR						
Opérations sur les Comptes Particuliers du Trésor	561451857 000,00	721648857 000,00	902510836 000,00	1 545359 231 000,00	-341 058979 000,00	-823710374 000,00
TOTAL CADRE III	561 451 857 000,00	721 648 857 000,00	902 510 836 000,00	1 545 359 231 000,00	-341 058 979 000,00	-823 710 374 000,00
CADRE IV : OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE-VALEURS ET ASSIMILEES						
Opérations Génératrices de FCV et assimilés	332 160 000,00	332 160 000,00	0,00	0,00	332 160 000,00	332 160 000,00
TOTAL CADRE IV	332 160 000,00	332 160 000,00	0,00	0,00	332 160 000,00	332 160 000,00
CADRE V : OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE						
Dettes intérieures	2 345 599 659 000,00	3 142 865 400 000,00	2 035 330 000 000,00	2 048 669 238 000,00	310 269 659 000,00	1 160 306 162 000,00
Dettes extérieures	1 234 752 943 000,00	2 957 384 415 000,00	254 699 010 000,00	226 730 000 000,00	980 053 933 000,00	2 730 654 415 000,00
Disponibilité mobilisable	63 115 491 000,00	0,0	0,0	82 344 370 000,00	63 115 491 000,00	-82 344 370 000,00
TOTAL CADRE V	3 643 468 093 000,00	6 592 749 815 000,00	2 290 029 010 000,00	2 784 133 608 000,00	1 353 439 083 000,00	3 808 616 207 000,00
TOTAL GENERAL	8 405 895 980 000,00	11 481 787 918 000,00	8 405 895 980 000,00	11 481 787 918 000,00	0,00	0,00

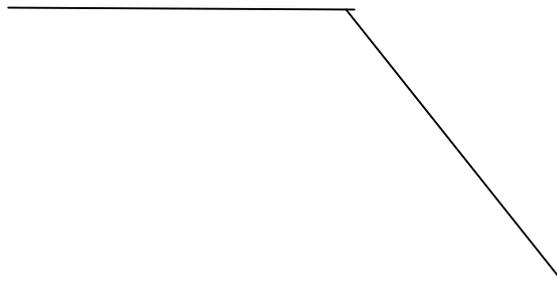
Sources : LFI et LFR 2016

Ainsi, le total général des crédits passe de 8 405 milliards d'Ariary dans la Loi de finances initiale à 11 481 milliards d'Ariary dans la Loi de finances rectificative. Au niveau des recettes, les prévisions du Budget Général ont été révisées à la baisse en passant de 4 173 milliards à 4 138 milliards. Quant aux dépenses, les prévisions du Budget Général ont été révisées à 7 123,3 milliards d'Ariary dans la Loi de Finances Rectificative contre 5 185,8 milliards d'Ariary dans la Loi de Finances initiale.

Cette tendance expansionniste témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son Plan National de Développement (PND) et d'asseoir une croissance forte et inclusive favorable à la réduction de la pauvreté. *A fortiori*, les Lois de finances 2016 ont servi à la réalisation des objectifs du PND, articulés autour des axes suivants : (i) *le renforcement de la Gouvernance, de l'État de droit et l'instauration d'une justice équitable*, (ii) *la reprise économique à travers l'instauration d'un environnement social et politique stable, le maintien de la stabilité macroéconomique et le rétablissement d'un climat des affaires attrayant* et (iii) *l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base de qualité*⁶.

Parallèlement, les Lois de Finances 2016 reflètent le regain de confiance au niveau international, notamment avec l'accueil de deux événements internationaux majeurs mentionnés précédemment. De ce fait, les Lois de Finances 2016 ont été établies dans ce contexte particulier de urgence et la priorisation des Programmes d'Investissements Publics (PIP) et des infrastructures nécessaires. De surcroît, les prévisions de recettes du Cadre V doublent quasiment en passant de 3 643 milliards d'Ariary dans la Loi de finances initiale à 6 593 milliards d'Ariary dans la Loi de finance rectificative.

En outre, bien que les priorités de la Loi de Finances initiale et celles de la Loi de Finances rectificative semblent en adéquation avec les objectifs de croissance forte et inclusive et de bonne gouvernance de la Politique Générale de l'État (PGE) et de son Programme de mise en œuvre (PMO), la cohérence des deux lois de finances est faible dans la mesure où les axes identifiés dans la LFI, précis et clairs ont été dilués et déclinés de façon générale dans la LFR. Cet état des choses est relaté dans le tableau ci-après :



⁶Exposé de motifs de la Loi numéro 2016-007 portant Loi de finances rectificative 2016, page 2

TABLEAU N° 6- FAIBLE COHERENCE ENTRE LES PRIORITES DES DEUX LOIS DE FINANCES

Priorités inscrites dans la LFI	Priorités inscrites dans la LFR
<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; - l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes ; - le développement des infrastructures structurantes ; - l'appui au développement rural et à la sécurité alimentaire ; - la priorisation des dépenses des secteurs sociaux ; - le soutien au secteur Énergie ; - la valorisation du capital naturel et le renforcement de la résilience aux catastrophes ; - l'appui aux activités favorisant la création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - l'imprégnation de la bonne gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> - bonne gouvernance et État de droit ; - lutte contre la corruption ; - renforcement de la sécurité et de la défense - la relance de l'économie : <ul style="list-style-type: none"> - agriculture, élevage, ressources halieutiques et pêche ; - environnement, tourisme et aménagement du territoire ; - ressources stratégiques et énergie - transport, télécommunications et nouvelles technologies ; - développement de l'industrie, du commerce et du secteur privé ; - l'accès aux services sociaux de base : <ul style="list-style-type: none"> - protection et développement social - santé publique et éducation, eau, assainissement et hygiène

Sources : LFI et LFR 2016

*

*

*

TITRE II. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL

- CADRE I-

Seront examinées dans le présent titre, les opérations budgétaires du cadre I, objet de l'article 1^{er} du PLR.

En 2016, lesdites opérations présentent des soldes déficitaires de 2 340, 60 milliards d'Ariary avec des recettes encaissées s'élevant à 3 859,40 milliards d'Ariary et des dépenses d'un montant de 6 200 milliards d'Ariary. Une analyse de la gestion des autorisations budgétaires se fera en premier lieu.

1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

A. Modifications de crédits

a) Virements et transferts de crédits

Les virements et transferts de crédits sont régis par la LOLF en son article 19, comme devant être effectués par voie de décret pris en Conseil du Gouvernement, sur rapport des Ministres chargés des Finances et du Budget, après information des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des Finances et des autres commissions concernées.

De même, conformément audit article : « des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même Ministère. (í) Des transferts peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de Ministères distincts (í) ».

Toutefois, la pratique de virements et transferts de crédits remet en question le vote de la Loi de Finances par le Parlement et compromet le principe de sincérité consacré par l'article 42 de la LOLF selon lequel « les Lois de Finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ».

Pour l'année 2016, l'on a recensé douze (12) décrets portant transferts de crédits et cinq (05) décrets portant virements de crédits, soit au total 17 mouvements de crédits.

b) Aménagements de crédits

Selon l'Instruction Générale n°001-MEFB/SG/DGDP/DB du 16 mars 2005 en ce qui concerne les aménagements de crédits: « Le principe de fongibilité des crédits signifie que les crédits répartis par programme sont fongibles à l'intérieur d'un programme et que des aménagements de crédits peuvent se faire par voie d'Arrêté pris par le Ministre ordonnateur délégué. »

Les arrêtés portant aménagement de crédits pour l'année 2016 sont au nombre de 179.

En somme, s'agissant des modifications de crédits, la Cour, à l'instar de son précédent rapport sur le PLR 2015, déplore le fait que l'absence de correspondance entre les programmes d'origine et les programmes destinataires de ces mouvements a rendu difficile l'examen des actes modificatifs de crédits.

Sur ce point le MFB a souligné que « le document annexe récapitulant l'utilisation des crédits ainsi transférés ou virés a été déjà élaboré depuis le PLR 2015; et pour 2016, les Institutions et les Ministères ont été contactés pour la production du compte rendu sur l'utilisation des crédits transférés ou virés. Ces documents seront envoyés à la Cour dès leur disponibilité».

Il est vrai que des efforts ont été accomplis pour se conformer aux recommandations de la Cour dans ce domaine. Toutefois, force est de constater que ni l'état susmentionné ni le document annexe récapitulant l'utilisation des crédits virés ou transférés ne permettent de satisfaire aux préoccupations de la Cour. Il est à rappeler que le contrôle de la Cour sur ces mouvements de crédits s'effectue dans le cadre des dispositions de l'article 19 de la LOLF qui stipulent que « des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère. Le montant cumulé, au cours d'une même année, des crédits ayant fait l'objet de virements ne peut excéder le taux de 10% des crédits (í). Au-delà de ce taux de 10%, toute dotation complémentaire doit faire l'objet d'une loi de Finances rectificative. »

Ainsi, il est nécessaire que les annexes aux états de développement de crédits fassent ressortir les éléments qui permettent la mise en relation des crédits définitifs au niveau des programmes, des virements ou transferts qui y ont été effectués avec les programmes desquels ils sont issus avec les crédits qui leur ont été alloués.

c) Décret d'avance

La Cour a constaté l'adoption d'un décret d'avance n° 2016-1232 du 04 octobre 2016 rectifiant le montant prévisionnel fixé par la LFR, lequel a été enregistré au sein du Ministère de la Sécurité Publique. Le Gouvernement a ainsi décrété en Octobre 2016 un ajout supplémentaire de crédit d'une valeur de 4,8 milliards d'Ariary dans le cadre de l'établissement et la délivrance de passeports électroniques malgaches. Cette dotation a été effectuée pour le Compte Particulier du Trésor de l'imputation budgétaire de la Direction des Renseignements et du Contrôle de l'Immigration et de l'Emigration/Passeports électronique, compte « redevance sur autorisation administrative ».

Pourtant, conformément aux dispositions de la LOLF, en son article 20 : « En cas d'urgence, des décrets d'avances pris après avis du Bureau Permanent, à défaut de celui des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances, peuvent ouvrir des crédits supplémentaires sans affecter l'équilibre budgétaire défini par la dernière loi de Finances. A cette fin, les décrets d'avances procèdent à l'annulation de crédits ou constatent des recettes supplémentaires. Le montant cumulé des crédits ainsi ouverts ne peut excéder 1% des crédits ouverts par la loi de Finances de l'année. Le Bureau Permanent ou la commission chargée des finances de chaque assemblée fait connaître son avis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement dans un délai de sept jours à compter de la notification qui lui a été faite du projet de décret. La signature du décret ne peut intervenir qu'après réception des avis de ces commissions ou, à défaut, après l'expiration du délai susmentionné. La ratification des modifications apportées, sur le fondement des deux alinéas précédents, aux crédits ouverts par la dernière loi de Finances est demandée au Parlement dans le plus prochain projet de loi de Finances afférent à l'année concernée.

En cas d'extrême urgence, de calamité nationale ou en cas de nécessité impérieuse d'intérêt national constaté collégialement par le Gouvernement, des crédits supplémentaires et/ou des recettes correspondantes peuvent être ouverts, après information des commissions de l'Assemblée nationale

et du Sénat chargées des Finances, par décret d'avances pris en Conseil des Ministres. Un projet de loi de Finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement ou à l'ouverture de la plus prochaine session du Parlement ».

Aussi, La Cour maintient ses précédentes recommandations sur la nécessité d'une présentation exhaustive et globale des virements et transferts de crédits, mettant en relation et cohérence les programmes d'origine et bénéficiaires, conformément à l'article 19 de la LOLF.

B. Dépassements de crédits

L'analyse des dépassements se fera selon les caractères des crédits prévus par la LOLF.

a) Les dépassements sur crédits limitatifs

La LOLF précise en son article 13 - a que : « les dépenses ne peuvent être engagées, ni ordonnancées, ni payées que dans la limite des crédits ouverts » et en son article 43 « Le projet annuel de loi de Règlement (í) approuve les dépassements de crédits résultant de circonstances de force majeures ».

Les dépassements de crédits à caractère limitatif constatés par le PLR se chiffrent à 1 222 000 Ariary tel qu'il ressort du tableau suivant :

TABLEAU N° 7- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS

(En Ariary)

SOA	COMPTE	FINANCEMENT	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	DEPASSEMENTS
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET					
00-23-2-263-60101	6131	10-001-001-A	3 000 000	3 960 000	960 000
MISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE					
00-41-0-740-00000	23174	10-001-001-A	47 116 000	47 378 000	262 000
TOTAL					1 222 000

Sources : PLR et annexes 2016

Des explications ont été apportées par les responsables concernés quant à ces dépassements.

Au niveau du Ministère des Finances et du Budget, un dépassement de 960 000 Ariary a été constaté. Selon les responsables, « ledit dépassement résulterait d'une anomalie à la suite d'une modification de crédit suivant Loi de Finance Rectificative (LFR) en date du 12 juillet 2016. En fait, les dépenses s'élevant à 3 960 000 Ariary ont été effectuées alors que les crédits ouverts étaient de 12 000 000 Ariary. Par la suite, une modification de crédit à ramener les crédits ouverts à la baisse à 3 000 000 d'Ariary d'où le dépassement ».

Par ailleurs, l'examen des pièces par la Cour a permis de corroborer les explications fournies par les entités concernées. En effet, les dépenses effectuées par le SOA considéré sont matérialisées par 3 mandats datés antérieurement à la LFR du 12 juillet 2016 à savoir :

- Mandat n°201601025326 du 18/02/2016 d'un montant d'Ar 960 000 (rejeté)
- Mandat n°201601077757 du 02/03/2016 d'un montant d'Ar 960 000 (validé)
- Mandat n°201691386288 du 13/05/2016 d'un montant d'Ar 3 000 000 (validé)

En outre, aucun autre mouvement relatif à ce compte n'a été enregistré après l'adoption de la LFR. Par conséquent, le présumé dépassement de crédit de 960 000 Ariary n'est plus à considérer.

Concernant le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'agriculture et de l'élevage, un dépassement de 262 000 Ariary a été relevé tel qu'il appert du tableau supra. D'après les explications de la note n°511/17/MPAE/SG/DGA/DGR transmise à la Cour, aucun dépassement n'a été signalé par la machine au cours des opérations d'engagement et de liquidation. Il est à faire remarquer cependant que le montant du crédit disponible des cinq dernières opérations de liquidation présente des anomalies. Ainsi, la Cour propose le rejet dudit dépassement.

En matière de dépassement sur crédit limitatif, l'article 6 de la Loi n° 2004-006 du 26 juillet 2004 portant réorganisation et fonctionnement du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière précise que : «Est passible de sanctions prévues à l'article 2, le fait par toute personne désignée ci-dessus d'avoir engagé une dépenses : (...) En dépassement des crédits à caractère limitatif, (í).

Suite au rapport provisoire de la Cour des Comptes, le Ministère des Finances et du Budget a répondu sur les dysfonctionnements du SIIGFP, qu'« une réforme du SIIGFP a été entamée au début de l'année 2017, et qui s'est poursuivie en 2018 pour permettre une gestion saine de la base des données des dépenses de l'Etat ».

Eu égard à ces considérations, la Cour :

- *estime qu'il y a lieu de réviser le montant total des dépassements à caractère limitatif ;*
- *maintient ses recommandations sur la fiabilisation du SIIGFP et la diminution des incidents relatifs à son utilisation.*

b) Les dépassements sur crédits évaluatifs

L'article 13 ó b de la LOLF définit les crédits à caractère évaluatif en ces termes : «Les crédits à caractère évaluatif sont des prévisions de dépenses obligatoires, (í) et dont le règlement ne saurait souffrir d'insuffisance de crédits. »

Le PLR a constaté que les crédits évaluatifs s'élèvent à 245 344 125 265,73 Ariary pour l'année 2016, tel qu'il ressort du tableau infra :

TABLEAU N° 8- SITUATION DES DEPASSEMENTS SUR CREDITS EVALUATIFS

(En Ariary)

ENTITES	MONTANTS
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	-4 529 953 657,21
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	-50 709 566 144,78
MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	-12 382 454 482,45
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCOLOGIE ET DES FORETS	-8 337 701,00
MINISTERE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES	-1 222 205 461,00
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	-21 029 358 224,00
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	-27 997 869 495,23
MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT	-21 130 942 008,16
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	-8 804 574 287,61
MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	-97 528 863 804,29
TOTAL	-245 344 125 265,73

Sources : PLR et annexes 2016

Sur un montant total de 245 milliards de dépassements de crédits, 40% sont concentrés au niveau du Ministère de l'Éducation Nationale. Les dépassements sont afférents aux Comptes 2311 « formation », Compte 2461 « acquisition de matériels techniques » et compte 2466 « acquisition de matériels et mobiliers scolaires » dans le cadre du Projet d'Appui d'Urgence à l'Éducation pour Tous (PAUEPT) financé par la Banque Mondiale.

Les dépassements au niveau du Ministère des Finances et du Budget (MFB) évalués à 50 milliards d'Ariary correspondent au 21% du total. Toutefois, les vérifications effectuées n'ont pas permis d'établir l'existence de relation entre les dépassements qui suivent avec des projets :

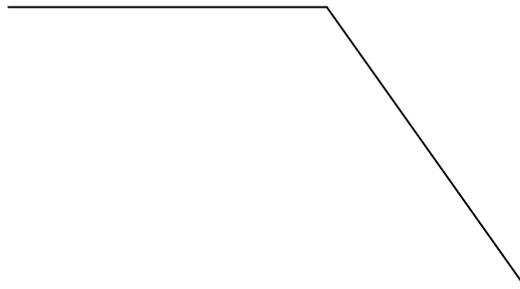


TABLEAU N° 9-DTI PRIS EN CHARGE PAR MFB

(En Ariary)

CATEGORIE	SOA	COMPTE	FINANCEMENT	N° CONVENTION	CREDIT MODIFIE	DEPENSE	DEPASSEMENT
5	00-23-0-209-00000	2472	20-001-001-A	187	100 000	1 588 078 623,00	-1 587 978 623,00
5	00-23-0-209-00000	2478	20-001-001-A	187	100 000	519 734 112,00	-519 634 112,00
5	00-23-0-209-00000	2461	20-001-001-A	188	2 000 000	36 693 616,00	-34 693 616,00
5	00-23-0-210-00000	23173	20-001-001-A	188	12 000 000	3 998 240 790,00	-3 986 240 790,00
5	00-23-0-210-00000	2461	20-001-001-A	187	-	9 243 820 970,00	-9 243 820 970,00
5	00-23-0-209-00000	23173	20-001-001-A	188	12 900 000	3 725 579 857,00	-3 712 679 857,00
5	00-23-0-210-00000	2473	20-001-001-A	188	2 000 000	1 271 551 039,00	-1 269 551 039,00
5	00-23-0-210-00000	2478	20-001-001-A	187	-	564 067 873,00	-564 067 873,00
TOTAL							- 20 918 666 880,00

Sources : PLR et annexes 2016

En effet, ces dépassements concernent notamment des dépassements sur les Droits et Taxes à l'importation (DTI).

Selon la note de présentation n° 01-2017/ MFB/RDTI en date du 08 décembre 2017 responsable des DTI, « sur demande des Institutions et Ministères qui n'ont dotés de crédit pouvant supporter les dépenses afférentes aux Droits et Taxes à l'importation inscrit sur la loi de Finances, le Ministère des Finances et du Budget leur accorde une prise en charge à titre exceptionnel quant au paiement de ce type de dépense ».

Lesdits dépassements sont donc comptabilisés au niveau du MFB, mais pas pour le compte des Institutions ou Ministères lesquels sont les destinataires au final de l'acquisition, selon le tableau en annexe⁷.

En outre, il est à faire signaler que cette pratique de prise en charge par le MFB a déjà été opérée pendant l'exercice précédent, alors que le Responsable des DTI a mentionné que « c'est à titre exceptionnel ». En conséquence, la Cour émet des réserves quant à leur caractère évaluatif.

De tout ce qui précède, la Cour constate un dépassement sur les crédits à caractère évaluatif d'un montant de 224 425 458 385,73 Ariary (245 344 125 265,73 - 20 918 666 880,00).

En réponse aux observations mentionnées dans le Rapport Provisoire de la Cour des Comptes, le MFB précise que « les DTI sur dons et subventions, qui ne sont pas toujours prévisibles, sont supportés par l'Etat malgache, et non par les ordonnateurs, et qu'ils constituent des dépenses à caractère transversal. La mesure prise dernièrement est que les crédits DTI sont limitatifs dans sa

⁷ Annexe2

globalité dans la LFR 2016. Mais à partir de l'exercice 2017, ils sont limitatifs au niveau des comptes ».

Le tableau ci-dessous récapitule les dépassements de crédit au titre de DTI sur don- (convention 188) :

**TABLEAU N° 10- DEPASSEMENT DE CREDIT AU TITRE DE DTI SUR DON-
CONVENTION 188**

(En Ariary)

ORD SEC	SOA	COMPTE	FINANCEMENT	LIBELLE CONVENTION	DEPASSEMENT
00-22F-E-00000	00-23-0-209-00000	2461	20-001-001-A	PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUR DONS	-34 693 616,00
00-220-H-00000	00-23-0-210-00000	23173	20-001-001-A	PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUR DONS	-3 986 240 790,00
00-22F-E-00000	00-23-0-209-00000	23173	20-001-001-A	PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUR DONS	-3 712 679 857,00
00-220-H-00000	00-23-0-210-00000	2473	20-001-001-A	PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUR DONS	-1 269 551 039,00
TOTAL					-9 003 165 302,00

Source : Annexe PLR 2016

Compte tenu de ces réponses, le montant total des dépassements de crédits à caractère limitatif est ramené à 11 915 763 578,00 Ariary (20 918 666 880,00 - 9 003 165 302 + 262 000) tandis que celui des crédits à caractère évaluatif à 233 428 623 687,73 Ariary (224 425 458 385,73 + 9 003 165 302).

Il est à rappeler que selon l'article 13 b de la LOLF : « les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement ».

Par ailleurs, la Cour tient à faire observer le taux excessif de dépassement de l'ordre de 201,24%, le montant total des dépassements proposé par le PLR se chiffre à 245 345 347 265,73 Ariary alors que les crédits définitifs y afférents s'élèvent à 121 917 553 000,00 Ariary.

De plus, la Cour estime nécessaire la prise en charge par chaque département ministériel des dépenses au titre des DTI et l'allocation de crédits correspondant dans la Loi de Finances ainsi que la production de tout document attestant que ces DTI sont relatifs aux opérations sur don.

La Cour recommande, contrairement à l'article 6 du PLR :

- de constater et d'approuver : le montant des crédits évaluatifs à 233 428 623 687,73 Ariary ;
- de constater au total le montant des crédits limitatifs à 11 915 763 578,00 Ariary ;

En outre :

- l'ouverture de crédits au niveau de chaque département ministériel correspondant aux dépenses au titre de DTI.
- la production de document attestant que ces DTI sont relatifs aux opérations sur don.

2- LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES

Prévues par la Loi de Finances initiale n° 2015-050 du 29 décembre 2015 pour un montant de 4 173,12 milliards d'Ariary, les recettes du Budget Général ont été revues à la baisse par la Loi de Finances rectificative n°2016 -007 du 12 juillet 2016 à 4 138, 08 milliards d'Ariary, soit une diminution de 35,04 milliards d'Ariary en valeur absolue et de 0,84 % en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 3 859,40 milliards d'Ariary dont 3 716,70 milliards d'Ariary de recettes internes, soit 96%, et de 142,70 milliards d'Ariary de recettes externes.

2.1 PRESENTATION GENERALE

Les recettes fiscales et les autres recettes budgétaires constituent les recettes du Budget Général .Le tableau ci-après retrace la situation desdites recettes pour 2016 :

TABLEAU N° 11-SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES 2016

(En Ariary)

LIBELLE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
RECETTES FISCALES			
Impôts sur les revenus bénéfiques et gains	846 128 990 000,00	876 898 129 125,14	103,64
Impôts sur le patrimoine	32 586 659 000,00	23 983 747 892,27	73,60
Impôts sur les biens et services	865 189 457 000,00	820 975 959 431,51	94,89
Impôts sur le commerce extérieur	1 668 700 000 000,00	1 633 010 480 276,63	97,86
Autres recettes fiscales	18 500 708 000,00	14 235 254 875,96	76,94
SOUS - TOTAL (1)	3 431 105 814 000,00	3 369 103 571 601,51	98,19%
AUTRES RECETTES BUDGETAIRES			
Subventions d'équipement	636 119 019 000,00	142 699 737 303,40	22,43
Contributions reçues des tiers	0	1 334 080 000,00	
Produits financiers	50 077 753 000,00	87 134 598 332,00	174,00
Recettes non fiscales	20 775 000 000,00	259 130 832 558,48	1 247,32
SOUS - TOTAL (2)	706 971 772 000,00	490 299 248 193,88	69,35
TOTAL : (1) + (2)	4 138 077 586 000,00	3 859 402 819 795,39	93,27

Sources : PLR 2016

A. Prévisions en augmentation

Si les prévisions pour 2015 ont été fixées à 3 496,29 milliards d'Ariary, elles se chiffrent à 4 138,08 milliards d'Ariary pour 2016, soit une hausse de 18,36%. Cette hausse est notamment observée au niveau des recettes fiscales, passant de 2 843, 61 milliards d'Ariary à 3 431, 11 milliards d'Ariary soit une variation de 21% et de 8,32% pour les autres recettes budgétaires.

Les recettes fiscales tiennent une place prépondérante avec une proportion de 83%.

B. Réalisations en hausse relative

L'année 2016 est marquée par un taux de réalisation global satisfaisant des recettes à hauteur de 93% avec 3 859,40 milliards d'Ariary encaissés.

Il ressort du tableau ci-dessus que seules les «Subventions d'équipement» accusent un taux d'exécution de moins de 25%, par contre les autres recettes enregistrent des taux plus de 73%.

Par rapport à 2015, l'amélioration des recettes est relative étant donné qu'en termes de volumes, une augmentation d'environ de 570 milliards d'Ariary a été relevée mais en termes de taux de réalisations, ils sont au même niveau de 93%.

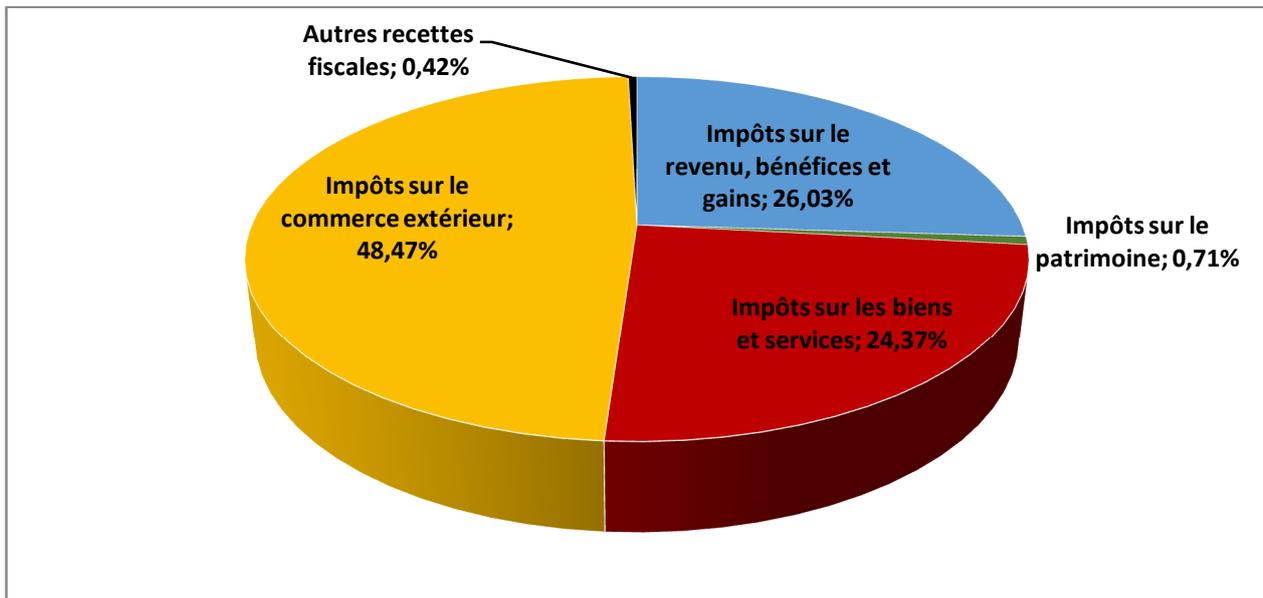
2.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE RECETTES

A. Les recettes fiscales

En 2016, l'on enregistre une hausse de 20,66 % des prévisions en matière de recettes fiscales puisqu'elles ont été de 3 431,11 milliards d'Ariary contre 2 843,60 milliards d'Ariary en 2015.

La structure des recettes est décrite dans le graphe ci-dessous :

GRAPHIQUE N° 3 - STRUCTURE DES RECETTES FISCALES



Source : Annexe PLR - Situation des recettes 2016

- Les impôts sur le commerce extérieur réalisés en 2016 se chiffrent à 1 633,01 milliards d'Ariary, avec un taux de réalisation de 97,86%. Ils constituent les 48,47% des recettes fiscales. Lesdits impôts sont composés notamment de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) extérieure à concurrence de 874,45 milliards d'Ariary et de Droits de Douanes d'un montant de 408,76 milliards d'Ariary.

- Les impôts sur le revenu, bénéfices et gains se trouvent en second rang avec une proportion de 26%, estimés à 876, 90 milliards d'Ariary. Les réalisations dépassent les prévisions, pour un taux de 103%. Il est à faire signaler dans cette catégorie de recettes que les impôts synthétiques n'accusent aucune réalisation alors que les prévisions sont fixées à 23 milliards d'Ariary.
- Les impôts sur les biens et services correspondent aux 24,37% des recettes fiscales et enregistrent un taux de recouvrement de l'ordre de 94,89 % des prévisions.

Ces recouvrements sont le résultat de la mise en place d'un dispositif visant à assurer la sécurité des recettes fiscales. Ce dispositif consiste, d'une part, en l'élargissement de l'assiette fiscale par l'imposition à l'impôt sur les Revenus de la plus-value de cession des titres sociaux et/ou des droits y afférents et par l'augmentation du taux du Droit d'Accise sur la communication par téléphonie et réseaux mobiles .

D'autre part, il est axé sur la sécurisation des recettes fiscales par la mise en place de la délivrance d'autorisation définitive d'achat local et/ou d'importation d'alcool et l'installation obligatoire de caisse enregistreuse auprès de certains contribuables ainsi que l'instauration de l'obligation pour les institutions financières et établissement de crédit de déclarer le registre des comptes ouverts par les particuliers et sociétés auprès de leurs

Il a été également prévu l'optimisation et accélération du remboursement de crédit de TVA par l'ouverture d'un compte spécial auprès de la Banque Centrale de Madagascar ou du Trésor Public.

En ce qui concerne la fiscalité extérieure, certaines modifications ont été apportées. Il s'agit notamment, des dispositions concernant l'obligation d'acquiescement des taxes par les entrepositaires pour les marchandises placées en entrepôt public, même en cas de vol ou de perte.

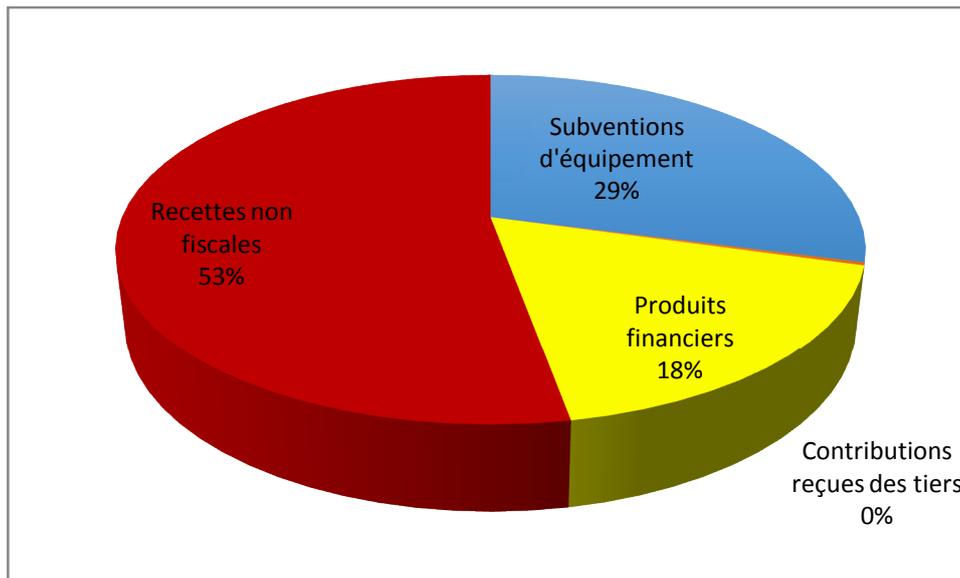
En outre, les dispositions du Code des douanes permettant à l'Administration de mener à bien ses actions ont été renforcées, particulièrement , en matière de recouvrement des créances de l'Etat, le droit et privilège de l'Administration sur les deniers des redevables détenus par des tierces personnes et le droit de vente avant jugement des marchandises abandonnées et confisquées par voie transactionnelle.

Des fermes mesures sécuritaires ont été également prises à savoir l'abrogation définitive des suspensions de taxes pétrolières et d'exonération des droits et taxes sur les huiles alimentaires, l'encadrement et le contrôle strict des régimes économiques et des régimes d'exonération y compris le régime des zones et entreprises franches industrielles et le renforcement des procédures de contrôle des espèces tarifaires, des valeurs en douanes, des volumes et des origines des marchandises.

B. les autres recettes budgétaires

Les autres recettes budgétaires se présentent comme suit :

GRAPHIQUE N° 4 - STRUCTURE DES AUTRES RECETTES BUDGETAIRES



Source : Annexe PLR - Situation des recettes 2016

Les prévisions des autres recettes budgétaires atteignent 706,97 milliards d'Ariary sous la période sous revue et ont connu une augmentation de 8,32 % par rapport à celles de 2015. Elles ne représentent que 17,08 % du montant total des recettes budgétaires.

En termes de réalisation, elles s'élèvent à 490,30 milliards d'Ariary et sont dominées par « des recettes non fiscales ».

Selon les documents accompagnant le PLR, les recettes désignées « autres produits occasionnels » forment lesdites « recettes non fiscales » à concurrence de 241 milliards d'Ariary. Ce type de recette est prévu pour un montant de 500 millions. Aucune information complémentaire y afférente n'a été communiquée. Il en est de même pour les recettes « autres redevances sur autorisation administrative » qui ont été recouvrées à hauteur de 10,93 milliards d'Ariary, mais aucune prévision ni des informations ne sont mentionnées.

Les aides multilatérales au titre des subventions d'équipements sont de l'ordre de 142,70 milliards d'Ariary. Les redevances minières ne sont que 912 millions d'Ariary.

Dans sa réponse, le Ministère des Finances et du Budget (MFB), en ce qui concerne les recettes, a fait savoir que :

« - une stratégie de politique fiscale est déjà mise en œuvre depuis 2016 et renforcée par la Politique Stratégique de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques à compter de Mars 2018;

- La DGB, en collaboration avec l'Unité de Politique Fiscale a proposé, vers le mois d'avril 2018, une amélioration des informations sur les recettes dans les documentations budgétaires.

A cet effet, des informations nécessaires seront transmises par les services des impôts :

- un canevas de l'état des recettes à annexer au PLR a été déjà validé
- il a été décidé qu'une version agrégée sera établie pour le PLR 2017, celle exhaustive et détaillée pour le PLR 2018 ».

Aussi, la Cour prend acte de ces réponses mais se réserve le droit de faire un suivi sur les recettes, notamment sur les mesures prises pour l'amélioration de la performance du Gouvernement en matière de recouvrement des recettes budgétaires, et la communication de toutes les informations concernant les recettes.

3- DEPENSES

Au cours de l'année 2016, les priorités du Gouvernement ont subi de changement qui a entraîné la nouvelle allocation de dépenses dans le cadre de la LFR 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PGE et pour être en cohérence avec le PND/PMO, le Gouvernement focalise sur la pérennisation de la bonne gouvernance, le redressement de l'économie et le soutien aux services sociaux de base comme priorités dont les axes principaux sont déjà mentionnés supra.

Prévues initialement à 5 185,8 milliards d'Ariary dans la Loi n° 2015-050 du 29 décembre 2015 portant Loi de Finances pour 2016, les dépenses du Budget Général ont été réajustées à 7 123,3 milliards d'Ariary par la Loi n°2016 007 du 12 juillet 2016 portant loi de finances rectificative pour 2016, soit une hausse de 1 937,5 milliards d'Ariary. Elles représentent 62% des dépenses totales de l'Etat.

Par rapport à l'année 2015, ces prévisions ont connu une hausse 2 075,32 milliards d'Ariary, passées de 5 047,98 milliards d'Ariary en 2015 à 7 123,3 milliards d'Ariary en 2016, soit 41,11%.

Les réalisations de dépenses du Budget Général s'établissent à 6 200 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 87%, ce taux étant 81% l'année précédente.

Les 88% des dépenses du cadre I sont absorbées par 11 ministères sur les 38 comme il est décrit dans le tableau ci-dessous :

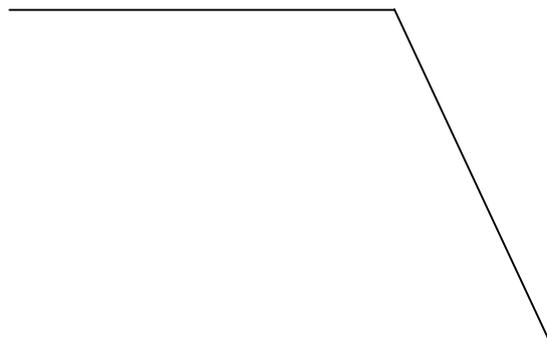


TABLEAU N° 12- MINISTÈRES A DOTATIONS BUDGETAIRES IMPORTANTES

(En Ariary)

INSTITUTIONS/MINISTÈRES	SECTEUR	CREDITS FINAUX	DEPENSES REALISEES
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET	Administratif	3 661 955 595 000,00	3 504 538 416 608,97
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	Administratif	186 793 144 000,00	185 349 607 886,06
SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE	Administratif	174 430 661 000,00	173 514 569 030,43
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE DECENTRALISATION	Administratif	187 559 155 000,00	115 615 587 370,11
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Administratif	97 446 577 000,00	96 769 073 668,14
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Social	800 622 931 000,00	799 942 833 521,96
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	Social	316 814 134 000,00	215 694 056 031,08
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Social	174 255 248 000,00	171 700 984 594,62
MINISTÈRE AUPRES DE LA PRÉSIDENTE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE	Productif	311 189 959 000,00	102 415 439 731,44
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Infrastructure	234 579 345 000,00	131 178 522 190,36
MINISTÈRE AUPRES DE LA PRÉSIDENTE CHARGE DES PROJETS PRÉSIDENTIELS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉQUIPEMENT	Infrastructure	137 518 739 000,00	102 347 429 218,79

Source : PLR 2016

Les dépenses du Budget général seront analysées par allocations sectorielles incluant la répartition par programme puis selon les grandes catégories de dépenses.

3. 1. ANALYSE PAR SECTEUR

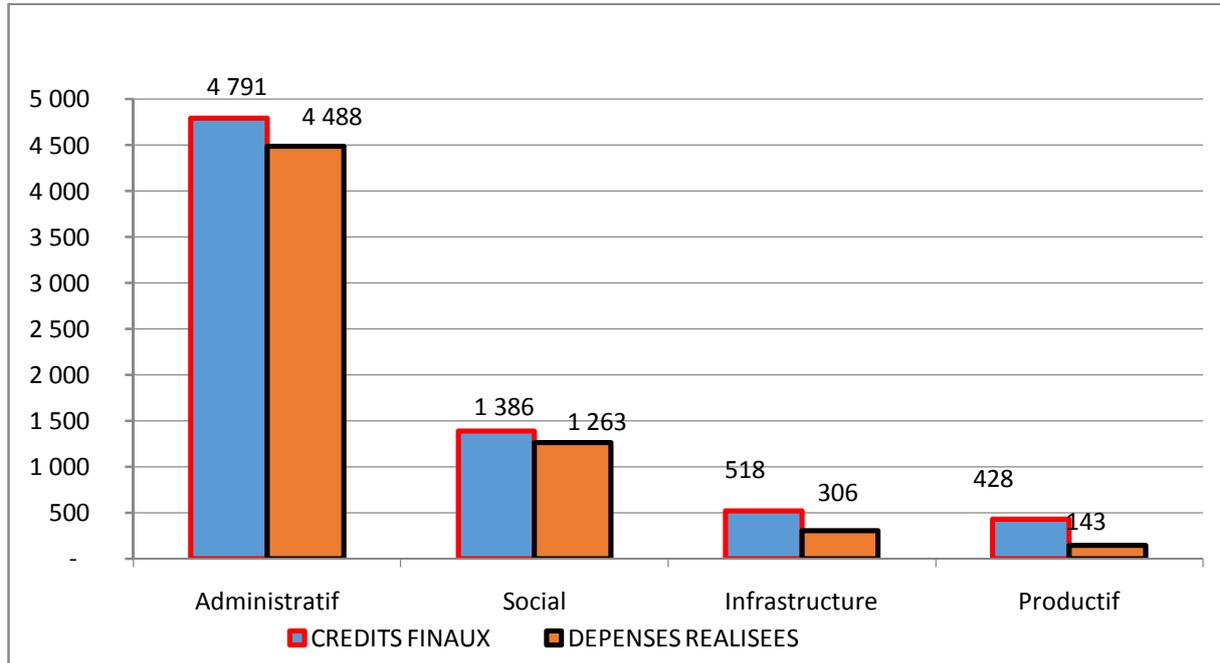
Une analyse des dépenses par secteur fait ressortir que le secteur administratif prédomine aussi bien les prévisions que les réalisations.

A. Prédominance du secteur administratif

Le tableau suivant récapitule les allocations de crédits et les dépenses réalisées par secteur d'activité au titre de l'exercice 2016.

GRAPHIQUE N° 5 -REPARTITION DES DEPENSES PAR SECTEUR

(En milliards d'Ariary)



Source : PLR 2016

Le secteur administratif regroupe 7 Institutions et 11 Ministères⁸. Il bénéficie les 67% du total des dotations budgétaires, pour un montant de 4791,36 milliards d'Ariary dont 90% ont été consommées.

Ces dépenses sont concentrées pour une proportion de 78% au Ministère des Finances et du Budget. Le « Filankevitry Ny Fampihavanana Malagasy » et la « Commission Electorale Nationale Indépendante » sont les moins lotis en matière d'allocation de crédits avec des montants respectifs de 4,1 milliards d'Ariary et de 4,6 milliards d'Ariary.

En ce qui concerne le secteur social, il comprend 7 Ministères. Ce secteur arrive en deuxième position pour une enveloppe budgétaire de 1 385,69 milliards d'Ariary, soit 19% du total. Le Ministère de l'Education Nationale en a obtenu les 58%, pour une valeur de 800,62 milliards d'Ariary. En général, les taux de réalisation sont plus de 90%, excepté pour le Ministère de la Santé Publique et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, qui sont respectivement de 68% et de 43%.

B. Faiblesse des deux secteurs porteurs de croissance

Les deux secteurs, infrastructure englobant 6 Ministères, et secteur productif composé de 7 Ministères, ne se sont alloués de crédits que pour des montants respectifs de 518 milliards d'Ariary et de 428 milliards d'Ariary, l'ensemble ne correspond qu'au 13% du total du Budget Général. Leur taux de réalisation reste autour de 70%.

⁸ Annexe 4

De ce qui précède, les dépenses se focalisent sur le secteur administratif pour un montant de 4 488 milliards d'Ariary, et accaparent la totalité des recettes du cadre I qui se chiffrent à 3 859,40 milliards d'Ariary.

C. Importance du programme « Administration -Coordination »

S'agissant des réalisations par programme, 146 sont définis par les Lois de Finances, repartis entre les 55 missions assignées à chaque Institution et Ministère. Mais comme le programme « Administration et Coordination » est un programme transversal, numériquement, le total des programmes est de 92.

Le tableau ci-dessous montre la répartition par programmes :

TABLEAU N° 13- REPARTITION PAR PROGRAMMES

(En Ariary)

LIBELLES PROGRAMMES	CREDITS FINAUX	DEPENSES REALISEES	TAUX DE REALISATION (%)	STRUCTURE
Trésor	2 289 507 294 000,00	2 246 914 230 119,86	98,14	36,2%
Administration et Coordination	2 272 203 662 000,00	2 160 495 183 853,48	95,09	34,8%
Gestion du Budget	902 938 178 000,00	846 700 861 249,77	93,77	13,7%
Enseignement fondamental 1er cycle	262 406 969 000,00	268 079 520 932,07	102,16	4,3%
Développement des infrastructures routières	219 364 961 000,00	122 283 587 710,51	55,74	2,0%
Révolution verte et durable	279 974 136 000,00	71 857 563 507,28	25,67	1,2%
Aménagement et équipement des villes	34 674 943 000,00	45 765 263 809,70	131,98	0,7%
Développement des Collectivités Décentralisées	59 469 092 000,00	45 277 712 091,43	76,14	0,7%
Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	36 112 755 000,00	37 353 886 211,00	103,44	0,6%
Nutrition et Sécurité Alimentaire	64 613 817 000,00	35 815 612 780,82	55,43	0,6%
Développement des infrastructures	66 758 467 000,00	28 983 793 913,55	43,42	0,5%
Administration Territoriale	27 117 785 000,00	26 693 412 630,08	98,44	0,4%
Gouvernance responsable	27 296 242 000,00	25 650 803 038,20	93,97	0,4%
Fourniture de services de santé hospitaliers	23 684 997 000,00	16 768 159 870,30	70,8	0,3%
Fourniture de services de santé de base	52 631 061 000,00	15 588 779 923,19	29,62	0,3%
Gestion des Risques et des Catastrophes	70 756 997 000,00	13 783 692 624,80	19,48	0,2%

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

Enseignement fondamental 2ème cycle	14 639 041 000,00	13 614 022 950,96	93	0,2%
Survie et développement de la mère et de l'enfant	18 564 556 000,00	9 756 316 780,20	52,55	0,2%
Formation Professionnelle et Technique	10 141 384 000,00	8 783 578 973,47	86,61	0,1%
Transports Routier et Ferroviaire	11 292 274 000,00	8 763 478 708,28	77,61	0,1%
Sécurité publique	8 609 202 000,00	8 444 355 194,94	98,09	0,1%
Administration judiciaire	12 193 970 000,00	8 241 252 780,45	67,58	0,1%
Sécurité et Ordres Publics	8 362 937 000,00	8 232 483 485,32	98,44	0,1%
Diplomatie et Coopération	7 660 042 000,00	7 516 911 711,45	98,13	0,1%
Appui aux Membres de l'Institution	7 546 380 000,00	7 117 718 602,00	94,32	0,1%
Normalisation des équipements et infrastructures	6 988 950 000,00	6 966 596 930,91	99,68	0,1%
Pilotage de la politique de défense	7 098 430 000,00	6 777 652 485,64	95,48	0,1%
Enseignement Supérieur	6 658 676 000,00	6 390 238 032,20	95,97	0,1%
Administration pénitentiaire	6 218 383 000,00	6 137 139 306,72	98,69	0,1%
Gestion Fiscale	6 242 155 000,00	5 782 028 529,60	92,63	0,1%
Armée de Terre	4 672 968 000,00	4 650 631 898,20	99,52	0,1%
Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locales	74 833 611 000,00	4 514 977 052,14	6,03	0,1%
Action sociale et développement	4 653 704 000,00	4 394 530 943,84	94,43	0,1%
Fourniture de médicaments, consommables et autres produits	6 379 670 000,00	4 193 479 853,40	65,73	0,1%
Lutte contre les maladies	30 525 967 000,00	4 054 213 634,40	13,28	0,1%
Développement de la production animale	4 169 452 000,00	3 931 552 358,56	94,29	0,1%
Enseignement Secondaire	4 147 899 000,00	3 926 288 710,78	94,66	0,1%
Petite enfance	3 773 242 000,00	3 632 783 253,00	96,28	0,1%
Transports Maritime, Fluvial et Aérien	3 751 842 000,00	3 115 314 381,85	83,03	0,1%
Gestion durable des ressources naturelles	65 897 895 000,00	2 978 101 084,48	4,52	0,0%

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

Economie	3 324 120 000,00	2 926 922 148,56	88,05	0,0%
Développement du tourisme	2 612 980 000,00	2 420 001 744,38	92,61	0,0%
Développement de la pêche et des ressources halieutiques	7 474 658 000,00	2 306 270 701,01	30,85	0,0%
Développement des infrastructures Radio et Télévision	2 263 187 000,00	2 251 018 875,00	99,46	0,0%
Action Sociale	5 548 000 000,00	2 184 299 501,00	39,37	0,0%
Douanes	6 715 838 000,00	2 114 838 920,18	31,49	0,0%
Intervention spéciale et/ou mixte	1 918 600 000,00	1 914 562 178,00	99,79	0,0%
Patrimoine	1 862 068 000,00	1 782 271 869,84	95,71	0,0%
Sports	1 720 675 000,00	1 694 072 946,26	98,45	0,0%
Recherche Scientifique	2 075 642 000,00	1 584 449 477,00	76,34	0,0%
Armée de l'Air	1 575 228 000,00	1 571 892 096,20	99,79	0,0%
Marine Nationale	1 350 650 000,00	1 348 430 331,00	99,84	0,0%
Domaine et sécurisation foncière	9 247 748 000,00	1 167 035 858,30	12,62	0,0%
Formation	1 089 527 000,00	1 057 904 058,20	97,1	0,0%
Solidarité nationale	1 061 501 000,00	1 033 226 688,92	97,34	0,0%
Développement de l'Artisanat	1 062 976 000,00	1 013 545 539,00	95,35	0,0%
Développement des réseaux d'accès aux TIC dans les zones rurales	965 311 000,00	930 104 563,00	96,35	0,0%
Jeunesse	1 944 940 000,00	874 414 297,00	44,96	0,0%
Alphabétisation	914 563 000,00	867 657 900,00	94,87	0,0%
Promouvoir la croissance économique par l'emploi décent	964 456 000,00	844 178 554,00	87,53	0,0%
Promotion de l'Amélioration de condition de vie de la Population	8 677 000 000,00	717 646 618,00	8,27	0,0%
Commerce	10 975 100 000,00	710 014 390,00	6,47	0,0%
Média	727 724 000,00	695 420 916,80	95,56	0,0%
Santé-Planning familial et lutte contre le VIH/SIDA	6 101 600 000,00	662 701 871,38	10,86	0,0%

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

Développement du secteur Minier	922 096 000,00	648 293 779,83	70,31	0,0%
Développement du contrôle et du suivi touristique	637 266 000,00	606 141 811,20	95,12	0,0%
Création	501 000 000,00	466 136 238,00	93,04	0,0%
Améliorer la qualité des services publics et renforcer les capacités des agents de l'Etat	723 307 000,00	456 267 688,60	63,08	0,0%
Planification	431 622 000,00	422 023 500,00	97,78	0,0%
Genre et Développement	2 527 000 000,00	400 947 762,00	15,87	0,0%
Recherche agricole	372 569 000,00	262 004 484,00	70,32	0,0%
Famille et Enfance	240 000 000,00	239 310 663,00	99,71	0,0%
Développement météorologique	425 000 000,00	206 445 270,00	48,58	0,0%
Développement rural	196 285 000,00	192 300 760,90	97,97	0,0%
Manifestations culturelles	226 200 000,00	191 586 389,60	84,7	0,0%
Réconciliation Nationale	184 751 000,00	182 749 240,00	98,92	0,0%
Industrie	6 140 000 000,00	178 715 460,00	2,91	0,0%
Infrastructure reliée	195 716 000,00	172 859 415,80	88,32	0,0%
Mise en œuvre du Processus Electoral	142 784 000,00	130 790 568,00	91,6	0,0%
Développement du secteur pétrolier et des biocarburants	140 710 000,00	129 831 020,00	92,27	0,0%
Consommation	117 000 000,00	98 424 486,00	84,12	0,0%
Promouvoir l'insertion et la reconversion du travail	136 680 000,00	93 384 182,00	68,32	0,0%
Intensification de lutte contre le travail des enfants	104 000 000,00	84 816 780,00	81,55	0,0%
Promotion de la bonne gouvernance et participation citoyenne	54 075 000,00	54 063 400,00	99,98	0,0%
Promouvoir le dialogue social et les droits fondamentaux	48 872 000,00	32 670 519,00	66,85	0,0%
Sécurisation de la Mer et de ses Ressources	40 000 000,00	32 242 084,00	80,61	0,0%
Coordination des relations avec les Institutions	28 700 000,00	28 699 500,00	100	0,0%
Développement du Reflexe Environnemental	577 500 000,00	27 311 374,00	4,73	0,0%

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

Education Electorale et Communication	27 000 000,00	26 990 040,00	99,96	0,0%
Loisirs	18 888 000,00	18 871 550,00	99,91	0,0%
Etudes et Education en matière de Population	1 443 000 000,00	17 918 000,00	1,24	0,0%
Sécuriser l'environnement social et professionnel des travailleurs	5 480 000,00	5 414 600,00	98,81	0,0%
TOTAL GENERAL	7 123 315 579 000,00	6 200 007 804 517,79	87,04	100,0%

Source : PLR 2016

Sur 6 200 milliards d'ariary de dépenses, 91% sont absorbées par 5 programmes à savoir : « le Trésor », « Administration et Coordination », « Gestion du Budget », « Enseignement fondamental de 1^{er} cycle » et « Développement des Infrastructures routières » :

- le programme « Trésor », avec 2 247 milliards d'ariary de dépenses définitives pour un crédit autorisé à 2 289,50 milliards d'ariary, soit une réalisation de 98,14% et constitue les 36,24% des dépenses définitives;
- Le programme « Administration et Coordination », sur une prévision de 2 272,20 milliards d'ariary, consomme 2 160,50 milliards d'ariary dont 1 652,21 milliards d'ariary pour le Solde, soit des 95,09% de crédits arrêtés dans la Loi de Finances et correspond à 34,85% de la dépense totale;
- le programme « Gestion du Budget » ayant dépensé 846,7 milliards d'ariary pour une prévision de 902,94 milliards d'ariary, soit une consommation de crédits à hauteur de 93,77% et concourt à 13,66% des dépenses définitives;
- le programme « Enseignement fondamental 1^{er} cycle » épuisant jusqu'à hauteur de 268,08 milliards d'ariary de son crédit initial de 262,41 milliards d'ariary, l'équivalent de 102,16% de consommation des crédits ouverts et occupe les 4,32% de la dépense totale;
- le programme « Développement des infrastructures routières », réalisant 122,28 milliards d'ariary de dépenses pour un crédit de 219,37 milliards d'ariary, soit une réalisation de 55,74% et contribue 1,97% des dépenses définitives;

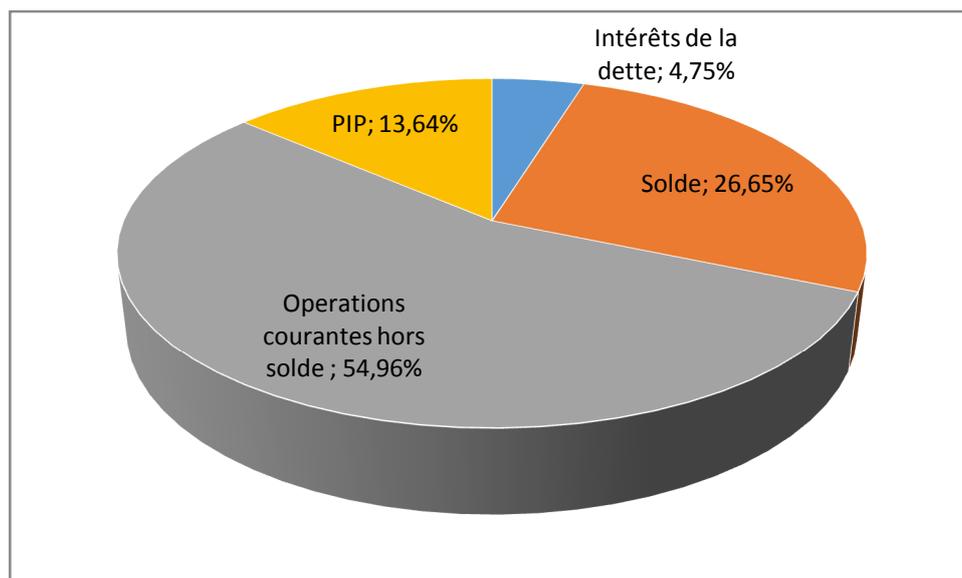
3. 2. ANALYSE PAR CATEGORIE DE DEPENSES

Seront analysées successivement les 4 grandes catégories de dépenses selon leur réalisation et leur évolution pour la période de 2014 à 2016.

Le graphe ci-dessous fait ressortir que les dépenses hors solde correspondent aux 55% du total des réalisations de dépenses, tandis que les dépenses d'investissement n'en représentent que 14 %.

La répartition par catégories de dépenses se présente comme suit :

GRAPHIQUE N° 6 - STRUCTURE DES DEPENSES BUDGETAIRES



Source : PLR 2016

A. Dépenses de solde de plus en plus croissante

Bien qu'un effort sur le contrôle de gestion des effectifs ait été annoncé par le Gouvernement, les dépenses de solde ont enregistré une hausse de 14% en 2016 par rapport à l'année précédente, allant de 1451 milliards d'Ariary à 1652 milliards d'Ariary.

Le taux de réalisation a également suivi cette tendance, 99% en 2016 contre 95% en 2015.

Le Ministère de l'Éducation Nationale tient la première place avec un montant de 492 milliards d'Ariary, suivi du Ministère des Finances et du Budget dont les dépenses de solde se chiffrent à 294,40 milliards d'Ariary.

B. Dépenses courantes hors solde axées sur des transferts

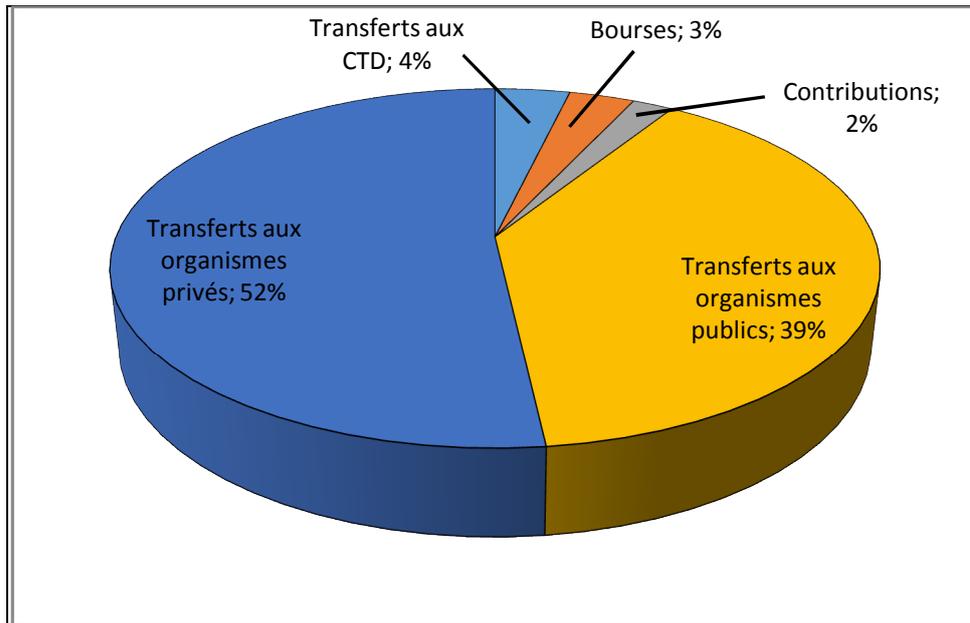
Pour l'année 2016, les crédits définitifs des opérations courantes hors solde s'élèvent à 3 452,73 milliards d'Ariary. Ils ont été consommés à hauteur de 3 407,33 milliards d'Ariary, soit un taux de 98%.

A l'instar de l'exercice précédent, 81% des dites dépenses sont concentrées au niveau du Ministère des Finances et du Budget, pour un montant de 2 761,73 milliards d'Ariary. En effet, les pertes de changes, compte 6660, comptabilisés au niveau du MFB, sont estimées à 1 824 milliards d'Ariary.

Par rapport à la gestion 2015, ces dépenses ont accusé un accroissement de 77%, étant de 1928 milliards d'Ariary en 2015 à 3407 milliards d'Ariary en 2016.

En ce qui concerne la structure des dépenses courantes hors solde, la Cour a observé que ces dépenses sont prédominées par les dépenses de transfert, comme il en était le cas dans les exercices antérieurs, avec une proportion de 54%.

GRAPHIQUE N° 7 -STRUCTURE DES DEPENSES HORS SOLDE



Sources : ANNEXE PLR, SIIGFP 2016

Les transferts aux organismes publics s'élèvent à 488,40 milliards d'Ariary et ceux pour le privé à 645,20 milliards d'Ariary, soit 1 133,60 milliards d'Ariary. Or, aucune information sur ces transferts, ni sur les bénéficiaires finaux n'est communiquée à la Cour des Comptes, à l'exception de la situation des Etablissements Publics Nationaux, que la Haute Juridiction estime toutefois non exhaustive.

Suite au rapport provisoire sur le PLR 2016, le MFB a communiqué « un tableau donnant la liste des transferts opérés par l'État malgache en 2016 avec la part des bénéficiaires finaux sur un montant total de 1 246 milliards d'Ariary :

TABLEAU N° 14- LISTE DES BENEFICIAIRES DES TRANSFERTS EN 2016

TRANSFERTS	TAUX
JIRAMA	22,6%
Arriérés	11,1%
Renflouement CRCM	23,3%
Transporteur	0,4%
Subvention FRAM	1,9%
Hospitalisation, Traitement et soins	8,4%
Subvention EPN	3,7%
Subvention CTD	2,0%
Contribution Internationale	0,8%
Bourses	2,8%
Autres	17,1%

Source : MFB

Toutefois, la Cour estime que la rubrique « bénéficiaires - autres » devrait être plus détaillée.

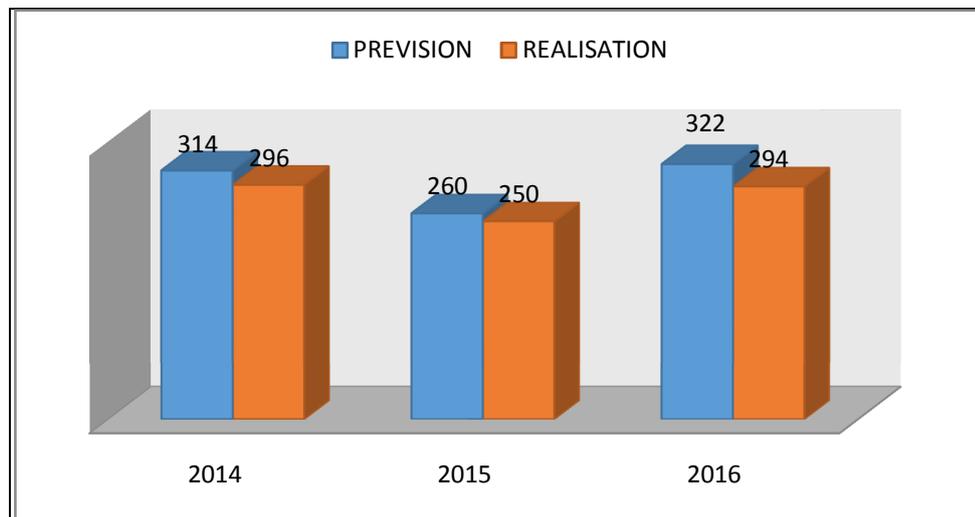
Aussi, la Cour réitère-t-elle ses recommandations formulées dans son rapport provisoire, qui consiste à communiquer toutes informations et données relatives aux opérations de transfert afin d'améliorer la transparence de la gestion des deniers publics.

Les dépenses relatives au carburant et celles de redevances téléphoniques se démarquent des autres dépenses d'achat de biens et services avec leurs montants respectifs de 53 milliards d'Ariary et de 10 milliards d'Ariary.

C. Intérêts de la dette

Les intérêts de la dette prévus à 322 milliards d'Ariary en 2016 ont été réalisés à concurrence de 294 milliards d'Ariary, soit au taux de 91%.

GRAPHIQUE N° 8 -EVOLUTION DES INTERETS DE LA DETTE



Sources : PLR 2014 à 2016

Pour la période 2014-2016, les prévisions ont connu une hausse de 3%, par contre les réalisations se sont diminuées de 1%. Donc, le taux de réalisation de l'année 2016 est le plus faible sur les trois années budgétaires.

Aussi, la Cour encourage la poursuite du paiement régulier des intérêts de la dette

D. Dépenses d'investissement

Les prévisions sur les opérations d'investissement, tous financements confondus, s'élèvent initialement, en 2016 à 1 568,18 milliards d'Ariary puis sont augmentés de 114 millions d'Ariary pour être fixés définitivement à 1 682,23 milliards d'Ariary. Par rapport à 2015, un accroissement de 30 % est constaté.

Elles sont constituées à 29% de financement intérieur et à 71% de financement extérieur.

Les taux de réalisation des dépenses d'investissement sont de 50%, soit une amélioration par rapport à 2015.

Le tableau ci-après récapitule la structure des Investissements selon leurs principaux comptes d'utilisation.

TABLEAU N° 15-STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS

(En Ariary)

COMPTE	LIBELLES	MONTANT	%
2441	Routes	130 188 319 603,96	15,40%
2461	Matériels techniques	109 187 252 545,40	12,91%
2313	Assistance technique	61 004 120 951,15	7,21%
23173	Fournitures et services	55 426 261 326,39	6,55%
2311	Formation	55 113 812 676,39	6,52%
2431	Bâtiments administratifs	28 758 801 482,20	3,40%
6565	Subvention au secteur Privé	28 399 874 331,77	3,36%
23174	Transport et mission	25 599 646 107,48	3,03%
2466	Matériels et mobiliers scolaires	23 720 825 789,00	2,81%
2424	Travaux d'irrigation	23 656 766 268,67	2,80%
2451	Réseau d'adduction d'eau	22 921 074 319,13	2,71%
2428	Autres aménagements	22 639 147 607,72	2,68%
2472	Matériel automobile	22 610 716 344,26	2,67%
2312	Animation et encadrement	22 183 583 041,72	2,62%
2432	Bâtiments scolaires	21 595 704 509,26	2,55%
23171	Frais de personnel	20 956 281 792,38	2,48%
2452	Réseau d'assainissement	19 454 299 467,42	2,30%
6563	Indemnisation	16 697 274 475,00	1,97%
2463	Matériels informatiques	15 696 332 023,70	1,86%
2315	Etudes et recherches	14 921 655 363,54	1,76%
2438	Autres constructions ou réhabilitations, Bâtiments	13 233 211 053,68	1,56%
2464	Matériels et mobiliers de bureau	10 340 762 956,37	1,22%
2433	Bâtiments de centre de soin de santé	3955770994,46	0,47%

Source : Annexe PLR 2106

Les comptes décrits dans le tableau ci-dessous regroupent les 90% des Investissements. La construction des routes se trouve en première place avec un montant de 130 milliards d'Ariary. La construction des infrastructures de base (éducation, santé et réseau d'assainissement) ne représentent que 7% des investissements.

Par contre les dépenses relatives à des prestations de service tels que : formation, fournitures de service, assistance technique et frais de pré-exploitation en constituent environ les 27%.

Dans sa réponse au rapport provisoire sur le PLR, le MFB a fait part que : « en matière de crédits, le taux d'investissement public alloué au secteur social connaîtra une hausse à partir de 2018. Quant aux réalisations, la qualité des investissements sera améliorée suite notamment à la mise en œuvre des stratégies sectorielles. En 2018, le secteur Santé et celui de l'Éducation ont adopté respectivement le Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) et le Plan du Secteur Éducation (PSE) qui auront des impacts significatifs. L'instauration de stratégie sectorielle des autres Ministères se fera progressivement. Il est à faire remarquer que la Stratégie de la Gestion des Investissements a été adoptée en décembre 2017 ».

Le tableau suivant montre l'évolution des parts des dépenses du secteur social à partir de 2016 :

TABLEAU N° 16- PART DES DEPENSES SOCIALES SUR PIB

RUBRIQUE	2016	2017	2018
Dépenses sociales/PIB	0,75%	0,99%	1,06%

Source : MFB

Aussi, la Cour prend acte de ces réponses et se réserve le droit de faire un suivi des investissements publics pour pouvoir assurer un développement durable, d'autant plus qu'ils sont financés en grande partie par des ressources extérieures.

Compte tenu de ce qui précède, les recettes du Budget Général de l'État d'un montant de 3 859,40 milliards d'Ariary et les dépenses de 6 200,00 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 2 340,06 milliards d'Ariary.

La Cour recommande l'adoption de l'article premier du PLR 2016 constatant au titre du Budget Général la somme de 3 859 402 819 795,39 Ariary en recettes, et de 6 200 007 804 817,80 Ariary en dépenses, soit un solde déficitaire de 2 340 604 984 722,41 Ariary.

4- APPRECIATION DE LA PERFORMANCE

La présente partie traitera en premier lieu de l'adéquation des Lois de Finances aux objectifs et programmes définis dans le Plan National de Développement (PND) et de son Plan de Mise en Œuvre (PMO) et fera un rappel sur la méthodologie de l'appréciation de performance des programmes

Sera développée ensuite l'analyse de performance de certains programmes.

4.1 OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

A. Adéquation PND/PMO et Lois de Finances 2016

En 2016, Madagascar poursuit la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et de son Plan de Mise en Œuvre (PMO) dans le but d'asseoir une croissance forte et inclusive ainsi que de réduire la pauvreté. Les objectifs fixés par le Gouvernement s'articulent autour de cinq axes stratégiques, à savoir:

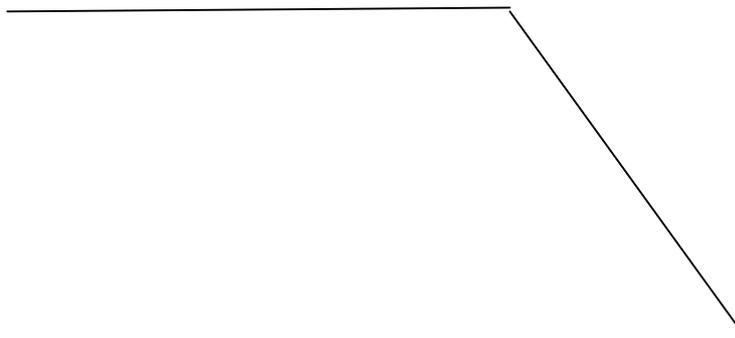
- La Bonne Gouvernance est effective, l'État de droit respecté, la Démocratie et la Solidarité Nationale consolidées ;
- La Stabilité Macroéconomique est préservée et les actions appuyant le développement confortées ;
- La Croissance est inclusive et le développement territorial harmonisé ;
- Le Capital Humain est développé pour être adéquat et intégré au processus de développement ;
- Le Capital Naturel est valorisé et la résilience aux catastrophes renforcée.

A cet égard, 20 programmes prioritaires associés à 77 indicateurs d'objectifs de référence ont été fixés dans le PMO afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2019⁹.

Selon la Loi de Finances initiale de 2016, le PND constitue le cadre de référence dans l'élaboration du budget pour la période 2015-2019. Aussi, l'architecture du Budget de l'État est composée de 38 Institutions et Ministères, de 51 missions, de 146 programmes, de 448 objectifs et de 1035 indicateurs définis dans la LFR contre 937 prévus dans la LFI 2016¹⁰. Une hausse du nombre d'indicateurs ainsi qu'une modification des données inscrites initialement dans la Fiche Pluriannuelle de Performance (FPP) est constatée en 2016 suite à l'adoption de la LFR ainsi qu'à la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et du Secrétariat d'État auprès du Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche chargé de la Mer (SEMRHPM).

Les 20 programmes définis dans le PND et PMO sont déclinés dans les programmes du Budget de l'État 2016, cependant, pour les indicateurs clés, seuls 31 sur les 77 définis dans le PMO sont retracés dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) au titre de l'exercice 2016.

Lesdits indicateurs sont récapitulés dans le tableau ci-après :



9 Plan de Mise en Œuvre du PND 2015-2019, page 13

10 PLR 2016, page 23

TABLEAU N° 17-INDICATEURS DU PMO REPRIS DANS LE RAP

PMO		RAP	
Programme	Indicateur	Programme	Indicateur
P1: Administration publique et territoriale efficiente et efficace	Taux de criminalité	120 Sécurité Publique	Evolution du nombre de crimes et délits constatés par rapport au nombre d'habitants dans les zones police (1000 citoyens)
	Taux d'efficacité accru des Forces de l'Ordre dans la répression des vols de bœufs	121 Sécurité et ordre public	Nombre de cas de Vol des Bœufs
P2: Justice et sécurité apaisantes et respectueuses de la dignité et des droits humains	Ratio condamnés/prévenus dans les prisons	112 Administration pénitentiaire	Taux des détenus condamnés
P3: Gouvernance locale au service du développement local	Guichets fonciers mis en place et opérationnels	409 Domaine et sécurisation foncière	Nombre de Guichets Fonciers appuyés
	Taux de recouvrement des taxes locales	113 Développement des Collectivités Décentralisées	Taux de collecte des taxes locales
P6: Commerce au service de la compétitivité et au profit de la population	Nombre APPI ratifiés	605 Industrie	Nombre d'APPI négociés
P7: Développement des secteurs stratégiques et/ou des filières porteuses	Taux de vaccination du cheptel bovin	406 Développement de la production animale	Bovins vaccinés
	Nombre de touristes visitant Madagascar	608 Développement du tourisme	Nombre de touristes visitant Madagascar
P8: Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance	Pourcentage du réseau routier national bitumé en bon état (%)	206 Développement des infrastructures routières	Pourcentages du réseau Routes Nationales (RN) en bon état
	Taux d'accès à l'électrification rurale (% ménages)	203 Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locale	Taux d'accès des ménages à l'électricité (milieu rural)
	Taux de croissance annuelle du trafic maritime de marchandises (%)	209 Transports maritime, fluvial et aérien	Tonnage du fret maritime (en milliers de tonnes)
	Taux de croissance annuelle du trafic aérien de passagers (%)		Nombre de passagers par voie aérienne (en milliers)
P11: Santé aux normes de qualité et accessible à tous	Nombre de décès par AVC (% du nombre total des décès)	505 Lutte contre les maladies	Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier
	Taux de disponibilité de médicaments essentiels génériques au niveau des CSB (%)	503 Fourniture de services de santé hospitaliers	Taux de disponibilité en Médicaments Essentiels Génériques de qualité au niveau CSB

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

	Taux de malnutrition aigüe des enfants de moins de 5 ans 12 à 59 mois (%)	403 Nutrition et sécurité alimentaire	Nombre d'enfants sévèrement malnutris pris en charge dans les CRENI/CRENAS
P12: Education universelle aux normes d'excellence	Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un centre préscolaire	304 Petite enfance	Taux d'inscription des enfants de 3 à 5 ans dans le préscolaire
	Taux d'achèvement (primaire) (%)	305 Enseignement fondamental du premier cycle	Taux d'achèvement du cycle primaire
	Taux d'achèvement (secondaire) (%)	306 Enseignement fondamental du second cycle	Taux d'achèvement du cycle secondaire
	Taux d'alphabétisation confondu des 15 ans et plus (H&F : 15-49 ans) (%)	307 Alphabétisation	Nombre de population de plus de 15 ans alphabétisée
P13: Formation technique et professionnelle au profit de l'économie et des régions	Nombre d'Apprenants formés pour 100.000 habitants à l'ETFP	309 Formation technique initiale et professionnelle	Nombre d'apprenants formés pour 100 000 habitants
P14: Enseignement supérieur de qualité aux normes internationales et recherche scientifique innovant et adapté aux besoins de la société	Nombre de partenariats conclus entre secteur privé et instituts de recherche	311 Recherche scientifique	Nombre de partenariats conclus entre secteur privé et Instituts de recherche
	Taux d'achèvement de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique (%)	310 Enseignement supérieur	Taux d'achèvement de l'ESUP
	Nombre de brevets déposés	311 Recherche scientifique	Nombre de brevets déposés
P15: Eau, Hygiène et Assainissement garants de la santé publique	Pourcentages des personnes desservies en eau potable par rapport à la Population totale	205 Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	Taux de desserte en eau potable National
P16: Culture et patrimoine expression des valeurs et identité nationale	Nombre de patrimoines sauvegardés et restaurés	808 Patrimoine	Nombre de patrimoines restaurés et sauvegardés
P17: Sport, expression de l'épanouissement et de l'insertion de la jeunesse dans le développement	Nombre des centres sportifs créés et redynamisés	301 Sports	Nombre de centre national de sport-étude construit et ou rénové
P18: Protection sociale, expression de droits humains et l'équité sociale	Nombre de bénéficiaires de filets de sécurité sociale	403 Nutrition et sécurité alimentaire	Nombre de ménages bénéficiaires
P19: Ressources naturelles, un legs assuré pour les générations futures	Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement	703 Développement du réflexe environnemental	Projet contribuant dans la lutte contre les impacts du changement climatique ayant obtenu un financement

	climatique		
P20: Capital naturel et résilience aux risques de catastrophes	Nombre d'aires protégées marines créées	410 Sécurisation de la mer et de ses ressources	Extension des surfaces des Aires Marines Protégées bien gérées à Madagascar
	Nombre de suivis écologiques effectués	701 Gestion durable des ressources naturelles	Suivi écologique effectué dans les Aires Protégées
	Superficies reboisées et restaurées (Ha)		Superficies reboisées et restaurées

Source : Cour des Comptes

Le programme 4 « Efficience économique, Finances Publiques transparentes et efficaces » et le programme 5 « Banques et Finances au service de développement » ne sont pas retracés dans le tableau ci-dessus, étant donné que leurs indicateurs respectifs n'ont pas de concordance directe avec ceux du RAP. Il s'agit plutôt d'indicateurs macro-économiques et transversaux.

B. Grille d'évaluation

A l'instar des exercices précédents, la grille d'évaluation utilisée par la Cour pour l'appréciation de la performance du secteur public est reprise pour la présente analyse :

TABLEAU N° 18- GRILLE D'ÉVALUATION

VALEURS CIBLES ATTEINTES	APPRECIATIONS
En %(*)	
Supérieur ou égal à 80%	Performance satisfaisante
Entre 80 et 50% (inclus)	Performance modérée
Entre 50 et 25% (inclus)	Performance insuffisante
Inférieur à 25%	Performance très insuffisante

(*) : Ce pourcentage représente le rapport : $\frac{\text{Nombre total des Valeurs atteintes}}{\text{Nombre total des Valeurs cibles}} \times 100\%$

Nombre total des Valeurs cibles

Selon ce tableau, plus le nombre de « valeurs atteintes » se rapproche des « valeurs cibles », plus le rapport tendant vers 100%, plus le programme est performant. Si le nombre de « valeurs atteintes » s'écarte des « valeurs cibles », avec un rapport tendant vers 0%, moins le programme est performant.

4.2 ANALYSE DE LA PERFORMANCE

A. Performance sectorielle

Si l'on se réfère à la performance sectorielle, le taux global de performance est modéré et se chiffre à 52,17% pour 2016. Par rapport à 2015, une amélioration est à faire observée, étant de 49,45% pour 2015.

Le tableau ci-après décrit dans cette performance globale :

TABLEAU N° 19-PERFORMANCE PAR SECTEUR

SECTEURS	VALEURS CIBLES		VALEURS ATTEINTES	NON ATTEINTS	ND/AUTRE
	LFI	LFR			
Secteur Administratif	585	647	343	248	56
Secteur Social	176	177	87	72	18
Secteur Productif	100	135	69	61	5
Secteur Infrastructure	76	76	41	29	6
TOTAL GENERAL	937	1035	540	410	85
TAUX DE PERFORMANCE GLOBALE			540/1035= 52,17%		

Sources : PLR et RAP 2016

Seul le secteur social a enregistré une performance insuffisante de 49,15% tandis que le secteur infrastructure est le plus performant avec un taux de 53,95%. Or, sur le plan de l'exécution budgétaire, les dépenses effectuées au niveau du secteur social se sont chiffrées à 1 262,49 milliards d'Ariary en fin d'année contre seulement 306,14 milliards d'Ariary pour le secteur infrastructure.

B. Performance des indicateurs communs RAP/PMO

Avec la mise en œuvre du PND, la Juridiction estime qu'il est plus judicieux que l'appréciation de la performance dans le cadre du PLR 2016 est axée sur les 31 indicateurs communs au RAP et au PMO dont les réalisations sont récapitulées dans tableau suivant :

TABLEAU N° 20-PERFORMANCE DES INDICATEURS COMMUNS PAR PROGRAMME

Programme PMO	Programme RAP	Indicateur RAP	VALEUR CIBLE LFR	VALEUR REALISEE	APPRECIATION ATTEINT (A) ou NON ATTEINT (NA)
P1: Administration publique et territoriale efficiente et efficace	120 Sécurité Publique - MSP	Evolution du nombre de crimes et délits constatés par rapport au nombre d'habitants dans les zones police (1000 citoyens)	-15	-5,00	NA
	121 Sécurité et ordre public- MSP	Nombre de cas de Vol des Bò ufs	1 473	858	A
P2: Justice et sécurité apaisantes et respectueuses de la dignité et des droits humains	112 Administration pénitentiaire- MINJUS	Taux des détenus condamnés	48	53	A
P3: Gouvernance locale au service du	409 Domaine et sécurisation foncière- MA2PATE	Nombre de Guichets Fonciers appuyés	150	50	NA

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

développement local	113 Développement des Collectivités Décentralisées-MID	Taux de collecte des taxes locales	20	12	NA
P6: Commerce au service de la compétitivité et au profit de la population	605 Industrie- MIDSPME	Nombre d'APPI négociés	2	0	NA
P7: Développement des secteurs stratégiques et/ou des filières porteuses	406 Développement de la production animale- MPAE	Bovins vaccinés	700 000	4059129	A
	608 Développement du tourisme-MT	Nombre de touristes visitant Madagascar	396 000	293 185	NA
P8: Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance	206 Développement des infrastructures routières-MTP	Pourcentages du réseau Routes Nationales (RN) en bon état	26	25	NA
	203 Développement des infrastructures électriques et des ressources d'énergie locale- MEH	Taux d'accès des ménages à l'électricité (milieu rural)	15,6	5,2	NA
	209 Transports maritime, fluvial et aérien-MTM	Tonnage du fret maritime (en milliers de tonnes)	3 000	4 300	A
		Nombre de passagers par voie aérienne (en milliers)	1 000	1 400	A
P11: Santé aux normes de qualité et accessible à tous	505 Lutte contre les maladies- MINSANP	Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier	30	31,6	NA
	503 Fourniture de services de santé hospitaliers- MINSANP	Taux de disponibilité en Médicaments Essentiels Génériques de qualité au niveau CSB	92	89,1	NA
	403 Nutrition et sécurité alimentaire- PRIMATURE	Nombre d'enfants sévèrement malnutris pris en charge dans les CRENI/CRENAS	7 500	8 130	A
P12: Education universelle aux normes d'excellence	304 Petite enfance- MEN	Taux d'inscription des enfants de 3 à 5 ans dans le préscolaire	19	19	A
	305 Enseignement fondamental du premier cycle- MEN	Taux d'achèvement du cycle primaire	67	68,40	A
	306 Enseignement fondamental du second cycle- MEN	Taux d'achèvement du cycle secondaire	17,8	19,42	A
	307 Alphabétisation- MEN	Nombre de population de plus de 15 ans alphabétisée	33 500	32900	NA
P13: Formation technique et professionnelle au profit de l'économie et des régions	309 Formation technique initiale et professionnelle- MEETFP	Nombre d'apprenants formés pour 100 000 habitants	350	558	A
P14: Enseignement supérieur de qualité aux normes internationales	311 Recherche scientifique- MESUPRES	Nombre de partenariats conclus entre secteur privé et Instituts de recherche	2	3	A

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

et recherche scientifique innovant et adapté aux besoins de la société	310 Enseignement supérieur- MESUPRES	Taux d'achèvement de l'ESUP	29	62,30	A
	311 Recherche scientifique- MESUPRES	Nombre de brevets déposés	2	0	NA
P15: Eau, Hygiène et Assainissement garants de la santé publique	205 Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement- MEHA	Taux de desserte en eau potable National	52	49	NA
P16: Culture et patrimoine expression des valeurs et identité nationale	808 Patrimoine- MACP	Nombre de patrimoines restaurés et sauvegardés	20	10	NA
P17: Sport, expression de l'épanouissement et de l'insertion de la jeunesse dans le développement	301 Sports- MJS	Nombre de centre national de sport-étude construit et ou rénové	3	2	NA
P18: Protection sociale, expression de droits humains et l'équité sociale	403 Nutrition et sécurité alimentaire-	Nombre de ménages bénéficiaires	5 000	5 831	A
P19: Ressources naturelles, un legs assuré pour les générations futures	703 Développement du réflexe environnemental- MEEMF	Projet contribuant dans la lutte contre les impacts du changement climatique ayant obtenu un financement	3	3	A
P20: Capital naturel et résilience aux risques de catastrophes	410 Sécurisation de la mer et de ses ressources- MRHP	Extension des surfaces des Aires Marines Protégées bien gérées à Madagascar	5	0	NA
	701 Gestion durable des ressources naturelles - MEEMF	Suivi écologique effectué dans les Aires Protégées	30	47	A
		Superficies reboisées et restaurées	10 000	7375,41	NA

Source : RAP 2016

Il ressort dudit tableau que les indicateurs sus mentionnés affichent un taux de performance de 48,39% soit 15 valeurs cibles atteintes et 16 non atteintes.

Toutefois, si on se réfère au « Rapport de Mise en œuvre des Programmes 2016, les résultats sont différents. Ci -après quelques illustrations :

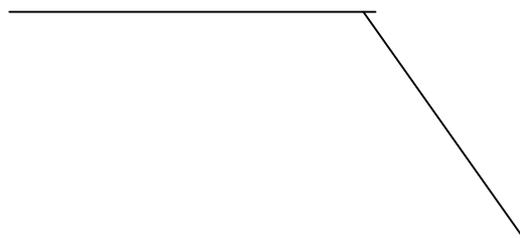


TABLEAU N° 21-DISCORDANCE RAP et RAPPORT DE MISE EN Ŕ UVRE DE PROGRAMMES

PROGRAMME	INDICATEUR	VAL CIBLE		VAL REALISEE	
		PMO	RAP	PMO	RAP
Développement des infrastructures électriques	Taux d'accès des ménages à l'électricité (milieu rural)	6,25	15,6	6,1	5,2
Développement du tourisme	Nombre de touristes visitant Madagascar	446 000	396 000	293 185	293 185
Développement des Collectivités Décentralisées	Taux de collecte des taxes locales	20	20	ND	12
Formation technique initiale et professionnelle	Nombre d'apprenants formés pour 100 000 habitants	236	350	236,07	558
Développement de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement	Taux de desserte en eau potable National	55	52	24	49
Sports	Nombre de centre national de sport-étude construit et ou rénové	2	3	14	2

Source : RAP, Rapport de mise en Ŕ uvre 2016

C. Appréciation de performance des programmes

Les 03 programmes suivants font l'objet de l'appréciation dans le cadre du présent rapport, selon les données inscrites dans le RAP :

- Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance ;
- Education universelle aux normes d'excellence ;
- Capital naturel et résilience aux risques de catastrophes.

a) Programme « Infrastructures structurantes densifiées et en appui à la croissance »

Ledit programme affiche une performance modérée avec un taux de 50% avec 02 indicateurs atteints et 02 non atteints.

Concernant l'état des routes nationales (RN), 25% du réseau des RN a été conservé en bon état s'il était prévu un pourcentage de 26% dans la LFR. De ce fait, les RN sont restées relativement praticables mais l'optimisation de leur entretien n'a pas été atteinte faute de crédits suffisants. Par ailleurs, le très faible taux de 5,2% enregistré en matière d'accès des ménages à l'électricité en milieu rural résulte des facteurs suivants : la faible densité moyenne de la population rurale, l'arrêt de fonctionnement de certains sites d'exploitation et le besoin de financement des projets par rapport au programme.

En matière de transport maritime, les travaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures portuaires ont permis l'accroissement du volume de trafic au niveau des ports. Au niveau des fleuves navigables, l'amélioration des infrastructures d'accueil et les entretiens périodiques ont contribué à une meilleure circulation des biens et des personnes. Et s'agissant du transport aérien, les initiatives du Ministère des Transports et de la Météorologie à cadrer le développement du secteur aérien tant par le biais du renforcement des infrastructures aéroportuaires

sûres et sécuritaires ainsi que l'établissement d'accords d'exploitation aérienne par la mise en place des lignes avec divers autres compagnies internationales ont favorisé l'accroissement du nombre de passagers.

b) Programme « Education universelle aux normes d'excellence »

Sur les 4 indicateurs composant ce programme, 03 sont atteints soit une performance modérée estimée à 75%. Seul l'indicateur relatif au nombre de population de plus de 15 ans alphabétisée n'a pas atteint la valeur cible escomptée avec uniquement 32 900 personnes alphabétisées contre une prévision de 33 500 individus.

Les principales réalisations de ce programme consistent notamment en :

- la construction de 13 salles de classe en dur pour le préscolaire financées par l'Etat ;
- le recrutement de 1173 enseignants non fonctionnaires et la formation de 7 195 enseignants pour le préscolaire ;
- l'opérationnalisation de cantines scolaires en faveur de 1 451 établissements et 62 116 élèves ;
- la dotation de 225 mobiliers scolaires financés par l'Etat aux Ecoles Primaires Publiques (EPP) et 3 736 financés par les partenaires ;
- la dotation de caisses écoles pour 7 481 EPP ;
- la mise en place de 184 sites d'alphabétisation dans 5 Directions Régionales de l'Éducation Nationale (DREN) ;
- la formation de 395 éducateurs-enseignants dispensateurs de cours de remise à niveau.

Les résultats obtenus, quant à eux, ont été conditionnés par les facteurs suivants:

Concernant le programme d'alphabétisation, certaines campagnes d'alphabétisation sont encore encours d'achèvement, d'où le nombre d'individus de moins de 15 ans alphabétisés en deçà des prévisions. Par ailleurs, les animateurs ont manqué de moyens matériels et le financement de certains sites a été suspendu, ce qui a réduit le temps d'apprentissage des apprenants.

Concernant les taux d'achèvement respectifs des niveaux primaire, collège et lycée, les formations dispensées aux enseignants, la distribution des kits scolaires et enseignants ainsi que la rénovation et construction de bâtiments scolaires ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés.

c) Programme « Capital naturel et résilience aux risques de catastrophes »

Ce programme affiche une performance insuffisante de 33,33% au vu des indicateurs le composant. En effet, seule la valeur cible relative au nombre de suivi écologique effectué dans les Aires Protégées a été atteinte : sur les 30 suivis initialement prévus, 47 ont été réalisés. En matière de reboisement, sur les 10 000 Ha de superficies fixées dans la LFR, uniquement 7375,41 Ha ont été reboisées et restaurées. Enfin, aucune aire marine protégée (AMP) n'a fait l'objet d'extension en 2016 malgré le fait que le taux d'extension ait été fixé à 5% dans les prévisions.

Ces performances résultent du fait que l'extension des surfaces des AMP est un processus dont la première étape a été de créer le Comité de Pilotage dans la mise en œuvre de la promesse de Sydney. La deuxième étape a consisté à la soumission au Conseil du Gouvernement du projet de décret fixant les spécificités de création et de gestion des Aires Marines Protégées. Ces deux étapes ont été achevées en 2016. En outre, concernant les suivis écologiques des aires protégées, ces

derniers n'ont été réalisés qu'à partir du second trimestre 2016 : 4 suivis écologiques ont été effectués, et le Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts (MEEF) a dû faire face à un retard de remontée de données.

En définitive, l'appréciation de la performance des Institutions et Ministères demeure limitée faute de fiabilité et de disponibilité de données y afférentes.

En réponse au rapport provisoire N° 01 /18 ó RAP/ADM/APA du 08 mai 2018 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2016, le MFB a affirmé que « Le Gouvernement Malagasy, par le biais du Ministère de l'Économie et du Plan (MEP) s'est toujours chargé d'établir la cohérence et l'alignement entre ODD et RAP, à travers la déclinaison de l'ODD en PND (par axe stratégique) et PMO. En outre depuis 2016, l'inscription des informations sur la performance dans les Lois de Finances se fait sur la SIIGFP.» Enfin, les copies des RAP émanant des Institutions et Ministères ainsi que le compte-rendu 4^{ème} trimestre (en version électronique) ont été joints aux réponses communiquées à la Cour.

La Cour réitère néanmoins ses recommandations émises dans le rapport provisoire et les précédents rapports afin :

- De veiller à ce que les objectifs et indicateurs de performance contenus dans le RAP soient plus cohérents aux ODD : les ODD devraient être contextualisés et transparents au niveau de tous les indicateurs définis par les Institutions et Ministères ;*
- D'instaurer un système informatisé de pilotage de la performance : mettre en relation et corroborer les données et informations en matière de performance avec le Système National Intégré de Suivi Evaluation (SNISE) et non seulement avec le SIIGFP ;*
- De produire systématiquement à la Cour toutes les données estimées nécessaires à l'appréciation de la performance.*

*

*

*

**TITRE III. EXAMEN DE L'EXECUTION DES AUTRES CADRES
BUDGETAIRES ET DES RESULTATS GENERAUX**

1- LES OPERATIONS DES BUDGETS ANNEXES - CADRE II

Cette partie est consacrée à l'analyse des opérations des Budgets Annexes (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) et des Postes et Télécommunications (P&T) regroupées dans le Cadre II de la Loi de Finances.

1.1 RESULTAT GENERAL EXCEDENTAIRE

Selon l'article 28 de la LOLF: « les Budgets Annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une Loi de Finances, les activités des services de l'État non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de prix ou de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services ».

Les opérations des Budgets Annexes pour 2016 se sont soldées par un résultat excédentaire de 4,89 milliards d'Ariary contre 3,55 milliards d'Ariary en 2015 tel qu'il ressort du tableau suivant :

TABLEAU N° 22-RESULTAT GENERAL DES BUDGETS ANNEXES POUR 2016

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Imprimerie Nationale	19 979 500 000,00	14 435 222 747,20	19 979 500 000,00	12 627 389 337,20	1 807 833 410,00
Postes et Télécommunications	9 000 000 000,00	9 802 679 577,68	9 000 000 000,00	6 721 661 133,42	3 081 018 444,26
TOTAL	28 979 500 000,00	24 237 902 324,88	28 979 500 000,00	19 349 050 470,62	4 888 851 854,26

Sources : PLR et Comptes administratifs 2016

1.2 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

De ce tableau, les opérations du Budget Annexe (BA) de l'Imprimerie Nationale (IN) affichent un excédent de recettes de 1,81 milliards d'Ariary.

A. Recettes

Les prévisions de recettes du Budget Annexe de l'IN s'élèvent à 19,98 milliards d'Ariary et les recouvrements à 14,44 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation de 72,25%.

Les recettes de l'IN sont composées principalement des produits finis et des travaux, avec respectivement 50,88% et 3,89% des recouvrements.

TABLEAU N° 23--RECETTES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	DROITS CONSTATES	RECOUVREMENTS
1061	Réserves des budgets annexes	-	6 000 000 000,00	6 000 000 000,00
7721	Prestation de service	100 000 000,00	-	-
7722	Produits finis	6 955 300 000,00	11 651 999 389 ,63	6 749 502 358,80
7725	Travaux	7 171 000 000,00	2 150 885 057,74	516 719 380,80
7726	Marchandises	110 000 000,00	-	-
7728	Autres produits des activités de service	200 000 000,00	-	-
7781	Annulation des mandats	50 000,00	-	-
7783	Excédent budgets annexes	5 093 000 000,00	1 169 001 007,60	1 169 001 007,60
7788	Autres produits occasionnels	150 000,00	-	-
1426	Matériel et outillage	100 000 000,00	-	-
1427	Matériel de transport	250 000 000,00	-	-
TOTAL		19 979500 000,00	20 971 885 454,97	14 435 222 747,20

Source : Compte Administratif de l'Imprimerie Nationale 2016

Pour les produits finis, avec des prévisions fixées à 6,96 milliards d'Ariary, les droits constatés ont atteint 11,65 milliards d'Ariary, soit 167,53 % de ceux prévus, et les recouvrements s'élèvent à 6,75 milliards d'Ariary, représentant 57,93% desdits droits constatés.

Concernant les travaux, sur des prévisions d'un montant de 7,17 milliards d'Ariary, les droits constatés se chiffrent à 2,15 milliards d'Ariary, soit 29,99% des prévisions. Les réalisations étant de 516,72 millions d'Ariary, le taux de recouvrement représente 24,02%.

Une sous-estimation des produits finis et une surévaluation des travaux ont été relevées contrairement au principe de sincérité prévu par l'article 42 précité de la LOLF.

La Cour réitère sa recommandation sur l'application du principe de sincérité consacré par la LOLF lors de l'élaboration des Budgets Annexes

B. DEPENSES

Pour les dépenses de l'IN, les prévisions se chiffrent à 19,98 milliards d'Ariary, tandis que les réalisations sont de 12,63 milliards d'Ariary, soit un taux d'exécution de 63,20%.

TABLEAU N° 24-DEPENSES DU BUDGET ANNEXE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURES	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES EFFECTUEES
I-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
60	Charges de personnel	5 980 000 000,00	4 222 018 732,00
61	Achats de biens	6 004 500 000,00	5 505 075 795,40
62	Achats de services et charges permanentes	2 546 000 000,00	1 605 811 562,00
63	Dépenses d'intervention	5 000 000,00	-
64	Impôts et taxes	230 000 000,00	51 239 940,60
65	Transfert et subvention	111 000 000,00	74 242 299,60
67	Charges diverses	10 000 000,00	-
SOUS TOTAL		14 886 500 000,00	11 458 388 329,60
II-DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
23	Immobilisation incorporelle	100 000 000	-
24	Immobilisation corporelle	4 970 000 000	1 169 001 007,60
28	Amortissement des Immobilisations	23 000 000	-
SOUS TOTAL		5 093 000 000	1 169 001 007,60
TOTAL GENERAL		19 979 500 000	12627389337,20

Sources : PLR, Compte Administratif de l'Imprimerie Nationale 2016

a) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11,46 milliards d'Ariary, ce qui représente 90,74% des dépenses totales du BA de l'Imprimerie Nationale. Elles sont principalement constituées d'achats de biens, des charges de personnel, ainsi que d'achats de services et charges permanentes lesquels représentent respectivement 48,04%, 36,85% et 14,01% des dépenses de fonctionnement.

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées à 1,17 milliard d'Ariary demeurent très faibles avec un taux de 9,26% par rapport aux dépenses totales du BA de l'IN. En effet, des prévisions de l'ordre de 5,09 milliards d'Ariary s'avèrent surévaluées par rapport aux réalisations d'un montant total de 1,17 milliard d'Ariary. Cette situation ne fait que déroger au principe de sincérité prévu par la LOLF lors de l'élaboration du Budget Annexe de l'IN.

Comme en 2015 et antérieures, il est à faire observer que les écritures de l'ordonnateur dans le compte administratif et celles de l'agent comptable dans le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) pour 2016 accusent des discordances suivant le tableau ci-après :

TABLEAU N° 25-DISCORDANCES ENTRE LES ECRITURES DE L'ORDONNATEUR ET CELLES DU COMPTABLE

(En Ariary)

RUBRIQUES	COMPTE ADMINISTRATIF	CGAF	ECART
RECETTES	14 435 222 747,20	13 266 221 739,60	1 169 001 007,60
DEPENSES	12 627 389 337,20	11 458 388 329,60	1 169 001 007,60
Résultats	1 807 833 410,00	1 807 833 410,00	0

Sources : PLR, CGAF et Compte administratif IN 2016.

Au vu de ce tableau, une discordance d'un montant de 1,17 milliard d'Ariary est constatée en recettes et en dépenses du Budget Annexe de l'IN. En effet, suivant les écritures de l'Ordonnateur, les recettes et les dépenses réalisées sont respectivement de 14,44 milliards d'Ariary et 12,63 milliards d'Ariary contre 13,27 milliards d'Ariary et 11,46 milliards d'Ariary suivant celles du comptable.

Cet écart s'explique par le fait que le comptable n'a pas pris en compte dans ses écritures le fonds de renouvellement d'un montant de 1,17 milliard d'Ariary.

Selon le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 fixant les modalités de gestion du Budget Annexe de l'Imprimerie Officielle de Madagascar, en son article 3, « le budget annexe est alimenté en recettes par : [] . Les ressources provenant des prélèvements sur des fonds de renouvellement, de réserve ou de roulement ; [] ». En outre, l'article 7 du même décret explique la constitution de ce fonds de renouvellement et son utilisation : « Il est institué un fonds de renouvellement qui sera alimenté chaque année par un versement du budget annexe égal à l'annuité normale de renouvellement du matériel et du mobilier de l'imprimerie. Ce fonds est destiné à financer l'achat ou le renouvellement du matériel et du mobilier ».

La réponse du Ministère des Finances et du Budget, concernant cette discordance est que : « La différence entre l'écriture du comptable et de l'ordonnateur est due à la présentation du compte définitif de l'imprimerie National car le montant de Ar 1 169 001 007,60 n'est pas une recette propre de l'IN mais un prélèvement sur le compte 106 pour financer la classe 2. »

La Cour estime néanmoins que la concordance des écritures du comptable et de l'ordonnateur reste toujours un principe à respecter.

La Cour réitère sa recommandation sur le respect de la procédure à suivre concernant l'utilisation du fonds de renouvellement sus-évoquée et tient à rappeler que l'existence d'une telle discordance se traduit par la non conformité des écritures des Ordonnateurs et des Comptables.

La Cour réitère au comptable et à l'ordonnateur du Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale de respecter la procédure en matière de comptabilisation du « fonds de renouvellement » en recette tel qu'il est prévu dans le décret n° 60-106 du 20 mai 1960 et de procéder au rapprochement d'usage.

1.3 BUDGET ANNEXE EXCEDENTAIRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Pour l'exercice 2016, le BA des Postes et Télécommunications (P&T) a enregistré un résultat excédentaire de 3,08 milliards d'Ariary. En effet, le montant des recettes réalisées s'élève à 9,80 milliards d'Ariary et celui des dépenses à 6,72 milliards d'Ariary.

En matière de recettes, sur des prévisions de 9 milliards d'Ariary, 108,92% ont été réalisées, soit 9,80 milliards d'Ariary. Les redevances à hauteur de 7,37 milliards d'Ariary et les excédents du BA en 2016 des P&T d'un montant de 2,43 milliards d'Ariary composent les recettes réalisées.

TABLEAU N° 26- RECETTES DU BA DES POSTES & TELECOMMUNICATIONS

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	DROITS CONSTATES	RECOUVREMENTS EFFECTUES
7718	Autres redevances	200 000 000,00	7 369 292 114,52	7 369 292 114,52
7783	Excédents budgets annexes	8 800 000 000,00	2 433 387 463,16	2 433 387 463,16
TOTAL		9 000 000 000,00	9 802 679 577,68	9 802 679 577,68

Source : Compte administratif du BA Postes et Télécommunications 2016

Les dépenses effectuées par le BA des P&T se chiffrent à 6,72 milliards d'Ariary, soit 74,69% des prévisions. Ces dépenses sont réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 5,89 milliards d'Ariary constituent 87,64% des dépenses des P&T. Il s'agit principalement d'achats de services et de charges permanentes, de charges de personnel, ainsi que d'achats de biens lesquels représentent respectivement 41,78%, 30,12% et 23,95% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement effectuées constituent 12,36% des dépenses des P&T. Sur des prévisions de 1,02 milliards d'Ariary, 836,66 millions d'Ariary, soit 81,08% ont été réalisées. Elles concernent la construction des bâtiments administratifs, l'acquisition des matériels informatiques, les mobiliers de bureau et mobiliers de logement.

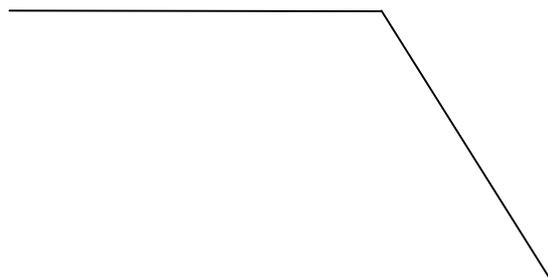


TABLEAU N° 27- DEPENSES DU BA DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES EFFECTUEES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I)			
23	Immobilisations incorporelles	25 000 000,00	24 930 000,00
24	Immobilisations corporelles	999 500 000,00	805 734 073,00
SOUS TOTAL		1 024 500 000,00	830 664 073,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (II)			
60	Charges de personnel	2 883 003 000,00	1 774 451 814,20
61	Achats de biens	1 454 133 000 ,00	1 410 612 568,20
62	Achats de services et charges permanentes	3 233 334 000,00	2 461 325 967,02
64	Impôts et taxes	3 000 000,00	-
65	Transfert et subvention	396 030 000,00	244 606 711,00
67	Charges diverses	6 000 000,00	-
SOUS TOTAL		7 975 500 000,00	5 890 997 060,42
TOTAL		9 000 000 000,00	6 721 661 133 ,42

Source : *Compte administratif du BA Postes et Télécommunications 2016*

Bien que les opérations du Budget Annexe des P&T présentent un résultat excédentaire pour l'année 2016, la Cour renouvelle ses recommandations formulées dans les précédents rapports sur la nécessité de supprimer par Loi des Finances ce Budget Annexe du fait de l'existence de l'exploitant public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA) et de la Société TELMA, lesquels ont repris les activités postales et celles de la télécommunication.

Selon le Ministère des Finances et du Budget dans sa réponse, « Plusieurs réunions, assistées par les membres de la Cour des Comptes, relatives à la suppression du BA se sont succédées dont la dernière en date du 17/10/17. L'étude de reversement dans le BG de la solde et des indemnités des agents émergeant sur le BA, a été assignée à la DGGFPE (Direction Générale de la Gestion Financière du Personnel de l'État). Cette dernière à effectuer sa part de travail et a transmis son analyse pour appréciation du MPTDN (Ministère de la Poste, Télécommunication et du Développement Numérique). »

Ainsi, la Cour prend acte des réponses du MFB et se réserve le droit de faire un suivi sur la concrétisation de la suppression du Budget Annexe des Postes et Télécommunications.

Il résulte de ce qui précède que les recettes des BA d'un montant de 24,24 milliards d'Ariary et les dépenses de 19,35 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat excédentaire de 4,89 milliards d'Ariary.

Ainsi, la Cour recommande l'adoption de l'article 2 du PLR 2015 constatant les opérations des Budgets Annexes s'élevant à 24 237 902 324,88 Ariary en recettes et en dépenses à 19 349 050 470,62 Ariary dégageant un excédent de 4 888 851 854,26 Ariary.

2- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR - CADRE III

Selon l'article 30 de la LOLF « les Comptes Particuliers du Trésor sont des comptes ouverts dans les livres du Trésor. Ils servent à retracer les dépenses et les recettes exécutées en dehors du Budget Général de l'État par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale ».

L'article 31 de la même loi organique prévoit six catégories des Comptes Particuliers du Trésor. Pour l'année budgétaire 2016, les CPT sont au nombre de cinq, à savoir : les comptes de prêt, les comptes de participation, les comptes de commerce, les comptes d'affectation spéciale et les comptes d'avances.

2.1 RESULTAT GENERAL DEFICITAIRE

Le tableau ci-après fait ressortir la synthèse de la situation des CPT durant l'exercice 2016:

TABLEAU N° 28-OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR

(En Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Comptes de prêt(Autres emprunts)	-	-	19 924 000,00	-	-
Comptes de prêt	175 765 796 000,00	74 926 092 300,57	19 600 000 000,00	19 600 000 000,00	55 326 092 300,57
Comptes de participation	-	-	979 856 246 000,00	807 468 714 302,97	-807 468 714 302,97
Comptes de commerce	519 062 797 000,00	316 666 908 452,53	519 062 797 000,00	476 062 408 660,68	-159 395 500 208,15
Comptes d'affectation spéciale	26 820 264 000,00	-	26 820 264 000,00	-	-
Comptes d'avances	-	-	-	-	-
TOTAL	721 648 857 000,00	391 593 000 753,10	1 545 359 231 000,00	1 303 131 122 963,65	-911 538 122 210,55

Sources : LFA, CGAF, PLR et Annexes au PLR 2016

Les prévisions des CPT pour l'année 2016 sont évaluées à 721,65 milliards d'Ariary en recettes et à 1 545,36 milliards d'Ariary en dépenses tandis que les réalisations ont été respectivement de 391,59 milliards d'Ariary et de 1 303,13 milliards d'Ariary.

Les réalisations totales des recettes et des dépenses ont connu une augmentation respective de 28,26% et de 108,57% par rapport à l'année 2015. Cette hausse est notamment observée au niveau des comptes de prêt et de participation.

En outre, les CPT sont caractérisés par un résultat déficitaire très important s'élevant à 911,54 milliards d'Ariary pour l'exercice 2016, contre 319,49 milliards d'Ariary en 2015.

Ce déficit est essentiellement dû à ce que :

- au niveau des comptes de commerce, des dépenses réalisées d'un montant de 476,06 milliards d'Ariary représentent plus de 150% des recettes lesquelles s'élèvent à 316,67 milliards d'Ariary ;
- au niveau des comptes de participation, un déficit de 807,47 milliards d'Ariary a été enregistré suite à une absence d'opérations de recettes.

Il est à observer que :

- dans les comptes de participation, des dépenses ont été opérées à hauteur de 807,47 milliards d'Ariary alors qu'aucune recette n'a été prévue,
- pour les comptes d'affectation spéciale, sur des prévisions d'un montant de 26,82 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses, aucune opération n'a été effectuée ;
- un compte de commerce « Suivi et Contrôle des Activités minières » créé en 2016 au titre du Ministère des Mines et du Pétrole n'a fait l'objet d'aucune opération de recettes ni de dépenses ;

En outre, les prévisions de recettes et de dépenses pour le compte de commerce « Evaluation et Suivi Environnementaux des Projets Miniers et Pétroliers », créé en 2015 au titre du même Ministère ont été fixées à 0,30 milliard d'Ariary sans aucune réalisation ni en recettes ni en dépenses.

Sur ces points, la réponse du MFB est que : « Pour les Comptes de Commerce et les Comptes d'affectation spéciale, la raison principale expliquant cette situation est l'absence de nomination des acteurs budgétaires dans la plupart des cas. »

En ce qui concerne les comptes de prêt, les prévisions de recettes ont été surévaluées car elles ont été fixées à 175,77 milliards d'Ariary alors que les réalisations se chiffrent à 74,93 milliards d'Ariary.

Le MFB adresse ses observations que : « Les prévisions des recettes de ces comptes de prêts relèvent des Institutions et Ministères bénéficiaires. On tiendra compte de ces observations pour les années à venir. »

De telle situation déroge au principe de sincérité prévu par l'article 42 de la LOLF. Par ailleurs, elle dispose en son article 33 que « la création (í) des CPT revêt un caractère exceptionnel et ne peut être autorisée que pour retracer les dépenses et les recettes relatives à des opérations d'intérêt national dont la réalisation est poursuivie dans le cadre des priorités définies par l'Etat en matière de développement économique et social. » Par conséquent, la création de nouveaux CPT sans aucune réalisation est une pratique contraire à la LOLF sur les conditions de création des CPT.

2.2 COMPTES DE PARTICIPATION DEFICITAIRES

Selon l'article 34 alinéa 9 de la LOLF : « Les comptes de participation décrivent les participations financières de l'Etat au capital de sociétés ou d'organismes nationaux ou étrangers ».

En 2016, les dépenses réalisées au titre des comptes de participation sont de l'ordre de 807,47 milliards d'Ariary, si les recettes sont nulles, d'où un déficit de 807,47 milliards d'Ariary.

TABLEAU N° 29- PARTICIPATION FINANCIERES DE L'ÉTAT EN 2016

(En Ariary)

ENTITES BENEFICIAIRES	MONTANT	OBSERVATIONS
NATIONAL		
AIR MADAGASCAR	115 000 000 000,00	Augmentation capital Air Madagascar
SON INVEST	600 000 000,00	Augmentation capital SON INVEST
FANALAMANGA	5 006 192 675,36	Augmentation capital FANALAMANGA
JIRAMA	170 161 680 806,52	Augmentation capital JIRAMA
SOUS TOTAL : 290 767 873 481,88		
INTERNATIONAL		
IDA	31 559 745,00	Augmentation capital de l'IDA
BAD	6 821 326 462,69	Augmentation capital de la BAD
FMI	501 699 615 463,40	Augmentation capital du FMI
FOND AFRICA 50	8 148 339 150,00	Augmentation capital du Capital Fond Africa 50
SOUS TOTAL : 516 700 840 821,09		
TOTAL GENERAL : 807 468 714 302,97		

Source : CGAF 2016

Lesdites dépenses sont constituées, à concurrence de 64%, de participations financières de l'État au capital d'organismes étrangers soit de 516,70 milliards d'Ariary. En effet, la quote-part de Madagascar au sein du FMI a augmenté d'un montant de 501,70 milliards d'Ariary en 2016.

En ce qui concerne les participations financières de l'État au capital des sociétés nationales, elles ont accusé un accroissement de 290,77 milliards d'Ariary par rapport à 2015. Si elles étaient de 496,54 milliards d'Ariary en 2015, elles atteignent 787,31 milliards d'Ariary pendant l'exercice sous revue¹¹. Les deux principales sociétés bénéficiaires sont la JIRAMA et AIR MADAGASCAR avec des hausses respectives de 170 milliards d'Ariary et de 115 milliards d'Ariary.

2.3 COMPTES DE COMMERCE DEFICITAIRES

L'article 34 alinéa 3 de la LOLF précise que : « Les comptes de commerce retracent des opérations de caractère industriel ou commercial effectuées à titre accessoire par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale »

Le tableau suivant retrace la situation globale de réalisation des comptes de commerce en 2016 :

¹¹ Annexe 6

**TABLEAU N° 30-SITUATION GLOBALE DE REALISATION DES COMPTES DE
COMMERCE**

(En Ariary)

MINISTERES	NOMBRE	RECETTES		DEPENSES		RESULTATS
		PREVISIONS	REALISATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	
Ministère de la Défense Nationale	4	350 000 000,00	37 301550,00	350 000 000,00	37 300 000,00	1 550
Ministère de l'Intérieur	3	40 313 736 000,00	11 627 019037,87	40 313 736 000,00	10 690 687 089,24	936 331 948,63
Ministère de la Sécurité Publique	24	1 509 000 000,00	4 935 440 000,00	6 309 000 000,00	4 563 926 159,18,	371 513 840,82
Ministère de la Justice	7	285 000 000,00	6 668 236,00	0	2 500 000,00	4 168 236,00
Ministère des Finances et du Budget	4	464 472 000 000,00	295 910 554 836,08	469 760 000 000,00	457 237 358 835, 60	-161 326 803 999,52
Ministère du Commerce	1	899 000 000,00	521 472 010,98	899 000 000,00	489 138 306,00	32 333 704,98
Ministère de l'Agriculture	6	2 643 501 000,00	6 336 100,00	2 643 501 000,00	1 641 500,00	4 694 600,00
Ministère de l'Environnement et des forêts	23	3 284 836 000,00	1 966 025 983,21	3 284 836 000,00	1 884 237 020,66	81 788 962,55
Ministère de l'Eau	1	75 000 000,00	0	75 000 000,00	0	0
Ministère des Mines et Pétroles	8	4 764 974 000,00	1 645 424 698,39	4 764 974 000,00	1 144 953 750,00	500 470 948,39
Ministère des Transports	3	465 750 000,00	10 666 000,00	662 750 000,00	10 666 000,00	0
TOTAL	84	519 062 797 000,00	316 666 908 452,53	519 062 797 000,00	476 062 408 660,68	-159 395 500 208,15

Sources: Recettes sur CPT et états de développement de solde, de fonctionnement et d'investissement 2016

Il apparaît de ce tableau et en se référant aux documents renfermant les détails des recettes et des dépenses des comptes de commerce, le déficit est dû principalement à celui du Ministère des Finances et du Budget, en l'occurrence, à la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM) et à la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) qui ont enregistré un déficit de 161,33 milliards d'Ariary.

Le déficit chronique des comptes de commerce CRCM et CPR reste préoccupant car il est de l'ordre de 155,63 milliards d'Ariary en 2015 et de 161,33 milliards d'Ariary en 2016.

Il est à faire observer que les documents annexés au PLR contiennent des informations financières et comptables insuffisantes dans la mesure où seules les opérations au titre des recettes des CPT y ont été retracées. Les informations sur les dépenses ont nécessité des recoupements dans d'autres supports électroniques lesquels ne sont pas communiqués au Parlement.

En outre, au regard de l'article 34 alinéa 3 de la LOLF précité, la Cour a relevé comme dans ses précédents rapports que les comptes de la CRCM et de la CPR du Ministère des Finances et du Budget ne revêtent, ni le caractère industriel, ni le caractère commercial.

Ainsi, il y a lieu de les basculer dans la catégorie des « comptes d'affectation spéciale » prévue dans l'alinéa premier du même article 34 précité. En effet, aux termes de cet article « Les comptes d'affectation spéciale retracent des opérations qui sont financées au moyen de ressources particulières (í) ».

Toutefois, le basculement des caisses de retraite CRCM et CPR ne peut s'effectuer compte tenu de l'énorme déficit de ces deux comptes, susceptible de dépasser la limite de 20% des subventions autorisées par la LOLF au titre des prévisions de recettes pour les « comptes d'affectation spéciale ».

Sur la maîtrise du déficit des caisses de retraites, le MFB démettre dans sa réponse : « Les mesures afin de maîtriser l'accroissement du déficit des caisses de retraites n'ont été initiées concrètement que depuis 2017, à travers :

- La maîtrise des dépenses :
 - La distribution de nouvelles cartes de pension permettant de recenser les ayants droits et de limiter les gabegies ;
 - La détection des orphelins majeurs permettant d'assainir également les dépenses.
- L'amélioration des recettes :
 - Rehaussement des taux de cotisation CRCM / CPR
 - Facilitation du maintien en activité des agents
 - Amélioration du système de recouvrement des cotisations au niveau des EPN et CTD.

Ainsi, au plutôt, le fléchissement du déficit à l'issue de ses mesures ne pourra se voir qu'à compter des exercices ultérieurs. »

La Cour réitère sa recommandation aux responsables de poursuivre les mesures qui s'imposent pour maîtriser le déficit des Caisses de Retraite.

2.4 COMPTES DE PRETS EXCEDENTAIRES

Les comptes de prêt ont affiché un résultat excédentaire de 55,33 milliards d'Ariary en 2016. Les recettes sont dominées à 94%, par des titres représentatifs de droits de créances - Consolidation en capital à la JIRAMA - d'une valeur de 70 milliards d'Ariary. Tandis que sont comptabilisés à titre de dépenses, les prêts octroyés à la Société JIRAMA et SON INVEST de montants respectifs de 12, 60 milliards d'Ariary et de 7 milliards d'Ariary.

Il résulte de tout ce qui précède que les recettes des CPT d'un montant de 391,59 milliards d'Ariary et les dépenses de 1 303,13 milliards d'Ariary se sont soldées par un résultat déficitaire de 911,54 milliards d'Ariary.

La Cour recommande l'adoption de l'article 3 du PLR 2016 constatant les opérations des CPT s'élevant respectivement en recettes à 391593 000 753,10 Ariary et en dépenses à 1 303 131 122 963,65 Ariary, soit un déficit de 911 538 122 210,55 Ariary.

3- LES OPERATIONS SUR FONDS DE CONTRE-VALEUR(FCV) ó Cadre IV

3. 1. Résultat excédentaire des FCV en 2016

Le cadre IV de la Loi de Finances, tel que l'article 35 de la LOLF le précise, retrace les opérations sur Fonds de Contre-Valeurs. Pour l'année 2016, ces opérations se présentent de la sorte. En matière de recettes lesquelles sont constituées des « cessions et récupérations FCV sur dons et aides non remboursables réceptionnées antérieurement », les prévisions relatives aux FCV se chiffrent à Ar. 332 160 000 tandis que les réalisations s'élèvent à 1 631 117 076,38 Ariary. Ainsi, le taux de réalisations des recettes correspond à 491,06%.

Concernant les dépenses, les valeurs des prévisions ainsi que des réalisations sont nulles. Par conséquent, en 2016, il résulte des opérations sur Fonds de Contre-Valeurs un excédent de 1 631 117 076,38 Ariary.

Le tableau suivant synthétise la situation des FCV au titre de l'année 2016 :

TABLEAU N° 31-SITUATION DES FCV EN 2016

(En Ariary)

RUBRIQUES	PREVISIONS LFI	PREVISIONS LFR	REALISATIONS	%
Recettes	332 160 000	332 160 000	1 631 117 076,38	491 ,06
Dépenses	-	-	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses : 1 631 117 076,38				

Sources: PLR, CGAF et annexes 2016

Le tableau ci-dessus nous montre l'absence de dépenses sur FCV. Or, Il est à faire signaler que conformément à l'article 35 suscit , les dépenses d'investissement et de fonctionnement financ es par les ressources issues des Fonds de Contre-Valeur constituent les d penses du cadre IV et le solde dudit Cadre correspond   la somme des diff rences entre les recettes et les d penses dudit compte. Et, l'examen des documents annexes accompagnant le PLR a fait ressortir des d penses du cadre I financ es sur FCV selon le tableau ci-apr s :

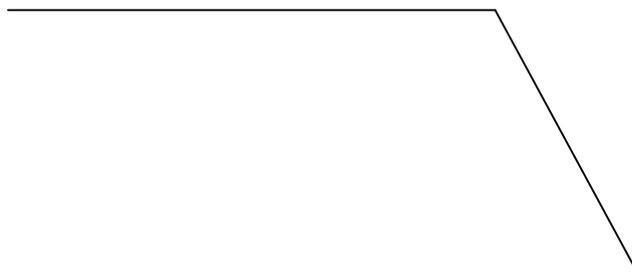


TABLEAU N° 32-DEPENSES DU CADRE I PAYEES SUR FCV

(En Ariary)

	MINISTERE	MISSION	PROGRAMME	FINANCEMENT	COMPTE	MONTANT	
CADRE I	1- MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	AGRICULTURE	Révolution verte et durable	40-107-001-A-FCV-UE	6565	1 687 634 696,00	
				40-107-001-C-FCV-UE	6565	3 637 071 131,00	
				TOTAL (1)			
	2- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	CULTURE	Patrimoine	40-219-001-B-FCV-JAPON	2312		9 000 000,00
					2313		3 000 000,00
					23174		89 000 000,00
					2431		358 950 035,99
					2461		56 412 000,00
					2463		20 900 000,00
					2464		13 080 000,00
					2472		42 945 600,00
					6285		5 985 109,65
	6565		819 167 000,00				
	TOTAL (2)				1 418 439 745,64		
	3- MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	FINANCES ET BUDGET	Gestion Fiscale	40-219-001-B-FCV-JAPON	6224		39 945 305,40
Trésor			6285			28 150 153,65	
			2464			16 606 044,00	
TOTAL (3)				84 701 503,05			
TOTAL GENERAL						6 827 847 075,69	

Source : Etat de Développement de dépenses 2016 - Extrait SIIGFP 2016

Ainsi, certaines opérations du FCV servant à financer le cadre I ne sont pas retracées dans ce tableau. Le fait de mettre séparément les dépenses et les recettes sur FCV ne saurait qu'affecter la sincérité des informations et du résultat budgétaire.

En guise de réponse, le MFB a expliqué que « certaines opérations n'ont pas pu être prévues au moment de la préparation de la Loi des Finances 2016, et les recommandations de la Cour des Comptes seront prises en compte lors de l'élaboration de la Loi des Finances 2019 ».

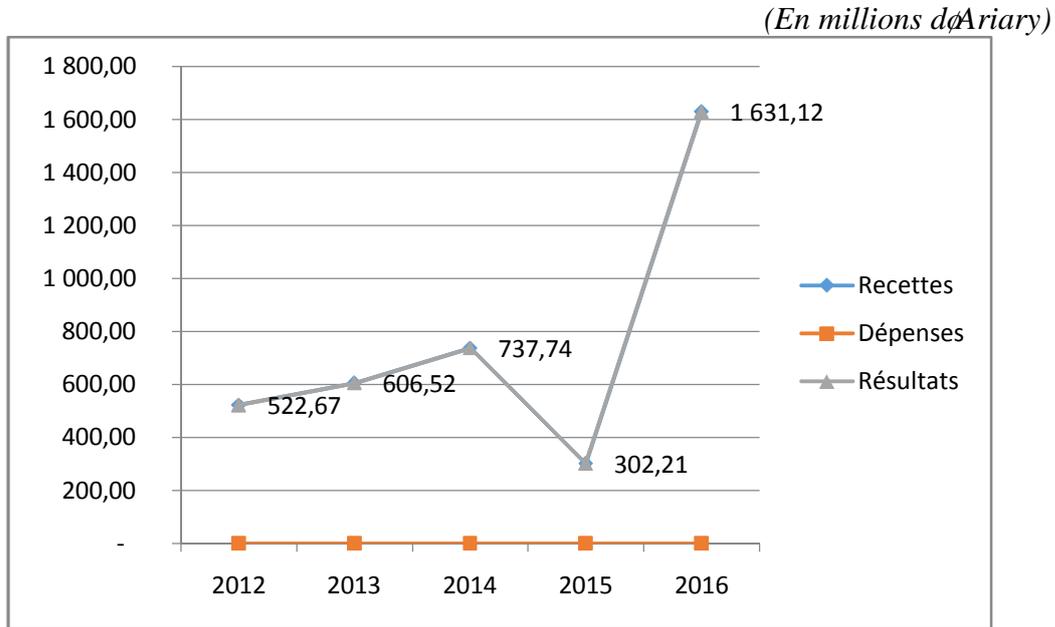
Dès lors, la Cour prend acte des réponses du MFB et se réserve le droit de faire un suivi de manière à ce que toutes les opérations relatives au FCV tant en dépenses qu'en recettes soient retracées au cadre IV et que toutes les informations relatives aux opérations sur FCV soient communiquées à la Juridiction.

3. 2. Tendance à la hausse des opérations sur FCV

Comme le montre le graphique infra, l'évolution des FCV sur la période 2012 à 2016 enregistre une tendance générale à la hausse, exceptée pour l'année 2015 où une chute a été observée. L'augmentation de l'ordre de 1,32 milliards enregistrée en 2016 par rapport à 2015 résulte du recouvrement des Dons Hors Projet Japonais.

Par ailleurs, la courbe des recettes et celle des résultats sont confondues du fait de l'absence de dépenses enregistrées au niveau du cadre IV.

GRAPHIQUE N° 9 - EVOLUTION DES FCV DE 2012 A 2016



Source : PLR 2016

En conséquence, la Cour recommande l'adoption de l'article 4 du PLR 2016 constatant les Opérations Génératrices de Fonds de Contre-Valeur, s'élevant respectivement en dépenses à 0 Ariary et en recettes à 1 631 117 076,38 Ariary ainsi que le résultat excédentaire de 1 631 117 076,38 Ariary.

4- LES OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE- CADRE V

Les Opérations en Capital de la Dette Publique (OCDP), objet de la présente partie, constituent le Cadre V de la Loi de Finances. Selon l'article 36 de la LOLF qui en précise la définition et les principes de gestion, les comptes d'emprunts sont crédités du montant initial de l'emprunt, et débités du montant des amortissements, à l'exclusion des charges d'intérêts prises en dépenses au Budget Général de l'Etat.

4.1 Résultat excédentaire des OCDP

La situation des OCDP pour 2016 est présentée dans le tableau qui suit :

TABLEAU N° 33-SITUATION DES OPERATIONS DES OCPD

(En Ariary)

LIBELLES	RECETTES		DEPENSES		RESULTAT
	LFR	Réalisations	LFR	Réalisations	
Dettes intérieures	3 635 365 400 000	1 087 036 949 382,49	2 475 059 238 000	120 523 892 041,94	966 513 057 340,55
Dettes extérieures	2 957 384 415 000	536 035 850 697,30	226 730 000 000	220 908 379 787,47	315 127 470 909,83
Disponibilités mobilisables	-	-	82 344 370 000	-	
TOTAL	6 592 749 815 000	1 623 072 800 079,79	2 784 133 608 000	341 432 271 829,41	1 281 640 528 250,38

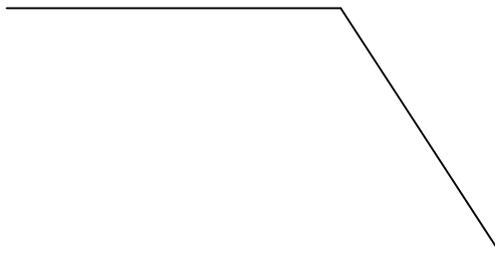
Sources : PLR et annexes2016

Ainsi, les dettes intérieures se soldent par un excédent de 966 513 057 340,55 Ariary, avec des taux de réalisation de 29,90% pour les recettes et de 4,87% pour les dépenses. Elles sont principalement constituées des Bons de Trésor.

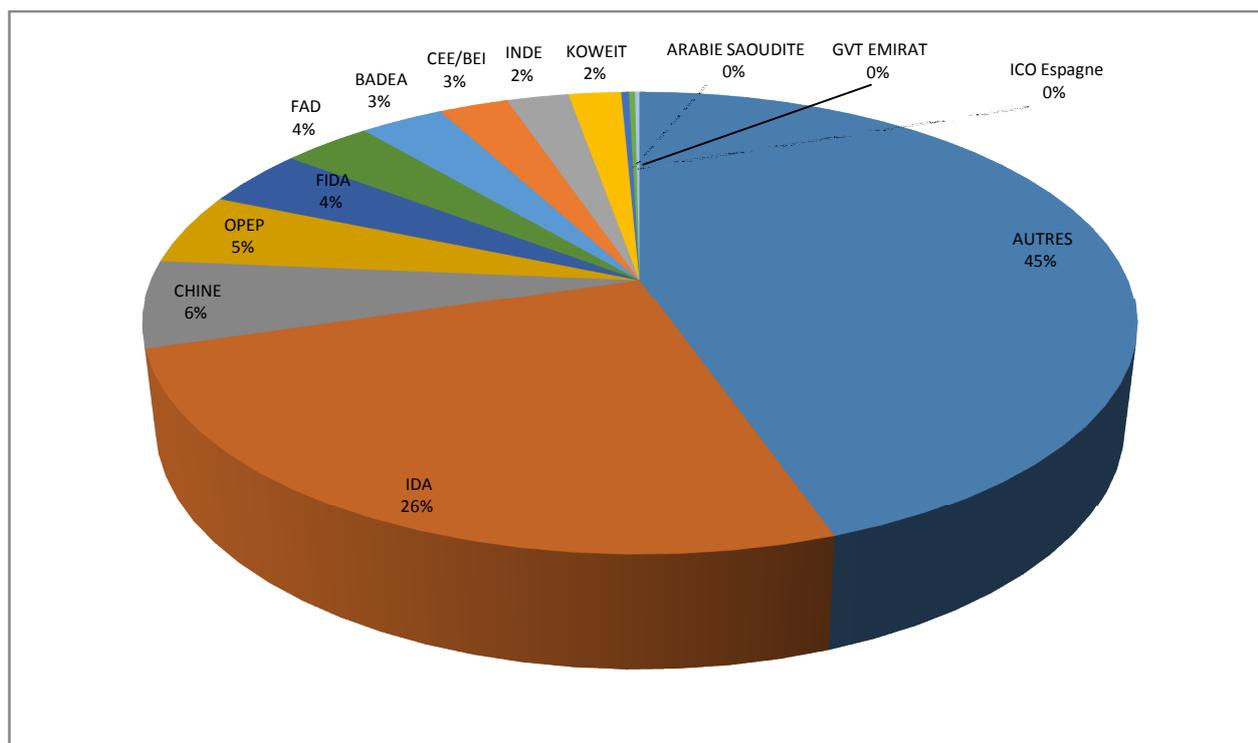
A propos des dettes extérieures, le résultat excédentaire se chiffre à 315 127 470 909,83 Ariary. En effet, les recettes proviennent notamment du tirage annuel issu des prêts octroyés par l'International Development Association (IDA), pour une valeur de 266,95 milliards d'Ariary, soit 50%. En 2016, Madagascar a bénéficié également 106 milliards d'Ariary dans le cadre de la « Facilité Elargie de Crédits ».

S'agissant des dépenses, le taux de réalisation des dépenses avoisine les 97%, ceci reflète un effort de l'Etat d'honorer ses engagements extérieurs.

La structure des dépenses sur les dettes extérieures retracée dans le graphe ci-après nous montre les principaux bailleurs de fonds auprès desquels l'Etat a contracté des emprunts.



GRAPHIQUE N° 10 - STRUCTURE DES EMPRUNTS PAR BAILLEURS



Source : CGAF 2016

Les dépenses sur les des dettes extérieures sont constituées, à raison de 45%, soit 98,69 milliards d'Ariary¹², des remboursements effectués auprès des catégories « Autres », comprenant notamment les protocoles d'accord avec les pays tels que Irak et Lybie. Se trouve en second lieu le amortissement de l'emprunt envers l'IDA avec un montant de 56,57 milliards d'Ariary.

Compte tenu de tout ce qui précède, les opérations en Capital de la Dette Publique se soldent donc par un excédent de 1 281 640 528 250,38 Ariary.

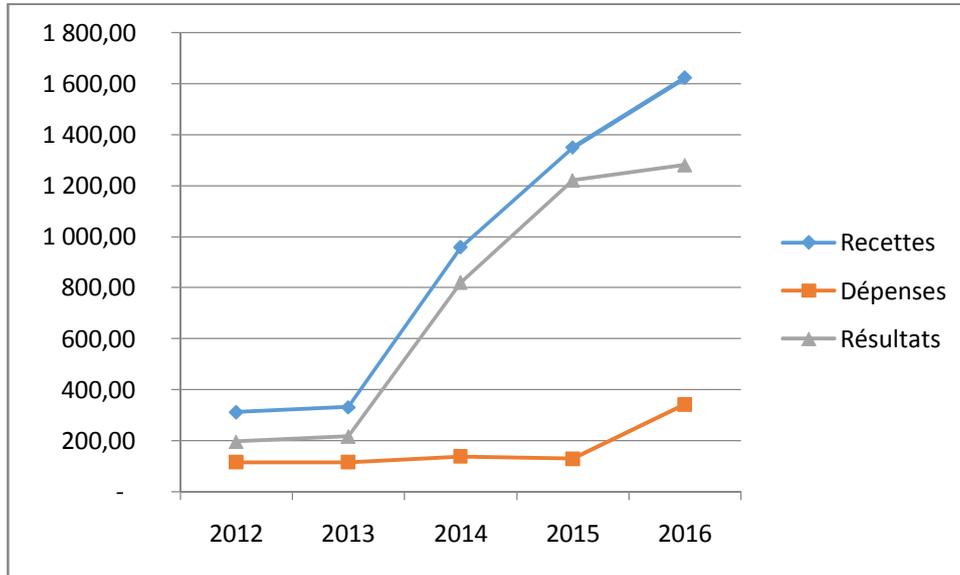
4.2 Tendances des opérations en capital de la dette publique

Au cours des 5 dernières années, une tendance à la hausse des OCPD est constatée comme illustre le graphique suivant :

¹² Annexe 8

GRAPHIQUE N° 11 -EVOLUTION DES OCDP DE 2012 A 2016

(En milliards d'Ariary)



Sources : PLR 2012 à 2016

L'accroissement des courbes des recettes et des résultats évoluent d'une manière parallèle de 2012 à 2015. Ce n'est qu'à partir de cette année que l'allure des 2 courbes tend à se diverger. D'un autre côté, la courbe des dépenses dénote une tendance quasi constante jusqu'en 2015 où une variation à la hausse est observé. Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus au cours de la période analysée sont excédentaires.

La Cour tient à attirer l'attention des responsables l'impact de cette hausse tendancielle des recettes sur le niveau d'endettement qui ne saurait qu'un fardeau pour les générations futures.

Eu égard à ces considérations, la Cour recommande l'adoption de l'article 5 du PLR constatant les opérations en Capital de la Dette Publique qui s'élèvent respectivement en recettes à 1 623 072 800 079,79 Ariary et en dépenses à 341 432 271 829,41 Ariary, soit un résultat excédentaire à 1 281 640 528 250,38.

5- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DES FINANCES

5.1 Résultat définitif déficitaire

Conformément à l'article 43 de la LOLF alinéa 2, il ressort du tableau suivant que les recettes recouvrées s'élèvent à 5 899 937 640 029,54 Ariary tandis que les dépenses effectives sont d'un montant de 7 863 920 249 781,48 Ariary d'où le déficit de 1 963 982 609 751,94 Ariary lors de l'exécution de la Lois de Finances au titre de l'année 2016.

TABLEAU N° 32 - RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES

NOMENCLATURE	RECETTES		DEPENSES		EXECUTIONS		SOLDE	
	PREVISIONS INITIALES	PREVISIONS FINALES	CREDITS INITIAUX	CREDITS DEFINITIFS	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENTS DES RECETTES	EXCEDENTS DES DEPENSES
CADRE I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT								
a - Fonctionnement	3 577 914 196 000,00	3 501 958 567 000,00	4 138 077 586 000,00	5 441 057 000 000,00	3 716 703 082 491,99	3 859 402 819 795,39		
b - Investissement	595 210 174 000,00	3 501 958 567 000,00	4 138 077 586 000,00	1 682 258 579 000,00	142 699 737 303 ,40	845 584 150 923,45		
TOTAL CADRE I	4 173 124 370 000,00	4 138 077 586 000,00	5 185 836 634 000,00	7 123 315 579 000,00	3 859 402 819 795,39	6 200 007 804 517,80		2 340 604 984 722,41
CADRE II- BUDGETS ANNEXES								
a - Fonctionnement	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	24 237 902 324,88	19 349 050 470,62		
b - Investissement								
TOTAL CADRE II	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	27 519 500 000,00	28 979 500 000,00	24 237 902 324,88	19 349 050 470,62	4 888 851 854,26	
CADRE III- COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR								
COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR	561 451 857 000,00	726 448 857 000,00	902 510 836 000,00	1 550 159 231 000,00	391 593 000 753,10	1 303 131 122 963,65		
TOTAL CADRE III	561 451 857 000,00	726 448 857 000,00	902 510 836 000,00	1 550 159 231 000,00	391 593 000 753,10	1 303 131 122 963,65		911 538 122 210,55
CADRE IV - FONDS DE CONTRE VALEUR								
OPERATIONS GENERATRICES DE FONDS DE CONTRE VALEURS ET ASSIMILEES	911 538 122 210,55	332 160 000,00	-	-	1 631 117 076,38	-		
TOTAL CADRE IV	911 538 122 210,55	332 160 000,00	-	-	1 631 117 076,38	-	1 631 117 076,38	
CADRE V OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE								
OPERATION EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE	3 643 468 093 000,00	6 592 749 815 000,00	2 290 029 010 000,00	2 784 133 608 000,00	1 623 072 800 079,79	341 432 271 829,41		
TOTAL CADRE V	3 643 468 093 000,00	6 592 749 815 000,00	2 290 029 010 000,00	2 784 133 608 000,00	1 623 072 800 079,79	341 432 271 829,41	1 281 640 528 250,38	
TOTAL GENERAL	8 405 895 980 000,00	11 486 587 918 000,00	8 405 895 980 000,00	11 486 587 918 000,00	5 899 937 640 029,54	7 863 920 249 781,48	1 288 160 497 181,02	3 252 143 106 932,96
SOLDE DEFICITAIRE : 1 963 982 609 751 ,94 Ariary								

Sources : CGAF, PLR et annexes 2016

Le tableau supra fait ressortir les résultats généraux de l'exécution de la loi de finances toutes cadres confondus pour un déficit total de 1 963, 98 milliards d'Ariary. Il résulte notamment des opérations des cadres I et III pour des soldes déficitaires d'un total de 3 252,15 milliards d'Ariary.

Pour le cadre I, les objectifs de recettes n'ont pas été atteints. En effet, les recettes exécutées se chiffrent à 3 859, 40 milliards d'Ariary pour l'année alors que les prévisions initiales ont été définies à 4 173,13 milliards d'Ariary puis ramené finalement à 4 138,07 milliards d'Ariary.

Concernant le cadre III, les recettes réalisées sont loin d'atteindre les prévisions établies. A la vue du tableau, les prévisions initiales de recettes d'un montant de 561,46 milliards d'Ariary ont été révisé à la hausse à 726, 45 milliards d'Ariary alors que les recettes exécutées au titre de l'année sont de 391,60 milliards d'Ariary.

A propos des autres cadres budgétaires, l'excédent se solde à 1 288,16 milliards d'Ariary

5.2 SITUATION DU COMPTE PERMANENT DU TRESOR

L'examen du CFGAF 2016 a permis de relever une discordance d'un montant de 5 799 999,60 Ariary au niveau du « Cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2015) ». En effet, le « cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2015) » inscrit au CGAF 2015 s'élève à 11 673 724 649 076,00 Ariary alors que celui du CGAF 2016 est de 11 673 730 449 075,60 Ariary.

Selon les explications de l'Agent Comptable Central du Trésor et de la Dette Publique (ACCTDP) par lettre n°151-2018-MFB/SG/DGT/ACCTDP du 23 mars 2018, « *la différence entre le solde d'entrée 2015 et le solde de sortie 2016 résulte de l'existence d'une discordance entre les montants des recettes et excédent de recettes du Budget Annexe « Imprimerie Nationale » inscrits dans le CGAF 2015 déposé à la Cour des Comptes et ceux constatés par la Loi n°2017/015 du 26 juillet 2017 portant Loi de Règlement 2015* ».

« En effet, le CGAF 2015 n'a pas pris en considération le prélèvement sur fonds de réserve d'Ar 5 799 999,60 en tant que recettes. Pourtant, lors de la confection du CGAF 2016, l'ACCTDP est tenue de prendre en compte les résultats nets des opérations des Budgets Annexes constatés dans l'article 2 de la Loi n°2017/015 du 26 juillet 2015 portant Loi de Règlement 2015 pour le calcul du solde d'entrée du cumul des résultats ».

Des observations afférentes à cette discordance au niveau du BA - Imprimerie Nationale sont déjà développées supra.

S'agissant du résultat de l'année, les articles 2 et 43 in fine de la LOLF autorisent son transfert du résultat de l'année au Compte Permanent du Trésor. Aussi, le résultat déficitaire de l'exécution de la Loi de Finances 2016 à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève à 1 963 982 609 751,94 Ariary et se détaille comme suit :

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

TABLEAU N° 33 - DEVELOPPEMENT DU COMPTE PERMANENT DES RESULTATS DU TRESOR

(En Ariary)

Résultats (0)	Cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2015)		Opérations proposées par la loi de règlement pour 2016		Situation définitive après vote de la loi de règlement pour 2016		Cumul des résultats à partir des Lois de Règlement (2001 à 2016)		Solde du Compte Permanent des résultats du Trésor 2016	
	Débits (1)	Crédits (2)	Débits (3)	Crédits (4)	Débits (5)	Crédits (6)	Débits (7)=(1)+(5)	Crédits (8)=(2)+(6)	Débits (9)=solde (7 et 8)	Crédits (10)=solde (7 et 8)
Résultats budgétaires	3 814 823 783 390,71	285 723 917 292,14	2 340 604 984 722,41	0,00	2 340 604 984 722,41	0,00	6 155 428 768 113,12	285 723 917 292,14	5 869 704 850 820,98	
Résultats des Budgets annexes	1 495 187 342,60	56 318 910 333,95	0,00	4 888 851 854,26	0,00	4 888 851 854,26	1 495 187 342,60	61 207 762 188,21		59 712 574 845,61
Variation nette des soldes des CPT	2 778 619 555 704,80	0,00	911 538 122 210,55	0,00	911 538 122 210,55	0,00	3 690 157 677 915,35		3 690 157 677 915,35	
Résultat des opérations sur FCV	0,00	211 278 894 524,08	0,00	1 631 117 076,38	0,00	1 631 117 076,38		212 910 011 600,46		212 910 011 600,46
Variation nette des comptes d'emprunts	4 444 254 528 212,44	4 246 857 443 988,02	0,00	1 281 640 528 250,38	0,00	1 281 640 528 250,38	4 444 254 528 212,44	5 528 497 972 238,40	0,00	1 084 243 444 025,96
Profit et pertes résultant de la gestion										
Profit et pertes résultant de la gestion des opérations de Trésorerie	1 865 923 028,81	62 128 513 471,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1 865 923 028,81	62 128 513 471,20	0,00	60 262 590 442,39
Résultats admission										
en dépenses et recettes définitives	312 098 907 120,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 098 907 120,40	0,00	312 098 907 120,40	0,00
Solde de la gestion	320 572 564 275,83	6 811 422 769 466,19	0,00	1 963 982 609 751,94	0,00	1 963 982 609 751,94	320 572 564 275,83	8 775 405 379 218,13	0,00	8 454 832 814 942,30
TOTAL	11 673 730 449 075,60	11 673 730 449 075,60	3 252 143 106 932,96	3 252 143 106 932,96	3 252 143 106 932,96	3 252 143 106 932,96	14 925 873 556 008,60	14 925 873 556 008,50	9 871 961 435 856,73	9 871 961 435 856,72

Sources : CGAF 2015 et 2016

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

Il est à faire observer que pour 2016, contrairement aux exercices précédents, le solde d'entrée du développement du Compte Permanent du Trésor, fait apparaître le cumul des résultats des exercices antérieurs en faisant référence aux Lois de Règlement votées par le Parlement, ceci conformément aux recommandations de la Cour.

La Cour recommande l'adoption des articles 7 et 8 du PLR pour 2016 autorisant le transfert au Compte Permanent du Trésor du résultat déficitaire d'un montant de 1 963 982 609 751,94 Ariary.

Telles sont les principales observations et les recommandations de la Cour sur le PLR pour 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 44 *in fine* de la LOLF, une Déclaration Générale de Conformité est annexée au présent Rapport.

*

*

*

DELIBERE

-Vu le Rapport n° 03/18- RAP/ADM/AVA du 06 Juin 2018 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2016 et entendu en leurs observations les Magistrats Rapporteurs : Madame RASAMIMANANA Solotiana Malala Patricia, Président de Chambre pi, Monsieur RAZAFITSILEVONANOSY Destin Espoir, Conseiller, Monsieur RANDRY Hasina Nomenjanahary, Conseiller, Madame RAMANANDRAIBE Haja, Auditeur et Madame RAMIANDRISOA Lalaina Domoina, Auditeur ;

- Vu les Conclusions n°09/2018 du 08 juin 2018 du Commissariat Général du Trésor Public et ouï en leurs observations Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Commissaire Général du Trésor Public, Monsieur KOERA RavelonarivoNatanaël, Substitut Général, Madame RAKOTOMALALA Mbolanoronambinina Nathalie, Substitut Général et Madame RABENANTOANDRO Malalanirina Holisoa, Substitut Général.

Le présent Rapport a été arrêté après délibération de la Cour des Comptes, en formation toutes chambres réunies, en son audience du treize juin deux mil dix-huit ;

Conformément à l'Ordonnance n°40/18-FJ du 12 juin 2018 du Président de la Cour des Comptes portant désignation des membres de la Commission d'examen,

Ont siégé :

▪ **Président**

▪ Monsieur ANDRIAMBOLANIRINA Arison Jean Noël, Président de la Cour des Comptes,
PRESIDENT

▪ **Membres**

- Monsieur RASERIJAONA Louis José, Président de Chambre, membre,
- Madame EMILISOA Lalaniaina Caroline, Président de Chambre p.i, membre,
- Monsieur ANDRIANANDRASANA Ratsihosena, Président de Chambre p.i, membre,
- Monsieur RAKOTONDRAMIHAMINA Jean de Dieu, Conseiller, membre,
- Madame RAZANAMPARANY Domoina Raymonde Patricia, Conseiller, membre,
- Monsieur RAKOTONDRAINNY Jean de la Croix, Conseiller, membre.
- Monsieur RANDRIANASOLO RANDRASANA Sandro Ange, Conseiller, membre

Assistés de Maître RAHARINORO Angelina, Greffier en Chef, Greffier tenant la plume.

LE PRESIDENT

LES RAPPORTEURS

LE GREFFIER

SUIVENT LES SIGNATURES

Pour expédition certifiée conforme à l'Original toujours conservé au Greffe Central de la Cour.

Fait à Antananarivo, le

LE GREFFIER EN CHEF

RAHARINORO Angelina

Transmis sous n°15/18-CS/CC/NOTIF du
Finances et du Budget pour notification.

à Monsieur le Ministre des

ANNEXES

ANNEXE N° 1-DEPASSEMENTS DE CREDITS.....	73
ANNEXE N° 2-DEPASSEMENT DE CREDITS PRISE EN CHARGE PAR MFB, CONVENTION 187 et 188 ...	76
ANNEXE N° 3-RECETTES BUDGETAIRES.....	79
ANNEXE N° 4- DEPENSES DES MINISTERES	82
ANNEXE N° 5-GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES PAR MINISTERE	84
ANNEXE N° 6-LISTE DES SOCIETES DONT L'ETAT EST ACTIONNAIRE- 2016.....	80
ANNEXE N° 7- COMPTES DE PRETS - CPT	88
ANNEXE N° 8-ETAT DES EMPRUNTS - 2016.....	89

ANNEXE N° 1-DEPASSEMENTS DE CREDITS

CATEGORIE	SOA	COMPTE	FINANCEMENT	MOD	MDT	DEPASSEMENT
5	00-01-0-100-00000	2472	70-103-001-A	748 000 000,00	2 329 279 472,46	-1 581 279 472,46
5	00-01-0-100-00000	23174	70-103-001-A	141 500 000,00	1 275 038 925,81	-1 133 538 925,81
5	00-01-0-100-00000	23173	70-103-001-A	122 000 000,00	695 152 305,16	-573 152 305,16
5	00-01-0-100-00000	2316	70-103-001-A	68 600 000,00	169 640 090,80	-101 040 090,80
5	00-01-0-100-00000	2314	70-103-001-A	1 000 000,00	37 500 000,00	-36 500 000,00
5	00-01-0-4H0-00000	23174	70-111-001-A	36 508 000,00	940 949 975,75	-904 441 975,75
5	00-01-0-4H0-00000	23173	70-111-001-A	29 409 000,00	229 409 887,23	-200 000 887,23
TOTAL PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE						-4 529 953 657,21
5	00-21-0-100-00000	2428	70-111-001-A	8 834 667 000,00	20 995 468 236,99	-12 160 801 236,99
5	00-21-0-100-00000	2313	60-111-111-A	5 649 200 000,00	13 713 490 293,81	-8 064 290 293,81
5	00-21-0-100-00000	2312	70-111-001-A	1 904 700 000,00	4 217 832 720,40	-2 313 132 720,40
5	00-21-0-100-00000	2313	70-111-001-A	11 502 332 000,00	13 077 406 941,25	-1 575 074 941,25
5	00-21-0-100-00000	2463	70-111-001-A	481 000 000,00	1 977 834 342,38	-1 496 834 342,38
5	00-21-0-100-00000	23174	70-111-001-A	1 900 000 000,00	3 383 569 289,96	-1 483 569 289,96
5	00-21-0-100-00000	2463	60-111-111-A	1 412 300 000,00	2 754 115 851,58	-1 341 815 851,58
5	00-21-0-100-00000	23173	70-111-001-A	4 641 100 000,00	5 465 447 069,60	-824 347 069,60
5	00-21-0-100-00000	2478	20-001-001-A	1 000 000,00	492 814 343,00	-491 814 343,00
5	00-21-0-100-00000	23172	70-111-001-A	500 000 000,00	539 219 175,81	-39 219 175,81
5	00-23-0-209-00000	23173	20-001-001-A	12 900 000,00	3 725 579 857,00	-3 712 679 857,00
5	00-23-0-209-00000	2472	20-001-001-A	100 000,00	1 588 078 623,00	-1 587 978 623,00
5	00-23-0-209-00000	2478	20-001-001-A	100 000,00	519 734 112,00	-519 634 112,00
5	00-23-0-209-00000	2461	20-001-001-A	2 000 000,00	36 693 616,00	-34 693 616,00
5	00-23-0-210-00000	2461	20-001-001-A	0,00	9 243 820 970,00	-9 243 820 970,00
5	00-23-0-210-00000	23173	20-001-001-A	12 000 000,00	3 998 240 790,00	-3 986 240 790,00
5	00-23-0-210-00000	2473	20-001-001-A	2 000 000,00	1 271 551 039,00	-1 269 551 039,00
5	00-23-0-210-00000	2478	20-001-001-A	0,00	564 067 873,00	-564 067 873,00
TOTAL MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET						-50 709 566 144,78
5	00-41-0-100-00000	23174	70-123-001-A	25 000 000,00	1 801 251 286,32	-1 776 251 286,32
5	00-41-0-100-00000	23173	70-123-001-A	25 000 000,00	1 542 696 863,83	-1 517 696 863,83
5	00-41-0-100-00000	23171	70-123-001-A	25 000 000,00	1 292 414 171,97	-1 267 414 171,97
5	00-41-0-100-00000	2438	70-123-001-A	150 000 000,00	1 120 785 012,75	-970 785 012,75
5	00-41-0-100-00000	2431	70-123-001-A	25 000 000,00	424 084 202,74	-399 084 202,74
5	00-41-0-100-00000	2312	70-123-001-A	30 000 000,00	351 719 906,80	-321 719 906,80
5	00-41-0-100-00000	23175	70-123-001-A	25 000 000,00	153 716 392,75	-128 716 392,75
5	00-41-0-100-00000	23172	70-123-001-A	25 000 000,00	132 020 919,45	-107 020 919,45
5	00-41-0-100-00000	2478	20-001-001-A	300 000,00	89 652 103,00	-89 352 103,00
5	00-41-0-100-00000	2463	70-123-001-A	100 000 000,00	148 146 220,20	-48 146 220,20
5	00-41-0-107-00000	2438	30-001-001-A	25 000 000,00	27 345 758,14	-2 345 758,14
5	00-41-0-1B0-00000	23171	70-123-001-A	100 000 000,00	888 386 824,80	-788 386 824,80
5	00-41-0-1B0-00000	23173	70-111-001-A	50 000 000,00	619 520 469,78	-569 520 469,78
5	00-41-0-1B0-00000	23174	70-111-001-A	50 000 000,00	217 255 416,91	-167 255 416,91
5	00-41-0-1B0-00000	2313	70-111-001-A	300 000 000,00	456 693 689,75	-156 693 689,75
5	00-41-0-1B0-00000	23174	70-123-001-A	100 000 000,00	235 718 713,75	-135 718 713,75

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

5	00-41-0-1B0-00000	23173	70-123-001-A	100 000 000,00	188 088 791,63	-88 088 791,63
5	00-41-0-1B0-00000	2472	20-001-001-A	800 000,00	34 172 314,00	-33 372 314,00
5	00-41-0-420-00000	23173	70-123-001-B	125 000 000,00	868 473 977,00	-743 473 977,00
5	00-41-0-420-00000	23174	70-123-001-B	250 000 000,00	831 744 359,91	-581 744 359,91
5	00-41-0-420-00000	23171	70-123-001-B	700 000 000,00	976 751 872,88	-276 751 872,88
5	00-41-0-420-00000	2431	70-123-001-B	100 000 000,00	189 687 494,02	-89 687 494,02
5	00-41-0-420-00000	2478	20-001-001-B	1 000 000,00	76 789 247,00	-75 789 247,00
5	00-41-0-420-00000	23173	70-212-001-A	591 443 000,00	616 944 562,21	-25 501 562,21
5	00-41-0-700-00000	2313	60-219-219-C	50 000 000,00	707 512 848,88	-657 512 848,88
5	00-41-0-700-00000	2312	60-219-219-C	167 800 000,00	468 463 803,80	-300 663 803,80
5	00-41-0-700-00000	23174	60-219-219-C	10 000 000,00	198 364 369,10	-188 364 369,10
5	00-41-0-700-00000	23171	60-219-219-C	0,00	54 590 274,67	-54 590 274,67
5	00-41-0-700-00000	23175	60-219-219-C	0,00	27 527 647,41	-27 527 647,41
5	00-41-0-700-00000	23172	60-219-219-C	9 200 000,00	34 490 779,00	-25 290 779,00
5	00-41-0-740-00000	2461	20-001-001-A	5 000 000,00	329 418 588,00	-324 418 588,00
5	00-41-2-1C0-60101	2313	70-103-001-A	600 000 000,00	721 014 309,45	-121 014 309,45
5	00-41-2-1C0-60101	2461	20-001-001-D	500 000,00	97 267 087,00	-96 767 087,00
5	00-41-2-1C0-61905	23174	70-123-001-E	20 000 000,00	133 513 960,00	-113 513 960,00
5	00-41-2-1C0-61905	23175	70-123-001-E	10 000 000,00	49 190 368,00	-39 190 368,00
5	00-41-2-1C0-61905	2313	70-123-001-E	16 000 000,00	38 119 000,00	-22 119 000,00
5	00-41-2-1C0-61905	23172	70-123-001-E	15 000 000,00	36 773 180,88	-21 773 180,88
5	00-41-2-1C0-61905	2464	70-123-001-E	1 000 000,00	12 918 096,00	-11 918 096,00
5	00-41-2-1C0-61905	23173	70-123-001-E	50 000 000,00	60 864 538,57	-10 864 538,57
5	00-41-2-1C0-61905	2461	70-123-001-E	20 000 000,00	25 851 739,68	-5 851 739,68
5	00-41-2-1C0-61905	2434	70-123-001-E	10 000 000,00	10 556 320,42	-556 320,42
TOTAL MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE						-12 382 454 482,45
5	00-44-0-102-00000	2463	20-001-001-A	1 000 000,00	6 512 120,00	-5 512 120,00
5	00-44-0-102-00000	2461	20-001-001-A	1 000 000,00	3 825 581,00	-2 825 581,00
TOTAL MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS						-8 337 701,00
5	00-51-0-230-00000	2455	70-111-001-B	10 000 000,00	1 061 056 091,00	-1 051 056 091,00
5	00-51-0-230-00000	2463	70-111-001-A	20 000 000,00	121 969 777,00	-101 969 777,00
5	00-51-0-230-00000	23171	70-111-001-A	135 000 000,00	166 540 000,00	-31 540 000,00
5	00-51-0-230-00000	23173	70-111-001-A	22 899 000,00	48 131 593,00	-25 232 593,00
5	00-51-0-230-00000	2314	70-111-001-A	64 087 000,00	76 494 000,00	-12 407 000,00
TOTAL MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES						-1 222 205 461,00
5	00-52-0-400-00000	2452	70-103-001-A	6 341 000,00	15 274 175 484,10	-15 267 834 484,10
5	00-52-0-400-00000	2451	70-103-001-A	6 389 000,00	5 767 912 739,90	-5 761 523 739,90
TOTAL MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE						-21 029 358 224,00
5	00-61-0-310-00000	2441	70-103-001-A	32 040 744 000,00	54 054 636 706,07	-22 013 892 706,07
5	00-61-0-310-00000	2313	70-103-001-A	1 566 863 000,00	7 500 375 538,16	-5 933 512 538,16
5	00-61-0-310-00000	2441	20-001-001-C	3 000 000,00	53 464 251,00	-50 464 251,00
TOTAL MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS						-27 997 869 495,23
5	00-62-0-1H0-00000	2313	70-111-001-A	4 701 630 000,00	12 065 022 806,60	-7 363 392 806,60
5	00-62-0-1H0-00000	2451	70-111-001-A	785 000 000,00	5 515 255 418,58	-4 730 255 418,58
5	00-62-0-1H0-00000	23174	70-111-001-A	151 000 000,00	1 412 358 575,44	-1 261 358 575,44

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

5	00-62-0-1H0-00000	23173	70-111-001-A	97 000 000,00	1 333 097 868,48	-1 236 097 868,48
5	00-62-0-1H0-00000	2315	70-111-001-A	770 000 000,00	1 915 149 296,27	-1 145 149 296,27
5	00-62-0-1H0-00000	2425	70-111-001-A	413 000 000,00	1 379 219 932,87	-966 219 932,87
5	00-62-0-1H0-00000	2472	70-111-001-A	571 000 000,00	1 445 077 028,66	-874 077 028,66
5	00-62-0-1H0-00000	2316	70-111-001-A	175 000 000,00	1 022 051 932,32	-847 051 932,32
5	00-62-0-1H0-00000	2461	70-111-001-A	235 000 000,00	925 943 836,49	-690 943 836,49
5	00-62-0-1H0-00000	2431	70-111-001-A	270 000 000,00	720 668 897,31	-450 668 897,31
5	00-62-0-1H0-00000	2311	70-111-001-A	27 000 000,00	423 900 127,58	-396 900 127,58
5	00-62-0-1H0-00000	23171	70-111-001-A	601 000 000,00	970 711 198,51	-369 711 198,51
5	00-62-0-1H0-00000	2464	70-111-001-A	180 000 000,00	486 168 452,38	-306 168 452,38
5	00-62-0-1H0-00000	2463	70-111-001-A	176 000 000,00	429 338 694,01	-253 338 694,01
5	00-62-0-1H0-00000	6514	70-111-001-A	140 000 000,00	287 563 250,00	-147 563 250,00
5	00-62-0-1H0-00000	23175	70-111-001-A	54 000 000,00	146 044 692,66	-92 044 692,66
TOTAL MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT						-21 130 942 008,16
5	00-71-0-180-00000	23171	60-107-120-E	500 000 000,00	3 934 075 527,94	-3 434 075 527,94
5	00-71-0-180-00000	2461	60-107-120-E	25 000 000,00	641 679 894,10	-616 679 894,10
5	00-71-0-180-00000	2472	20-001-001-B	1 025 000,00	249 098 435,00	-248 073 435,00
5	00-71-0-180-00000	2463	60-107-120-E	80 000 000,00	231 337 374,00	-151 337 374,00
5	00-71-0-180-00000	2461	20-001-001-B	500 000,00	25 622 422,00	-25 122 422,00
5	00-71-0-180-00000	23174	60-107-120-E	500 000 000,00	518 893 560,57	-18 893 560,57
5	00-71-0-202-00000	23173	60-303-303-C	25 000 000,00	345 691 459,00	-320 691 459,00
5	00-71-0-202-00000	23173	20-001-001-C	1 500 000,00	20 408 147,00	-18 908 147,00
5	00-71-0-202-00000	2472	20-001-001-C	500 000,00	9 328 556,00	-8 828 556,00
5	00-71-0-202-00000	2461	20-001-001-C	1 000 000,00	4 673 781,00	-3 673 781,00
5	00-71-0-202-00000	2461	20-001-001-A	5 000 000,00	7 674 195,00	-2 674 195,00
5	00-71-0-220-00000	2461	20-001-001-B	500 000,00	314 065 677,00	-313 565 677,00
5	00-71-0-280-00000	23173	60-114-114-I	0,00	2 106 017 520,00	-2 106 017 520,00
5	00-71-0-290-00000	2461	60-350-350-C	22 000 000,00	1 159 337 580,00	-1 137 337 580,00
5	00-71-0-290-00000	2461	20-001-001-C	2 000 000,00	367 544 407,00	-365 544 407,00
5	00-71-0-290-00000	2461	20-001-001-B	2 000 000,00	18 909 910,00	-16 909 910,00
5	00-71-0-290-00000	23173	20-001-001-B	1 500 000,00	17 740 842,00	-16 240 842,00
TOTAL MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE						-8 804 574 287,61
5	00-81-0-200-00000	2461	60-111-111-A	13 587 000 000,00	49 890 760 780,57	-36 303 760 780,57
5	00-81-0-200-00000	2311	60-111-111-A	11 687 000 000,00	37 821 737 773,86	-26 134 737 773,86
5	00-81-0-200-00000	2466	60-111-111-A	1 267 000 000,00	21 859 114 094,00	-20 592 114 094,00
5	00-81-0-200-00000	2461	20-001-001-A	2 000 000,00	9 686 311 641,00	-9 684 311 641,00
5	00-81-0-200-00000	2432	60-111-111-A	4 365 000 000,00	6 650 421 250,88	-2 285 421 250,88
5	00-81-0-200-00000	2318	60-111-111-A	4 264 000 000,00	6 145 590 668,98	-1 881 590 668,98
5	00-81-0-200-00000	2463	20-001-001-A	1 000 000,00	339 307 843,00	-338 307 843,00
5	00-81-0-200-00000	2478	20-001-001-A	500 000,00	290 744 210,00	-290 244 210,00
5	00-81-0-200-00000	2312	60-202-202-A	392 000 000,00	410 375 542,00	-18 375 542,00
TOTAL MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE						- 97 528 863 804,29
TOTAL						- 245 344 125 265,73

Source : Annexe PLR 2016

**ANNEXE N° 2-DEPASSEMENT DE CREDITS PRISES EN CHARGE PAR MFB,
CONVENTION 187 et 188**

(En Ariary)

SOA:00-23-0-209-00000					
FINANCEMENT:20-001-001-A					
CONVENTION:187					
COMPTE	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	DEPASSEMENTS	DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
2472	100 000,00	1 588 078 623,00	- 1 587 978 623,00	Païement DTI de la Présidence de la Républiques de Madagascar relatif à l'acquisition des matériels roulants, p/c douanes	350 175 623,00
				Païement DTI de la PRESIDENCE relatif à l'acquisition des matériels roulants, p/c de douanes Toamasina.	1 014 938 573,00
				Païement DTI de la PRESIDENCE relatif à l'acquisition des matériels roulants, p/c douanes Toamasina.	102 088 276,00
				Païement DTI du Primature relatif à l'acquisition d'une voiture TOYOTA INFINITY QX80, p/c douanes Toamasina.	120 876 151,00
2478	100 000,00	519 734 112,00	- 519 634 112,00	Païement DTI MEN, relatifs à l'acquisition des Motos suivant Etat bleu N° 26 du 02/05/06, p/c douanes Tamatave.	519 734 112,00
CONVENTION:188					
23173	12 900 000,00	3 725 579 857,00	- 3 712 679 857,00	DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
				PAIEMENT D.T.I. de l'EKAR PERES CARMES DE MAROVOAY relative à l'acquisition de Don de divers matériels pour la construction de l'Hopital Pape Jean Paul II à Mahajanga; p/c du Douanes MAHAJANGA	25 788 087,00
				PAIEMENT DTI de l'EKAR PERES CARMES de Marovoay relative à l'acquisition de Don de divers matériels pour la construction de l'Hopital Pape Jean Paul II à Mahajanga, p/c du Douanes MAHAJANGA	6 426 218,00
				Païement DTI MEN relatif à l'acquisition des kits scolaires, p/c douanes Toamasina	414 416 789,00
				Païement DTI MEN relatif à l'acquisition des kits scolaires, p/c douanes Toamasina.	635 795 027,00
Païement DTI MEN relatifs à l'acquisition des kits scolaires, des équipements et des manuels pédagogiques p/c douanes Tamatave.	2 643 153 736,00				

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

2461	2 000 000,00	36 693 616,00	- 34 693 616,00	Paielement DTI EKAR PERES CARMES relatif à l'acquisition de divers matériels, p/c douanes Mahajanga.	36 693 616,00
SOA: 00-23-0-210-00000					
FINANCEMENT:20-001-001-A					
CONVENTION:187					
2461		9 243 820 970,00	- 9 243 820 970,00	DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
				PAIEMENT D.T.I. DU MPTNT suivant ETAT BLEU N°01 du 15/01/2016, p/c du Douanes IVATO MAMORY	24 200 405,00
				PAIEMENT D.T.I. DU MPTNT suivant ETAT BLEU N°03 du 15/02/2016, p/c du Douanes TOAMASINA PORT	900 217 168,00
				PAIEMENT D.T.I. du MTTM relative à l'acquisition des divers matériels à l'usage du CFRN, p/c du Douanes IVATO AEROPORT	48 972 145,00
				PAIEMENT D.T.I. du MTTM relative à l'acquisition des divers matériels à l'usage du CFRN, p/c du Douanes ANTANIMENA	159 825 861,00
				PAIEMENT D.T.I. du MTTM relative à l'acquisition des divers matériels et équipement à l'usage du CFRN, p/c du Douanes Toamasina Port	4 908 363 568,00
				PAIEMENT D.T.I. DU PRESIDENCE relative à l'acquisition des divers fournitures et équipements, p/c du Douanes TOAMASINA	3 202 241 823,00
2478		564 067 873,00	- 564 067 873,00	DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
				PAIEMENT DTI DU MEN relative à l'acquisition des matériels pour le Projet PAUET et PAUSENS, p/c du Douanes Toamasina Port	261 684 237,00
				PAIEMENT DTI DU MEN relative à l'acquisition des motos Honda XL 125L-LEK avec accessoires destinés au ONN-UPNNC, p/c du Douanes Antanimena	263 642 264,00
				PAIEMENT DTI DU PRIMATURE relative à l'acquisition des motos HONDA XNR 125 destinés à l'ONN, p/c du Douanes Toamasina	38 741 372,00
CONVENTION:188					
23173	12 000 000,00	3 998 240 790,00	- 3 986 240 790,00	DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
				PAIEMENT D.T.I suivant ETAT BLEU N°10/15 du 22/10/2015, p/c du Douanes Mahajanga	56 384 759,00

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

				PAIEMENT DTI DU PRESIDENCE relative à l'acquisition des divers équipements et matériels destinés à la Présidence de la République, p/c du Douanes Toamasina	3 941 856 031,00
				DETAILS DES OPERATIONS	MONTANTS
2473	2 000 000,00	1 271 551 039,00	- 1 269 551 039,00	PAIEMENT D.T.I. DU MATD/REGION SUD-OUEST relative à l'acquisition d'un Bac maritime objet de l'ETAT BLEU N°01/2011 du 09/11/2011, p/c du Douanes TOLIARA	1 271 551 039,00
TOTAL GENERAL			- 20 918 666 880,00		

Source : Extrait SIIGFP 2016

ANNEXE N° 3-RECETTES BUDGETAIRES

COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS FINALES	REALISATIONS
Subventions d'équipement			
1313	Subvention reçue des Organismes nationaux ou internationaux	19 609 000 000,00	1 525 832 639,00
1314	Aides bilatérales	151 927 772 000,00	441 030 954,40
1315	Aides multilatérales	464 582 247 000,00	140 732 873 710,00
	Sous total 13 Subventions d'équipement	636 119 019 000,00	142 699 737 303,40
Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains			
7010	Impôts sur les bénéfices des sociétés - IBS		2 084 116,90
7021	Impôt sur les revenus non salariaux - IRNS		379 435 624,24
7022	Impôt général sur les revenus - IRSA	371 509 170 000,00	379 397 940 739,86
7023	Impôts synthétique	23 334 092 000,00	
7024	Impôt sur les revenus - IR	418 315 047 000,00	3 239 366 969,40
70241	Impôt sur les revenus des résidents		394 354 583 251,12
70242	Impôt sur les revenus des non-résidents		43 855 232 819,38
70243	Impôts sur les revenus intermittents		9 157 547 314,52
7025	Impôt direct sur les hydrocarbures - IDH		99 179,53
7030	Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers - IRCM	29 542 187 000,00	41 106 252 287,36
7040	Impôt sur les plus values immobilières - IPVI	3 428 494 000,00	5 404 643 393,49
7080	Autres impôts sur le revenu		943 429,37
	Sous total 70 Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains	846 128 990 000,00	876 898 129 125,14
Impôts sur le Patrimoine			
7111	Droits/actes et mutations à titre onéreux - DAMTO	32 586 659 000,00	18 118 166 799,06
7113	Droits d'enregistrement sur les actes des sociétés - DEAS		5 687 002 974,95
7114	Droits/actes et mutations à titre gratuit - DAMTG		177 055 786,41
7180	Taxe annuelle sur autres patrimoines		1 522 331,85
	Sous total 71 Impôts sur le Patrimoine	32 586 659 000,00	23 983 747 892,27
Impôts sur les biens et services			
7210	Taxe sur les valeurs ajoutées - TVA		7 537 881,35
7211	TVA intérieure	507 971 359 000,00	378 410 962 710,64
7212	TVA intermittente		109 729 541 446,08
7213	TVA sur marché public		1 167 809 665,03
7220	Taxes sur les transactions		676 187,49
7231	Droit d'accise intérieur	348 988 689 000,00	131 815 389,88
72311	Droit d'accise intérieur		274 329 890 405,33
72312	Droit d'accise intermittent		48 515 729 455,13
7251	Taxe sur les produits pétroliers		987 102 192,32
7261	Taxe sur les assurances - TSA	8 229 409 000,00	6 740 592 838,52
7263	Prélèvement sur les honoraires des greffiers et notaires		940 187 047,97
7275	Prélèvement sur les produits de jeux - PPJ		2 607 102,54
7276	Prélèvements spéciaux sur les jeux - PSJ		8 991 588,31
7280	Autres biens et services		2 515 520,92
	Total 72 Impôts sur les biens et services	865 189 457 000,00	820 975 959 431,51
Impôts sur le Commerce Extérieur			

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

7310	Droit de douane - DD	400 495 305 000,00	408 761 318 198,67
7320	Droit de navigation	75 529 000,00	44 369 704,41
7340	TVA sur commerce extérieur	879 496 818 000,00	874 455 715 595,78
7350	TVA sur produits pétroliers	128 056 046 000,00	236 407 997 574,01
7360	Droits d'accise sur le commerce extérieur		529 672 752,19
7370	Taxe unique sur les produits pétroliers	260 576 302 000,00	112 403 672 232,54
7380	Recettes accessoires et accidentelles		407 734 219,03
	Sous total 73 Impôts sur le Commerce Extérieur	1 668 700 000 000,00	1 633 010 480 276,63
Autres recettes fiscales			
7411	Droit de timbre sur états et vente de timbres fiscaux	17 906 799 000,00	5 966 210 864,41
7413	Droit de timbre sur VISA		7 477 414 475,22
7431	Amendes fiscales		5 345 067,04
7432	Pénalité de retard		734 285 367,74
7481	Taxe spéciale pour la jeunesse et sport		8 078 085,96
7484	Activités minières		10 143 350,83
7488	Activités touristiques	593 909 000,00	33 777 664,76
	Sous total 74 Autres recettes fiscales	18 500 708 000,00	14 235 254 875,96
Contributions reçues des tiers			
7561	Aides directes bilatérales	0,00	1 334 080 000,00
	Sous total 75 Contributions reçues des tiers	0,00	1 334 080 000,00
Produits financiers			
7610	Produits des prises de participation	46 986 906 000,00	81 440 616 116,84
7642	Revenus des prêts à court terme	2 590 847 000,00	2 255 338 099,94
7660	Gains de changes		3 276 922 644,87
7680	Autres produits financiers	500 000 000,00	161 721 470,35
	Sous total 76 Produits financiers	50 077 753 000,00	87 134 598 332,00
Recettes non fiscales			
7713	Redevance de surveillance - RS		18 227 500,00
77131	Redevance minière		912 794 706,57
7714	Redevance sur autorisations administratives	15 100 000 000,00	8 047 420,00
77144	Prélèvements et ristournes sur les produits		4 410 000,00
77145	Droits de délivrance des tickets de mutation		4 601 668,00
77146	Droits relatifs aux cartes d'identité d'étrangers		6 210 000,00
77148	Autre redevance sur autorisation administrative		10 930 143 595,29
7715	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		28 287 852,00
7718	Autres redevances		863 730,16
7721	Prestation de service		4 923 837,00
77211	Droits gradués		46 991 600,00
77212	Prise de reproduction de plan		33 037 500,00
77213	Frais de bornage et de repérages		380 133 801,00
77214			2 800,00
77218	Autres prestations de service		1 166 021 909,92
7726	Marchandises		2 811 700,00
7727	Revenus des domaines des collectivités		1 647 897 234,00

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

7728	Autres produits des activités de services		17 979 700,00
7732	Locations diverses	5 175 000 000,00	693 228 170,00
7737	Amendes et condamnations pécuniaires		86 439 446,84
7738	Autres		10 825 060,00
7776			115 621,00
7778			786 000,00
7781	Annulation des mandats		1 555 695 501,87
7782	Recouvrement sur trop payé		66 108 838,31
7788	Autres produits occasionnels	500 000 000,00	241 504 247 366,52
	Sous total 77 Recettes non fiscales	20 775 000 000,00	259 130 832 558,48
	TOTAL GENERAL	4 138 077 586 000,00	3 859 402 819 795,39

ANNEXE N° 4- DEPENSES DES MINISTERES

CODE MINIS-TERE	INSTITUTIONS/MINISTERES	CREDITS FINAUX	DEPENSES	TAUX DE REAL.
Secteur Administratif				
1	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	99 436 321 000,00	79 993 193 818,13	80,45
2	SENAT	15 553 755 000,00	14 228 818 973,40	91,48
3	ASSEMBLEE NATIONALE	45 032 093 000,00	43 325 673 998,80	96,21
4	HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE	6 150 491 000,00	5 758 608 729,80	93,63
5	PRIMATURE	90 641 437 000,00	61 387 970 684,05	67,73
6	FILANKEVITRY NY FAMPIHAVANANA MALAGASY	4 333 500 000,00	4 169 771 547,00	96,22
7	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	4 800 000 000,00	4 673 664 637,00	97,37
11	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	54 341 062 000,00	53 915 883 102,73	99,22
12	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	186 793 144 000,00	185 349 607 886,06	99,23
13	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE	174 430 661 000,00	173 514 569 030,43	99,47
14	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE DECENTRALISATION	187 559 155 000,00	115 615 587 370,11	61,64
15	MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE	97 446 577 000,00	96 769 073 668,14	99,3
16	MINISTERE DE LA JUSTICE	92 944 838 000,00	87 886 159 079,71	94,56
21	MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	3 661 955 595 000,00	3 504 538 416 608,97	95,7
25	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN	11 472 701 000,00	10 749 927 373,13	93,7
32	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION	15 730 897 000,00	14 513 958 531,46	92,26
36	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION	31 666 152 000,00	21 223 225 340,66	67,02
37	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	11 075 679 000,00	10 847 778 910,80	97,94
Secteur Social				
71	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	316 814 134 000,00	215 694 056 031,08	68,08
75	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	19 010 269 000,00	17 835 172 960,34	93,82
76	MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	27 101 011 000,00	12 096 329 813,53	44,63
81	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	800 622 931 000,00	799 942 833 521,96	99,92
83	MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	38 330 293 000,00	35 997 540 566,47	93,91

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

84	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	174 255 248 000,00	171 700 984 594,62	98,53
86	MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	9 554 227 000,00	9 221 707 481,24	96,52
Secteur Productif				
34	MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	10 780 631 000,00	4 663 779 217,60	43,26
35	MINISTERE DU TOURISME	4 264 771 000,00	4 013 495 026,98	94,11
41	MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	311 189 959 000,00	102 415 439 731,44	32,91
43	MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE	16 509 388 000,00	11 219 260 303,79	67,96
44	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS	78 781 920 000,00	14 679 009 675,74	18,63
47	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE CHARGE DE LA MER	664 277 000,00	579 049 673,60	87,17
53	MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE	6 282 239 000,00	5 349 867 751,29	85,16
Secteur Infrastructure				
51	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	78 551 841 000,00	8 002 078 047,74	10,19
52	MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	41 948 168 000,00	43 098 359 144,48	102,74
61	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	234 579 345 000,00	131 178 522 190,36	55,92
62	MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT	137 518 739 000,00	102 347 429 218,79	74,42
63	MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE	23 733 741 000,00	20 146 115 564,56	84,88
66	MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	1 458 389 000,00	1 364 884 711,80	93,59
TOTAL		7 123 315 579 000,00	6 200 007 804 517,80	87,04

ANNEXE N° 5-GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES PAR MINISTERE

INSTITUTIONS ET MINISTERES	SOLDE	HORS SOLDE	INVESTISSEMENT
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	491 694 460 153,20	116 531 263 376,11	191 717 109 992,65
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET	294 299 295 939,60	2 761 730 763 671,76	153 622 442 909,18
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	157 177 341 831,20	20 232 505 250,06	7 939 760 804,80
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE CHARGE DE LA GENDARMERIE	150 165 609 728,40	12 347 849 710,82	11 001 109 591,21
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	147 726 044 774,00	36 582 527 817,94	31 385 483 439,14
MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE	85 346 436 247,40	3 381 634 291,40	8 041 003 129,34
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	71 465 385 697,00	93 458 799 316,42	6 776 799 581,20
MINISTERE DE LA JUSTICE	57 898 712 927,40	27 488 262 993,40	2 499 183 158,91
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	37 862 840 936,80	13 930 220 233,55	2 122 821 932,38
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE DECENTRALISATION	27 289 240 046,60	55 690 283 878,69	32 636 063 444,82
MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	18 315 050 885,40	10 508 798 634,33	73 591 590 211,71
MINISTERE DE L'EMPLOI, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	17 259 612 651,00	11 726 164 601,80	7 011 763 313,67
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS	9 645 147 720,60	2 358 239 952,27	2 675 622 002,87
MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT	9 316 292 258,80	17 115 043 378,44	75 916 093 581,55
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION	9 059 971 421,20	4 179 200 872,46	1 274 786 237,80
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	8 865 222 288,80	7 071 206 940,24	1 898 743 731,30
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	7 536 154 712,00	63 848 007 742,82	8 609 031 363,31
PRIMATURE	6 961 437 689,00	22 954 582 377,03	31 471 950 618,02
MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION	6 253 565 043,80	14 185 829 902,47	783 830 394,39
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN	5 518 533 307,80	2 473 066 955,33	2 758 327 110,00
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	5 304 052 405,40	3 590 882 074,45	122 283 587 710,51
MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	5 237 136 743,80	3 359 623 292,00	2 251 018 875,00
MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME	4 855 121 527,40	3 321 253 981,93	3 919 954 304,20
MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE	4 579 847 129,40	6 481 738 883,43	9 084 529 551,73
MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE	2 826 069 887,20	2 918 403 046,28	37 353 886 211,00
MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA PROMOTION DE L'ARTISANAT ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	2 332 235 470,40	3 594 211 476,00	3 295 260 534,84
MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE	2 165 687 281,00	7 198 196 436,41	1 855 376 586,38

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE CHARGE DES MINES ET DU PETROLE	1 813 965 550,60	2 744 230 385,69	791 671 815,00
MINISTERE DE L ENERGIE ET DES HYDROCARBURES	1 637 141 355,20	1 755 636 820,40	4 609 299 872,14
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE	1 386 403 418,40	1 812 428 113,20	1 464 947 686,00
MINISTERE DU TOURISME	305 594 775,80	1 681 787 030,18	2 026 113 221,00
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET DE LA PECHE CHARGE DE LA MER	111 075 319,20	467 974 354,40	
MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	599 391,80	434 180 757,00	930 104 563,00
ASSEMBLEE NATIONALE		42 262 300 657,20	1 063 373 341,60
SENAT		13 733 682 013,40	495 136 960,00
HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE		5 332 235 587,00	426 373 142,80
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE		4 673 664 637,00	
FILANKEVITRY NY FAMPIHAVANANA MALAGASY		4 169 771 547,00	
TOTAL GENERAL	1 652 211 286 515,60	3 407 326 452 990,31	845 584 150 923,45

ANNEXE N° 6-LISTE DES SOCIETES DONT L'ETAT EST ACTIONNAIRE- 2016

N°	ENTREPRISES	CAPITAL SOCIAL	PART ETAT	
			%	Valeur
A)- AGRICULTURE -PECHE - ELEVAGE				
1	- Fikambanana Fampanandrosoana ny Lemak'i Betsiboka (FIFABE) (Aménagement de la plaine de Betsiboka)	12 400 000,00	33,06	4 099 440,00
2	- Malts et Orges de Madagascar (MALTO)- Culture d'orge	3 867 440 000,00	4,76	184 160 200,00
3	- Les Pêcheries de Nossi - Be (PNB)- Pêche en haute mer et aquaculture	2 161 600 000,00	23,01	497 280 000,00
4	- Société Théicole de Madagascar (SOTHEMAD)- Plantation de thé	87 800 000,00	100,00	87 800 000,00
5	- Hasy Malagasy (HASYMA)- Culture de coton	11 926 800 000,00	10,00	1 192 680 000,00
6	- Société Malgache de Pêcherie (SOMAPECHE)- Pêche en haute mer et aquaculture	1 066 142 000,00	1,00	10 649 000,00
B)- INDUSTRIES				
7	- Société STAR- Boissons gazeuses et hygiéniques	4 290 000 000,00	11,21	481 116 000,00
8	- Société Siramamy Malagasy (SIRAMA) Plantation et transformation de canne à sucre	1 874 800 000,00	74,40	1 394 800 000,00
9	- Société Siramamin'Analaiva (SIRANALA) Plantation et transformation de canne à sucre	100 000 000,00	65,00	65 000 000,00
10	- Société Sambava Voanio (SOAVOANIO) Plantation et transformation de coco	3 190 000 000,00	79,41	2 533 120 000,00
11	COTONA REAL ESTATE (CRE)	12 951 000 000,00	89,32	11 567 500 000,00
12	- Fanjarian'Ala Ambatondrazaka Moramanga(FANALAMANGA)			
13	- Société pour le Développement du Machinisme Agricole(SIDEMA)	16 000 000,00	73,00	11 680 000,00
14	- Orin'Asa Fanaovana Fanafody (OFAFA)	118 000 000,00	50,00	59 000 000,00
15	- Société d'Etude, de Construction, de Réparation Navale (SECREN)	8 800 000 000,00	37,50	3 300 000 000,00
C)- ENERGIE				
16	- Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA)			327 846 514 627,41
17	- GALANA Distribution pétrolière	5 103 200 000,00	30,00	1 530 960 000,00
18	Galana Raffinerie Terminal	3 000 000 000,00	20,00	600 000 000,00
19	JOVENNA	7 888 760 000,00	10,00	788 876 000,00
20	LOGISTIQUE PETROLIERE	19 889 380 000,00	31,00	6 165 700 000,00
21	TOTAL MADAGASCAR SA	14 956 152 000,00	20,56	3 075 648 000,00
22	VIVO	3 600 000 000,00	20,00	720 000 000,00
D)- MINE ET FORAGE				
23	- Kraomita Malagasy (KRAOMA)- Extraction de chrome	3 231 560 000,00	100,00	3 231 560 000,00
24	- Société Marbre et Granit de Madagascar (MAGRAMA) Extraction de marbre et granit	1 700 000 000,00	0,41	7 018 992,00
E)- TRANSPORTS				
25	Société nationale des transports aériens "Air Madagascar"	220 255 360 000,00	109,93	242 118 360 000,00
26	- Aéroport de Madagascar (ADEMA) Gestion de 12 aérogares	6 110 000 000,00	64,12	3 918 008 000,00
27	Société de Manutention de Marchandise Conventionnelles	2 311 414 000,00	100,00	2 311 400 000,00
28	- Société (SPAT)	2 800 000 000,00	100,00	2 800 000 000,00
29	Madarail	5 000 000 000,00	25,00	1 250 000 000,00

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

F)- COMMUNICATION				
30	- Société Anonyme Telecom Malagasy (TELMA S.A) <i>Téléphone</i>	41 156 200 000,00	32,00	13 169 980 000,00
31	- CINEMEDIA- <i>Distribution de films cinématographiques</i>	120 000 000,00	74,96	89 950 000,00
G)- TOURISME				
32	- Madagascar Airtours (MAT)	270 553 840,00	16,74	45 300 900,00
33	- Société Malgache d'Hôtellerie (SMH) <i>Société de patrimoine de l'hôtel Madagascar Hilton</i>	679 800 000,00	46,58	316 626 000,00
34	- Société d'Etudes Immobilières et d'Exploitation Hôtelière - "ZAHA MOTEL" (SEIXEHO-ZAHAMOTEL)	71 730 000,00	25,48	18 280 000,00
35	NTD	11 000 000,00	98,18	10 800 000,00
H)- TRAVAUX PUBLICS				
36	- Société Sino - Malgache des Travaux Publics (SMATP)	400 000 000,00	30,50	122 000 000,00
37	- Laboratoire national des Travaux Publics et des Bâtiments (LNTPB)	200 000 000,00	100,00	200 000 000,00
I)- LOGEMENT				
38	- Société d'Equipement Immobilier de Madagascar (SEIMAD)	271 760 000,00	97,99	266 309 000,00
j)- Participation financière et établissement financier				
39	- Société Nationale de Participation (SONAPAR)	3 400 000 000,00	56,77	1 930 100 000,00
40	-Fonds de Garantie Malgache	2 000 000 000,00	49,00	980 000 000,00
41	Banque Centrale de Madagascar	111 000 000 000,00	100,00	111 000 000 000,00
42	Bank Of Africa (BOA)	45 342 580 000,00	9,41	4 265 300 000,00
43	CEM	5 460 000 000,00	100,00	5 460 000 000,00
44	BNI	10 800 000 000,00	32,58	3 518 640 000,00
45	BFV	14 000 000 000,00	28,50	3 990 000 000,00
46	ARO	7 013 300 000,00	73,36	5 144 956 880,00
47	Ny Havana	5 435 600 000,00	67,47	3 667 500 000,00
K)- AUTRES				
48	Gasynet	10 000 000,00	30,00	3 000 000,00
49	Institut Médical de Madagascar (IMM):	500 000 000,00	34,00	170 000 000,00
50	SMPA	962 000 000,00	7,71	74 200 000,00
51	SGR	1 200 136 500,00	100,00	1 200 136 500,00
52	FPP	20 000 000,00	100,00	20 000 000,00
53	SOFIRE	439 000 000,00	100,00	439 000 000,00
54	SON INVEST	1 000 000 000,00	60,00	600 000 000,00
TOTAL				787 309 682 214,77

Source : CGAF 2016

ANNEXE N° 7- COMPTES DE PRETS - CPT

RECETTES	
LIBELLES	MONTANT
Prise en charge OR de l'exercice en cours	3 509 073 909,37
Régularisation des prêts antérieurs accordés à ADEMA	1 073 029 652,86
Consolidation en capital à la JIRAMA	70 782 356 602,40
Prise en charge OR des encaissements antérieurs	2 937 232 892,29
Annulation des prises en charge sans recouvrement	- 3 375 600 756,35
TOTAL DES RECETTES	74 926 092 300,57
DEPENSES	
LIBELLES	MONTANT
Prêt octroyé à la JIRAMA	12 600 000 000,00
Prêt octroyé à SON INVEST	7 000 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES	19 600 000 000,00
SOLDE	55 326 092 300,57

Source : CGAF 2016

ANNEXE N° 8-ETAT DES EMPRUNTS - 2016

Date de convention	Intitulé Projet	Tirage 2016	Amortissement 2016
	GVT EMIRAT		
16/07/07	Andekaleka Prêt n° 556 (1056) (NI 10001405)		523 388 803,27
	TOTAL GVT EMIRAT	0,00	523 388 803,27
	BADEA		
16/11/88	PISTE RURALE 7EME PRJT ROUTIER		682 637 908,36
01/10/98	DVPT SEC ENERGIE PHASE II		821 032 012,65
07/04/94	REHAB. PONTS		1 653 130 907,37
28/08/03	ADDITION EAU POTABLE AMBALAVAO		615 516 230,00
24/02/00	APPUI A L'ENSEIGNEMENT GENERAL		1 527 498 180,00
03/05/01	REHABILITATION RN6		1 822 787 250,00
12/07/01	RECONSTRUCTION ECOLES		87 495 520,00
08/10/07	PROJ CONSTR EQUIP SIEGE INSCAE	246 207 179,06	0,00
22/08/14	REHAB DE LA RN 43 FARATSIHO - SAMBAINA	240 852 767,93	0,00
	TOTAL BADEA	487 059 946,99	7 210 098 008,38
	CHINE		
26/09/07	Projet Hotel 5 Etoiles de M/CAR		13 498 979 950,18
	TOTAL CHINE	0,00	13 498 979 950,18
	FIDA		
17/05/79	11 MG MANGOKY	0,00	537 069 189,44
05/08/82	91MG 2è PJT ELEVAGE ET DVLPMNT	0,00	389 988 501,94
29/07/83	119MG PJT RIZ HAUT PLATEAUX	0,00	749 182 505,55
26/01/89	231MG DVLPMNT HAUT PLATEAUX	0,00	780 057 986,89
04/03/92	286MG DVLPMNT MOYEN OUEST	0,00	887 337 609,02
23/12/97	441MG 2ND ENVIRONNEMENT PROGRAM	0,00	833 706 464,39
21/06/96	410MG AMELIORATION ET DVLPMNT AGRICOLE	0,00	1 121 602 610,76
31/05/95	SRS045 MISE EN VALEUR DU HAUT BASSIN DU MANDRARE	0,00	160 075 353,69
31/05/95	376MG MISE EN VALEUR DU HAUT BASSIN DU MANDRARE	0,00	517 513 735,15
31/01/01	548 MAG BASSIN MANDRARE PHASE II	0,00	1 435 570 120,45
24/02/04	621 MG PROMOTION REVENUS RURAUX PPRR	0,00	1 472 787 779,84
01/10/08	753 MG APPUI RENFORCEMENT ORG PROF S/CE AGRI	1 718 070 992,92	0,00
03/08/12	I 874-MG Prg de formation prof et d'amélioration de la productivité agricole	9 960 129 186,43	0,00
03/08/12	E 12-MG Prg de formation prof et d'amélioration de la productivité agricole	3 732 542 699,93	0,00
30/04/13	737- A SOUTIEN ENT RURALES	10 463 154 585,33	0,00
02/01/13	689 A MG DVLPT MENABE MELAKY	1 139 464 380,62	0,00
	TOTAL FIDA	27 013 361 845,23	8 884 891 857,12
	OPEP		
16/10/92	PRET 576 P DVPT MOYEN OUEST		125 524 578,20
07/01/91	PRET 518 P REHAB ROUTE		190 103 262,00
27/05/98	CR N° 722 P Education II		654 033 699,00
22/08/97	REHAB PONTS CR N° 703 P		185 499 740,40
22/04/99	PRÊT 748P AMELIORATION EDUCATION		376 695 864,00
08/06/00	792P REHAB RIZ BAS MANGOKY		1 033 831 154,00
08/06/00	PRÊT 793 PREHAB ROUTE PHASE II		286 725 572,30
26/02/02	NR 867H REAM HIPC		429 339 590,62
12/05/04	970P -PROMOTION REVENUS RURAUX		1 253 184 714,00
21/12/05	1051P EXT ANDEKALEKA PHASE II		1 148 236 292,10
12/01/05	Contrôle Maladies Transmissibles 998P		813 918 933,00
21/12/05	REHABILITATION ROUTE TULEAR 1052 P		809 575 514,10
06/09/07	REHAB INFRA STE MARIE 1135 P		572 771 278,15

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

04/11/08	PROSPERER 1212P	744 717 411,43	1 092 856 284,00
02/07/09	REHABILITATION RN6 - 1279P		2 007 289 012,80
18/11/13	Projet d'Aménagement des Infrastructures Routières (PAIR)	4 299 755 680,59	0,00
29/04/13	Projet de Construction et d'équipement INSCAE 1505P	760 249 252,59	0,00
16/06/15	1655P PROJ AMEL ACCES ENERGETIQUE DANS LES PIC	1 525 290 000,00	0,00
	TOTAL OPEP	7 330 012 344,61	10 979 585 488,67
	ARABIE SAOUDITE		
04/09/06	PROJET ROUTE SAMBAINA FARA-SOAV		654 625 941,31
	TOTAL ARABIE SAOUDITE	0,00	654 625 941,31
	BAD		
08/07/13	Projet de Réhabilitation des Infrastructures Agricoles	7 173 116 406,40	0,00
	TOTAL BAD	7 173 116 406,40	0,00
	BCM		
18/08/16	FEC 2016 FACILITE ELARGIE DE CREDITS	106 712 550 000,00	0,00
	TOTAL BCM	106 712 550 000,00	0,00
	CEE/BEI		
17/12/98	71138 JIRAMA EAU		999 860 364,29
17/12/98	71139 JIRAMA POWER REHAB II		4 987 970 578,55
	TOTAL CEE/BEI	0,00	5 987 830 942,84
	COREE		
07/09/15	MDG-2 PROJET CENTRE GESTION CATASTROPHE NATIONAL	27 176 244 204,60	0,00
	TOTAL COREE	27 176 244 204,60	0,00
	ICO Espagne		
03/10/03	Proj électrification rurale		372 239 394,63
	TOTAL ICO Espagne	0,00	372 239 394,63
	FAD		
30/11/90	PJT REHAB ET ENTRETIEN ROUTE 90/23		183 694 964,08
30/11/90	PJT REHAB ET ENTRETIEN ROUTE 90/23		387 801 984,14
05/12/97	PROJ TULEAR F/FAD Protection Tuléar		16 982 910,89
17/12/98	EDUCATION 3 98/35		69 039 511,92
17/12/98	EDUCATION 3 98/35		516 148 216,20
17/12/98	JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX 98/34		160 216 414,61
17/12/98	JEUNES ENTREPRENEURS RURAUX 98/34		156 558 589,80
13/07/99	PROJET SANTE II 99/38		206 159 526,83
13/07/99	PROJET SANTE II 99/38		453 906 509,89
17/12/99	REHAB BAS MANGOKY 99/40		173 930 606,34
17/12/99	REHAB BAS MANGOKY 99/40		147 651 231,15
18/12/00	REPARAT° DEGATS CYCLONIQUES 00/42		51 073 301,01
18/12/00	REPARAT° DEGATS CYCLONIQUES 00/42		31 999 159,69
08/05/01	ALIMENTATION EAU POTABLE GRAND SUD		144 819 155,34
08/05/01	ALIMENTATION EAU POTABLE GRAND SUD		223 055 407,30
31/07/06	PABRP I (Projet d'Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté)		816 707 380,17
02/03/06	PROGRAM. EAU ET ASSAINISMT RURAUX 11344		22 857 780,59
02/03/06	PROGRAM. EAU ET ASSAINISMT RURAUX 11344		28 440 825,05
02/03/06	PROGRAM. EAU ET ASSAINISMT RURAUX 11344	13 281 470,78	673 751 158,12
02/03/06	APPUI AUX PECHEURS DE TULEAR 10902		9 317 248,90
02/03/06	APPUI AUX PECHEURS DE TULEAR 10902		4 868 343,20
02/03/06	APPUI AUX PECHEURS DE TULEAR 10902		113 282 809,31
08/05/01	LUTTE ANTIACRIDIEENNE 200112		77 288 034,83
08/05/01	LUTTE ANTIACRIDIEENNE 200112		188 935 217,72
03/06/03	PMG-DBO-008 REH ROUTES PROVINCIALES		209 781 657,78
03/06/03	PMG-DBO-008 REH ROUTES PROVINCIALES		172 667 165,79
30/11/04	8693 PROJET ROUTE TULEAR		253 298 035,56
30/11/04	8693 PROJET ROUTE TULEAR		72 115 422,65

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

30/11/04	8693 PROJET ROUTE TULEAR		1 206 973 123,17
22/01/09	Prêt suppl- Projet de réhab périmètre Bas Mangoky	5 699 588 525,75	902 843 107,10
08/07/13	REHAB DES INFRASTRUCTURES AGRI 29294	8 825 634 920,33	0,00
18/11/13	PJT APPUI GOUV INST PAGI 29 843	2 682 202 891,13	0,00
18/11/13	PGM AMENAGEMENT INFR ROUTE 29 944	21 600 630 891,72	0,00
06/03/15	PRBM-PS PJT BAS MANGOKY II	709 143 154,71	0,00
06/03/15	PRMB-PE Projet d'Extension du Périmètre du Bas Mangoky	25 648 904,10	0,00
28/09/15	(PAPI-USD) PROJ D'APPUI PROM INVEST (5900 1500 00501)	177 648 463,73	0,00
28/09/15	FIN PROJ D'APPUI PROM INVEST (2100 1500 33394)	57 668 533,35	0,00
09/11/15	PROJ JEUNES E/SES RUR MOYEN OUEST (2100 1500 33793)	548 473 947,26	0,00
09/11/15	PROJ JEUNES E/SES RUR MOYEN OUEST (5900 1500 00551)	257 963 493,27	0,00
26/04/16	(PARGE) PROG D'APPUI REFORMES DE LA GESTION ECONOMIQUE (35044)	52 599 281 280,00	0,00
	TOTAL FAD	93 197 166 476,13	7 676 164 799,13
	IDA		
29/05/96	2844 MAG DVPT SECTEUR ENERGIE		475 702 464,92
13/12/97	3025 MAG PROJ PILOTE ALIM EAU		406 772 327,09
09/04/98	3046 MAG CRESED II		836 927 424,62
14/07/97	2968 MAG PROJ INFRA URBAINE AGETIPA 2		676 154 494,72
10/06/99	3217 MAG MICRO FINANCE		406 934 501,65
03/02/00	3302 MAG APPUI SECTEUR SANTE (CRESAN II)		1 152 888 556,90
19/06/00	3364 MAG SECT TRANSPORT		1 193 262 592,01
15/11/02	3717 MAG PROJET TRANSPORT RURAL		5 199 728 217,22
22/05/01	3498 MAG DVPT COMMUNAUTAIRE FID IV		3 437 101 158,21
22/06/01	3524 MAG SOUTIEN AU DVPT RURAL		4 901 321 930,17
05/10/01	3567 MAG PDSP II		1 120 686 239,18
14/12/01	3589 MAG PMPS		1 039 075 903,99
21/07/04	3960 MAG FARP (Appui de la Réduction de la Pauvreté)		2 204 217 689,59
23/06/03	3754 MAG PROJET GOUVEANCE RESS MINERALES		1 926 310 365,62
01/12/03	3829 MAG GOUVERNANCE /DVPT INST° PGDI		1 925 203 924,30
11/12/03	3836 MAG INFRASTRUCTURE		9 335 602 664,82
13/07/05	4100 MAG CARP II		4 693 047 959,15
17/07/06	4221 MAG CARP III		1 145 367 953,85
17/07/06	4223 MAG P2RS2E		243 319 519,75
13/07/05	4101 MAG POLE INTEGRE		7 193 292 002,63
06/09/06	3498 -2MAG DVPT COMMUNAUTAIRE		518 861 572,50
13/07/05	4104 MAG VIH/SIDA		1 805 635 431,68
13/07/05	3302-1MAG CRESAN II		1 091 825 864,94
21/07/04	3498-1 MAG DVLPT COMMUNAUTAIRE		3 008 958 146,97
12/10/11	4965-0MAG (PEIII) FIN ADD 3° PROJ ENVIRONNEMENTAL	12 710 364 395,77	0,00
03/12/12	5186-0MAG APPUI EDUC SANTE NUTRI	36 990 361 236,11	0,00
03/12/12	5187-MAG (PUPIRV) PROJ D'URG PRESERV INFRA REDUC VULNERABILITE	49 170 338 910,26	0,00
27/07/12	5124-0MAG (PMPS II) 2° FIN PROJ MULTI PREV SIDA		0,00
01/12/03	3060-1MAG 2ème PROJET NUTR COMMUNE		631 310 465,52
27/03/14	5374-MAG (PURSAPS) PROJ URGENCE SECURITE ALIMENTAIRE ET PROTECTION SOCIALE	46 492 450 628,20	0,00
27/03/14	5382-MAG FIN ADD-PROJ APPUI URGENCE SCES EDUCATION SANTE ET NUTRITION	16 655 996 587,55	0,00
18/12/14	5564-0MAG PJT CORRIDOR ET PIC 2	28 208 437 037,71	0,00
13/11/15	5708-MG (FSS) FILET DE SECURITE SOCIAL	45 557 693 286,70	0,00
08/04/16	5773-0MG (PAGOSE) PJT AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET OPERAT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE	18 662 744 841,61	0,00
08/04/16	5775-0MG (CASEF) CROISSANCE AGRICOLE ET SECURISATION FONCIERE	12 497 952 549,03	0,00
	TOTAL IDA	266 946 339 472,94	56 569 509 372,00

Rapport sur le Projet de Loi de Règlement 2016

	INDE		
14/11/08	PRODUCTION RIZ ET ENGRAIS		5 337 338 690,46
	TOTAL INDE	0,00	5 337 338 690,46
	KOWEIT		
21/12/00	REHABILITATION RN6 N° 606		3 098 602 401,24
20/03/06	EXT° ANDEKALEKA		1 426 696 849,52
	TOTAL KOWEIT	0,00	4 525 299 250,76
	AUTRES		
06/05/10	Irak-Protocole d'accord		21 841 438 541,52
19/09/08	Libye-Accord de règlement du 19/09/08		49 227 790 031,74
02/07/15	Réaménagement de la dette - 2015		27 619 198 716,46
	TOTAL AUTRES	0,00	98 688 427 289,72
	TOTAL GENERAL	536 035 850 696,90	220 908 379 788,47

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES INSTITUTIONS ET MINISTRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vi
SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016	vii
INTRODUCTION	1
TITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL.....	2
1- SUITES RESERVEES AUX RECOMMANDATIONS ANTERIEURES DE LACOUR.....	2
A. Résorption du retard de production du PLR.....	2
B. Hausse du nombre de modifications de crédits.....	3
C. Augmentation des dépenses de solde.....	3
D. Persistance des discordances entre PLR et CGAF.....	4
2- OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LE PLR 2016.....	4
A. Insuffisances dans la présentation des documents budgétaires.....	4
B. Discordance entre le PLR et CGAF.....	5
TITRE I. EXAMEN DES LOIS DE FINANCES POUR 2016.....	7
1- CONTEXTE GENERAL.....	7
A. Au niveau mondial.....	7
B. Au niveau national.....	8
2- SPECIFICITES DES LOIS DE FINANCES 2016.....	10
A. Au niveau de la Loi de finances initiale.....	10
B. Au niveau de la Loi de finances rectificative.....	11
TITRE II. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL - CADRE I-.....	16
1- GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	16
A. Modifications de crédits.....	16
B. Dépassements de crédits.....	18
2- LES OPERATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES.....	23
2.1 PRESENTATION GENERALE.....	23
A. Prévisions en augmentation.....	23
B. Réalisations en hausse relative.....	24
2.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE RECETTES.....	24
A. Les recettes fiscales.....	24
B. les autres recettes budgétaires.....	25
3- DEPENSES.....	27
3.1 ANALYSE PAR SECTEUR.....	28
A. Prédominance du secteur administratif.....	28
B. Faiblesse des deux secteurs porteurs de croissance.....	29
C. Importance du programme « Administration -Coordination ».....	30
3.2 ANALYSE PAR CATEGORIE DE DEPENSES.....	34
A. Dépenses de solde de plus en plus croissante.....	35
B. Dépenses courantes hors solde axées sur des transferts.....	35
C. Intérêts de la dette.....	37
D. Dépenses d'investissement.....	37
4- APPRECIATION DE LA PERFORMANCE	39

